BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3940 du Vendredi 20 Décembre 2019 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ACADÉMIE CATHOLIQUE DE BRAZZAVILLE POUR L'ÉTHIQUE (ACABE)

Le siège social a ouvert ses portes au CIO

Mgr Louis Portella Mbuyu bénissant les locaux (P.11)

LE CONGO VERS LE 5G

Interview de Léon Juste Ibombo sur l'économie numérique

Le ministre des Postes, des télé-communica-tions et de l'économie numérique

(P.2)

FECOFOOT

Mayolas secoue (enfin) le cocotier!

(P.23)

MESSAGE DU CHEF DE L'ETAT SUR L'ÉTAT DE LA NATION

«Je ne fermerai pas la porte du pays au dialogue»

Le Chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso (P.3)

Editorial

Nous n'avançons pas

LE CONGO VERS LE 5G

Interview de M. Léon Juste Ibombo sur l'économie numérique

Ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, Léon Juste Ibombo a accordé une interview exclusive à La Semaine Africaine. Il parle notamment du bien-fondé de l'introduction de la technologie 5G au Congo et du choix de son pays comme hub numérique en Afrique.

**Monsieur le Ministre, que nous apporte au concret l'introduction de la 5G au Congo? N'est-ce pas une technologie de plus alors que la 4G fonctionne toujours ?*

**La 5G est la prochaine génération de la technologie cellulaire qui arrive après la 4G LTE. Elle est synonyme de débits plus élevés, de temps de latence plus courts et de connectivité plus fiable, rapide et plus fidèle.

La technologie 5G va offrir des débits 100 fois supérieurs à ceux pris en charge par la technologie 4G LTE actuelle. La 5G dépassera même les capacités actuelles de la fibre optique physique. Elle devrait également permettre une connectivité des réseaux avec un temps de latence ultra-court, équivalant à moins d'un dixième du temps de latence des systèmes de communication actuels. Enfin, elle permettra une connectivité de masse, de sorte que des centaines de milliers de dispositifs pourront se connecter simultanément à une même cellule.

Au niveau mondial, plusieurs opérateurs de téléphonie mobile se dirigent maintenant vers la 5G et l'attention est désormais accordée de la manière dont les réseaux seront testés et optimisés. C'est le cas précis au Congo Avec la 5G, les sociétés de transports pourront faire le suivi à distance ses l'emplacement de ces véhicules sur une cartographie numérique ; une coopérative agricole pourra déployer des systèmes d'irrigation en fonction de la météo ou des caractéristiques du sol ; E2C et à la LCDE pourraient mieux repérer les déperditions et gérer les problèmes opérationnels grâce à une latence très faible, etc…

Une expérience accrue aux utilisateurs, Imaginez un monde où vous pouvez télécharger tout un film en 20 minutes contre 1h40 avec la 4G aujourd'hui.

Cependant, à ce jour, l'avènement de la 5G n'est pas encore d'actualité pour notre pays, voir en Afrique où seuls deux Etats ont franchi le pas (Lesotho et Afrique du Sud).

La plupart des opérateurs de réseau de téléphonie essaient toujours de rentabiliser leurs investissements sur la 3G et 4G LTE. Les industries de fabrication des smartphones sont déjà à pied d'œuvre pour définir la compatibilité de certain téléphone portable pendant que les réseaux 5G sont encore en phase expérimentales.

Il s'agit donc pour notre pays, tout au plus, d'une expérimentation de cette technologie et non sa mise en œuvre effective.

**Quelles sont les raisons qui ont conduit au choix du Congo comme hub numérique en Afrique ?*

**Pour mieux comprendre votre question, il s'agit en effet, de la décision de sélectionner notre pays le Congo, pour le lancement d'une phase de pilotage du réseau 5G, par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Ce projet relève de la politique de la CEA à l'appui des efforts des Etats membres pour tirer profit de la révolution numérique aux fins de la transformation économique des pays africains.

La principale raison invoquée par madame Vera SONGWE, secrétaire exécutive de la CEA, qui ont conduit au choix du Congo comme pays pilote est l'engagement de notre pays pour le développement inclusif et durable des télécommunications et des TIC afin de participer à la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies (ONU) et, en particulier, son objectif de développement durable (ODD) 9, à savoir : «*mettre en place des infrastructures résilientes, promouvoir l'industrialisation durable et encourager l'innovation*».

Comme vous le savez, le numérique au Congo, c'est l'ambition du chef de l'Etat, le Président Denis SASSOU NGUESSO, qui a bien spécifié, dans son projet de société, sa volonté d'arrimer le Congo au numérique.

Et nous pensons que c'est la seule révolution que l'Afrique n'a pas droit de rater. Aussi nous travaillons justement pour que nous nous arrimions à cette nouvelle dynamique.

Léon Juste Ibombo

Cette volonté est aujourd'hui manifeste dans plusieurs projets dont la finalité sera de faire du Congo un hub digital pour notre sous-région. En témoigne les projets en cours ou achevés, d'interconnexion du Congo avec les pays voisins : la RCA, le Gabon, le Cameroun et la RDC.

**La cybercriminalité s'adapte toujours aux technologies numériques les plus modernes. Quelle est la parade envisagée?*

**Plus nous sommes connectés à Internet, plus nous sommes vulnérables aux cybermenaces. Nous devons donc être en quête de la meilleure approche pour protéger nos internautes, et ce n'est pas simple.

Notre pays, le Congo, est actuellement en phase de renforcer son arsenal juridique, notamment au travers l'adoption d'une série de lois qui permettront de disposer de la parade nécessaire aux menaces nées de ces nouvelles technologies, sur la base des standards internationaux et prenant en compte les conventions de l'Union africaine (Convention de Budapest) sur la cybercriminalité et de l'Union africaine (Convention de Malabo) sur la cybersécurité et la protection des données, y compris les lois types de la CEEAC relatives à la protection des données à caractère personnel, aux transactions électroniques et à la lutte contre la cybercriminalité adoptées au niveau communautaire.

à ce dispositif s'ajoute, la stratégie nationale de cybersécurité, la stratégie nationale de lutte contre la cybercriminalité et en multipliant les structures dédiées comme l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'informations (ANSSI) qui en son sein hébergera les centres d'alerte (CERT; Computer Emergency Réponse Team) qui aura pour objectifs de prévenir et de répondre aux cyberattaques.

Enfin, en plus de cette batterie d'instruments juridiques et techniques, notre pays doit créer des outils qui permet de combattre réellement les cybercriminels par une apprentissage des codes informatiques malveillants.

La sécurité informatique n'est composée que d'algorithmes. Nous devons former des ingénieurs informaticiens sur place, et leur permettre d'acquérir des compétences en mathématiques. Cela devrait nous permettre d'avoir moins d'inquiétude quant aux cybermenaces. Ceci constitue autant de parades envisagées pour la défense de notre cyberespace.

**L'administration publique semble marquer le pas dans l'e-gouvernement. Comment accélérer les choses ?*

**Le Gouvernement a approuvé notre stratégie nationale de développement de l'économie numérique basée sur trois piliers: l'e-Citoyen, l'e-Gouvernement et l'e-Business.

Le pilier e-Gouvernement qui est constitué des services du contenu numérique pour le gouvernement et les administrations publiques est une manière intégrée et continue de fournir des services publics, grâce à l'utilisation optimale des technologies de l'information et de la communication. Il permet d'améliorer la qualité et la fourniture des services publics, de renforcer le soutien des politiques publiques.

L'e-gouvernement est donc un outil au service d'une administration publique capable de répondre aux attentes des entreprises (e-business) et des citoyens (e-citoyen). Ce n'est pas en l'état à l'instant certes, sauf que le processus continu d'amélioration et de la modernisation du fonctionnement des administrations en dématérialisant les procédures administratives telles que la collecte, le traitement et les échanges électronique des données au sein ou entre administrations est en cours.

Ce processus continu est aujourd'hui enrichi de différentes applications actuelles ou en projets telles que:

-Le hub digital ;
-Le timbre numérique ;
-L'E-douane ;
-L'E-taxe ;
-Le système intégré de gestion des finances publiques ;
-Le portail gouvernemental ;
-L'intranet gouvernemental.

Ainsi, si l'e-gouvernement est un processus, les administrations publiques sont donc inscrites dans ce processus.

Si la question est de savoir comment accélérer le processus de modernisation de l'administration publique, sa mise en œuvre est liée à quelques conditions:

- une nouvelle conception et une nouvelle organisation des services publics une étroite coopération entre les administrations : Les différents systèmes informatiques utilisés par les administrations doivent être interopérables, c'est-à-dire, être capables de communiquer entre eux, partager et échanger les informations et connaissances ;
-la confiance: La confidentialité et la sécurité de la fourniture des services publics doivent être garantis.
- un accès pour tous: Les autorités publiques doivent éviter que l'e-gouvernement n'accroisse davantage la fracture numérique. Pour ce faire, un accès multi plateforme (ordinateurs individuels, terminaux mobiles, points d'accès public à l'internet, etc.) aux services publics électroniques doit être développé. De même, des programmes de formation permettant d'acquérir les connaissances de base nécessaires à l'utilisation des TIC doivent être favorisés.

C'est dans la mise en œuvre de notre stratégie de développement de l'économie numérique assise sur ces trois piliers que nous allons réaliser le vœu du Président de la République, Denis SASSOU-NGUESSO de faire du Congo un hub numérique qui permettra à ce que l'économie numérique soit réellement un levier pour développer notre économie.

Propos recueillis par Pascal Azad DOCKO

Avenue Ménélik II
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél. : (+251) 11 544-5000
Télécopie : (+251) 11 551-4416
Site Web www.uneca.org

Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

La Secrétaire exécutive

Son Excellence
Monsieur Leon Juste Ibombo
Ministre des Telecommunications et de l'Economie numeriqee
Brazaville (Republique du Congo)

Date: 7 novembre 2019
Réf: TCND57-01-02-109

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie de votre réponse positive en date du 17 septembre 2019 pour accueillir favorablement l'expérimentation de la 5G et je suis persuadée que le succès des tests sur la 5G que nous envisageons de faire dans votre pays servira de modèle pour d'autres Etats africains.

A cet égard, le point focal de la CEA pour cette mission, est Monsieur Mactar Seck, chargé d'affaires économiques à la CEA, (courriel : seck8@un.org et tel : +251 (0) 944 13 74 57) travaillera en étroite collaboration avec votre point focal Monsieur Eric Noumba, sur les modalités pratiques nécessaires de mise en œuvre du test. Pour entamer les discussions avec toutes les parties prenantes, vous trouverez ci-jointe la note conceptuelle du projet pilote.

En vous réitérant l'engagement de la CEA à accompagner le Cameroun dans les initiatives relatives à la société de l'information inclusive et durable, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée

Vera Songwe

MESSAGE DU CHEF DE L'ETAT SUR L'ÉTAT DE LA NATION

«Je ne fermerai pas la porte du pays au dialogue»

Le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a délivré devant les deux chambres du Parlement réunies en congrès, sous la présidence d'Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, à Brazzaville, le traditionnel message sur l'état de la Nation.

Le Président Denis Sassou-Nguesso...

Le président de la République a commencé par s'acquitter d'un devoir, celui d'exprimer sa compassion pour les disparus de cette année 2019: *«J'exprime également toute ma solidarité aux populations victimes de catastrophes naturelles (inondations, glissements de terrain, coulées de boue, ensablement des habitations), du fait des dérèglements climatiques qui, plus que jamais, représentent un véritable défi planétaire».*

Face à ces calamités, a-t-il dit, *«le Gouvernement s'organise, dans la mesure du possible, pour apporter son assistance afin de gérer au mieux, en fonction de ses modestes ressources, les désastres enregistrés».*

Devant l'ampleur des sinistres, le chef de l'Etat a lancé un appel à la communauté internationale, en vue d'un appui pour une réponse plus efficace à la situation humanitaire engendrée. *«Pour ces situations désolantes, les solutions ponctuelles devront être relayées par une politique hardie d'aménagement de l'espace urbain et des sites de vie en milieu rural. Loin de tout symbolisme, la Journée de l'arbre doit réellement servir à desserrer l'emprise des phénomènes dévastateurs induits par le climat».*

Dans cet exercice qui consiste à décliner l'état de la nation en 2019 et les perspectives pour l'année prochaine, le Président de la République a voulu répondre aux grandes interrogations du peuple: l'emploi des jeunes qui constituent plus de 60% de la population, l'éducation, la santé, la retraite et le panier de la ménagère.

La décentralisation, une épine dans le pied du Gouvernement, a fait l'objet d'une attention particulière. *«Cette prescription reconnue par la Constitution se limite encore à un contenu essentiellement administratif, du fait des difficultés financières du moment. Notre volonté d'y parvenir demeure intacte et ferme. Elle s'accomplira avec le rétablissement progressif des équilibres macro-économiques et financiers».*

Le président de la République s'est réjoui de l'aboutissement des négociations avec le FMI. *«Il nous fallait lever ce préalable pour bénéficier de la mobilisation et l'accompagnement conséquents des partenaires internationaux dans le processus de relance de l'économie nationale. Sans être une panacée ou une fin en soi, cet accord nous offre une plus grande marge de manœuvre vis-à-vis des partenaires au développement. Il ouvre le chemin de nouvelles avancées économiques, nécessaires à la satisfaction des attentes de nos concitoyens».*

«Notre pays s'emploiera à tenir ses engagements en ce qui concerne la réalisation des réformes retenues», a assuré le chef de l'Etat aux Institutions financières internationales, FMI et BAD en tête.

Sur l'emploi des jeunes, *«j'invite le Gouvernement à s'approprier, en relation avec les mairies de Brazzaville et de Pointe-Noire, une initiative que J'ai eu à explorer à mon niveau, celle du pavage des voiries urbaines, en vue de l'utilisation massive des jeunes dans les travaux à haute intensité de main-d'œuvre»,* a affirmé Denis Sassou-Nguesso qui a annoncé la reprise des recrutements dans les services sociaux et prioritaires dans l'enseignement dès 2020, en vue d'amorcer l'augmentation et le renouvellement progressifs d'un corps enseignant en déficit de formateurs de métier.

Et d'ajouter: *«Près de 2.000 jeunes enseignants sortis des écoles normales seront intégrés à la fonction publique en 2020. Le Gouvernement conduira, avec rigueur et équité, cette opération pour éviter le recrutement d'une armée de fa-*

... avec les parlementaires

vorisés en lieu et place des enseignants de métier. Cette opération ira en s'amplifiant chaque fois que les ressources du pays le permettront. Il nous faut aussi remobiliser l'intérêt des jeunes pour l'agriculture, secteur porteur d'espoir et d'opportunités».

Face à une production agricole nationale encore insuffisante, le débat sur le panier de la ménagère est devenu récurrent dans le pays, depuis plusieurs années, a-t-il constaté. *«Le salut du panier de la ménagère ne viendra nullement des cuisses de poulets importées on ne sait d'où, conservées on ne sait dans quelles conditions, gonflées artificiellement aux hormones douteuses. Ce ne sera pas, non plus, à travers des mercuriales bureaucratiques, mais essentiellement de notre capacité de couvrir la demande par la maîtrise de l'offre. C'est à partir de ce principe classique et bien connu de l'offre et de la demande que se réajusteront les prix des produits alimentaires de base. Les jeunes doivent en prendre conscience car il s'agit d'un véritable problème de santé qui a des incidences sur la morbidité des populations».*

Parlant toujours de la jeunesse, le chef de l'Etat a stigmatisé la forme de délinquance juvénile qui sévit dans les périphéries des grandes agglomérations urbaines : les Bébés noirs, les Kulunas: *«La loi s'appliquera certes. Mais, ce sont nos enfants. Je place donc les parents devant leur responsabilité».*

Pour sa part, *«Le Gouvernement envisage de construire des centres de rééducation et réinsertion pour ces jeunes gens qui devraient plutôt mettre leur énergie dans la construction du pays et non dans les raccourcis de la violence»*, a informé le président de la République qui a rassuré le Peuple qu'il n'accepterait pas que la paix, si chèrement acquise, soit mise en danger par «la prédation irresponsable de quelque citoyen que ce soit». Il a fortement insisté sur le thème de la paix; soulignant qu'aucune ambition n'est possible sans la paix.

Il a déploré le comportement de certains hommes politiques qui s'ingénient à inculquer dans les milieux jeunes, *«par réseaux sociaux interposés, des allégories dénotant un certain cynisme du genre: on a faim, on ne mange pas la paix. A l'évidence, on ne mange pas la paix. Mais, on mange mieux en paix et dans la paix. Tout comme, lorsqu'à une certaine époque, pas si lointaine, nous parlions de la route facteur de développement, d'aucuns nous rétorquaient fort curieusement: on ne mange pas le goudron. Certes, le goudron n'est pas comestible. Mais, il nous facilite le transport rapide et aisé de tout ce qui fait le bonheur de la table, des bassins de production aux sites de consommation. C'est étonnant que cela soit dit et enseigné par des personnalités qui, même à la moindre détonation d'un coup de tonnerre consécutif à un orage, s'empressent aux portes des ambassades étrangères pour y trouver refuge. A défaut, ils se ruent sur les réseaux internet pour chercher des appartements en vente à travers le monde. Pourtant, on n'est jamais mieux que chez soi. La paix, nous l'avons dit d'entrée de jeu, se nourrit à la sève du dialogue et ce dialogue, dans notre pays, nous le voulons permanent. C'est dans ce but qu'il a été institué le Conseil national du dialogue (…). Nous venons même de procéder au renouvellement du conseil économique, social et environnemental ainsi que du conseil supérieur de la liberté de la communication. La directive forte est que ces organes ne servent pas d'instruments de décor».*

«Le dialogue est une réalité permanente. Sinon, comment aurions-nous trouvé une issue à la crise socio-politique dans le département du Pool, en l'absence d'échanges à travers un dialogue nous ayant conduit à la signature, le 23 décembre 2017 à Kinkala, d'un accord de cessez-le feu et de cessation des hostilités? Devant l'épreuve, le Peuple sait toujours se solidariser pour aller à l'assaut de la difficulté. C'est autant dire que le dialogue ne doit pas seulement être vu à travers le fourre-tout des grandes messes».

Face à la demande sociale qui appelle à l'intensification de la lutte contre la pauvreté, le chômage, la marginalisation et l'exclusion, *«il nous faut persévérer dans l'effort afin de répondre aux attentes du peuple. C'est pourquoi, malgré les contraintes budgétaires actuelles, l'Etat a maintenu en 2019 un niveau minimum d'investissements pour sauvegarder, tant soit peu, les leviers fondamentaux de notre développement».*

Dans l'enseignement primaire, le chef de l'Etat a parlé des réformes engagées. *«Au sommet de la pyramide de formation, notre système éducatif s'est enrichi de l'Université de Kintélé, entité à vocation panafricaine, en situation de pouvoir ouvrir ses premiers modules de formation».*

S'agissant de l'offre de santé, le Président de la République a affirmé le maintien en 2019, de toutes les gratuités en matière de santé, à savoir les césariennes, les traitements contre le paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans et le Vih/sida. *«Je demande au Gouvernement de procéder à l'évaluation urgente et exhaustive de ces mesures de gratuité afin qu'elles intègrent et soutiennent, à terme, la mise en œuvre effective de la couverture sanitaire universelle au Congo…Les instructions ont été renouvelées à l'endroit du gouvernement pour qu'en 2020 soit installée l'Unité de préfiguration de ce régime de sécurité sociale, en vue de son fonctionnement expérimental»,* a-t-il annoncé.

Pour lui, la question préoccupante du paiement des bourses des étudiants et des pensions de retraite est la résultante des tensions de trésorerie toujours persistantes.

Le chef de l'Etat a déploré l'état de dégradation du réseau national qui met en exergue la vulnérabilité du système d'entretien routier: *«Les bourbiers sur la route nationale n°2 renseignent sur la dynamique de dégradation qui tend à mettre en cause l'effort d'investissement consenti. Plusieurs tronçons sont menacés de rupture de trafic. Si aucune réponse viable n'est apportée à la capacité dévastatrice des érosions, des éboulements et des pratiques destructrices des usagers sur les chaussées, le pire est à craindre. Si l'on n'y prend garde, les populations de certaines parties de notre pays seront rapidement isolées, avec des conséquences économiques et sociales sans précédent».*

Pour cette raison, *«je demande à nouveau au Gouvernement d'impliquer les unités du génie militaire qui, sans se détourner de leurs missions traditionnelles, sont appelées à intervenir dans la construction et l'entretien du réseau routier national. Cette décision déjà prise par le Conseil des ministres doit être d'application ferme»*, a-t-il

(Suite en page 4)

Editorial

Nous n'avançons pas

Le discours sur l'état de la Nation du chef de l'Etat a été prononcé. Le tour d'horizon s'est voulu complet, le regard sans complaisance, le propos ferme, martial. Nous sommes un pays qui souffre et le président de la République ne pouvait prononcer un discours aérien, de simple survol sur les maux qui font que le Congo ne décolle pas. Du début à la fin, ce discours a voulu se placer à la hauteur des attentes des Congolais. Mais les a-t-il comblées ?

Nous sommes un pays où les sensibilités sont désormais reconnues comme plurielles. Ou leur expression, le président l'a relevé aussi à son actif, se fait dans la liberté, pas au garde-à-vous des *«pavlovismes»* d'hier. Nous sommes un pays où ce qui est décrété enthousiasmant dans un camp, peut ne pas forcément l'être pour tous. C'est la marque légitime de notre entrée dans le pluralisme politique où nous tentons d'inciser notre démarche citoyenne désormais.

C'est pourquoi il faut, par souci d'objectivité, inviter à regarder notre actualité, notre vécu au quotidien qui, lui, n'enjolive rien et se fait cru même quand nous ne le voudrions pas ainsi. Le discours du président s'est voulu complet. Mais il s'en dégage le sentiment de n'avoir été qu'un chapelet de descriptions de ce que nous savons déjà fort bien, hélas. Nous consommons les cuisses de poulet parce qu'elles sont bon marché et nous aident à bourrer le ventre.

L'opposition a vite fait de crier à la vacuité, elle qui n'a que le beau rôle de la dénonciation systématique. Tout en se drapant dans l'oubli douillet de ceux qui apportent les meilleures solutions et ne sont pas comptables de la gestion décriée. Pourtant, bon nombre des pourfendeurs de la gestion chaotique d'aujourd'hui sont aussi d'anciens ministres et d'anciens hauts cadres !

En leur temps, le Congo n'était déjà pas inscrit au tableau d'honneur de ceux qui avaient un respect de moine pour la chose publique. Détournements et corruption avaient aussi court en ces temps-là. Feindre aujourd'hui de découvrir l'eau tiède, et de proposer de plus vigoureux *«il n'y a qu'à »* est passé de mode. Comme il n'y a jamais eu des mea culpa dans leurs rangs, on peut en déduire que remis aux mêmes postes aujourd'hui, les résultats ne seront pas plus gratifiants demain !

Mais, il est vrai, ils ne sont pas aux affaires. Mais, il est vrai aussi et le chef de l'Etat l'a reconnu, nous n'avançons pas, nous reculons. Et cette situation n'est pas réjouissante pour les uns et désastreuse seulement pour les autres. D'où le besoin de joindre tous nos voix et nos efforts à ce qu'exige le redressement du pays. Nous vivrons d'espoirs et d'attentes et demain sera mieux, nous dit-on depuis quelques décennies. Mais il faudra bien un jour que demain compte à partir d'aujourd'hui.

Albert S. MIANZOUKOUTA

SANTÉ

Un recrutement imminent du personnel prévu au CHU de Brazzaville

Le CHU de Brazzaville recrute ! A la suite des déficits en personnels soignants constatés dans certains services, dont certains sont consécutifs au départ à la retraite des agents, le plus grand établissement de santé du pays procède à un recrutement imminent. Il se déroulera à l'issue d'un test, où les candidats les plus compétents seront retenus pour augmenter la qualité et la quantité de l'offre des soins aux patients. Deux-cent soixante-seize postes sont disponibles. C'est ce qui ressort du point de presse animé par le directeur général du CHU-B, Sylvain Villiard, le mardi 17 décembre 2019.

Sylvain Villiard

Un bâtiment du CHU-B

Le dernier recrutement dans cet hôpital remonte à 2015. Les deux cent soixante- seize postes à pourvoir concernent vingt-deux médecins généralistes, huit médecins spécialistes et un psychologue. Pour ce qui est de l'aspect paramédical, cent soixante-six postes sont disponibles. Il s'agit de quatre-vingt-dix-sept médecins infirmiers, de vingt agents des services hospitaliers, du personnel administratif, des ingénieurs en électromécanique, etc.

Ce recrutement répond aux aspirations du Président de la République qui dans son discours sur l'Etat de la nation, a mis un accent sur l'emploi des jeunes au Congo dans le secteur social : *«Ce recrutement se fera sur une base transparente et selon les besoins jugés urgents, conformément au programme d'embauche et du guide de recrutement que nous avons mis en place. Ce guide de recrutement permettra au comité de recruter sur des bases transparentes, en donnant la chance à tout le monde sans aucune forme de discrimination, d'appartenance sociale, du genre, des opinions politiques, religieuses, etc. Un appel à candidature sera lancé dans les jours à venir. Un comité se chargera de l'analyse des dossiers pour évaluer la conformité des documents constitutifs puis viendra la validation avant le concours»,* a fait savoir M. Sylvain Villiard.

Le directeur général du CHU-B estime, *«qu'il va falloir donner la possibilité à tout le monde pour que les plus méritants et les plus compétents soient retenus, puisque les patients doivent bénéficiers des soins de santé en quantité et en qualité. La réduction des taux de mortalité et de morbidité demeure un défi à relever pour le CHU-B qui doit disposer d'un personnel qualifié. Deux-cent-soixante-seize po stes sont donc disponibles, et je crois que l'emploi chez les jeunes est une bonne nouvelle, il va dans la droite ligne du discours du Président de la République. Ce recrutement connaîtra une deuxième phase qui se fera en fonction des résultats obtenus lors de la première phase. La date et le lieu du dépôt des dossiers seront communiqués dans les tout(prochains jours»*, a-t-il conclu.

Alain-Patrick MASSAMBA

SÉCURITÉ CIVILE

Une session d'évaluation pour améliorer les performances des sapeurs-pompiers

Une session d'évaluation a été organisée du 9 au 12 décembre 2019 à la Direction générale de la Sécurité civile. La cérémonie de son lancement s'est déroulée sous la houlette de Séraphin Ondélé, préfet directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, en présence de l'ambassadeur de France au Congo François Barateau, et du directeur général de la Sécurité civile, le général de police de première classe Albert Ngoto.

Les participants posant pour la postérité

L'objectif de cette évaluation faite par un expert français, le colonel Jean Moine dans le cadre de la coopération bilatérale franco-congolaise en matière de sécurité, a consisté à faire l'autopsie du fonctionnement de cette structure et d'en trouver les différents moyens thérapeutiques, pour en améliorer davantage les performances. Au nombre des thèmes développés, riches en enseignements, qui ont donné lieu à de nombreux échanges, il y avait la gestion des ressources humaines, ainsi que la gestion du matériel et le parc automobile.

L'ambassadeur de France François Barateau, a souligné que cette session *«était la bienvenue, question d'appréhender la capacité opérationnelle et la qualité de l'arsenal de sécurité civile congolaise, pour d'éventuels apports de la part de son pays ».*

Parlant au nom du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation Raymond Zéphirin Mboulou, le préfet directeur de cabinet Séraphin Ondélé s'est dit convaincu du soutien multiforme que la France, partenaire privilégié continuera d'apporter au Congo. Il a été également question de travailler aux réponses à proposer au Gouvernement, face aux multiples défis, notamment ceux liés à la question des dérèglements climatiques, a-t-il dit.

Il a souligné l'importance que le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation attache au bon fonctionnement des services de la Sécurité civile, de la qualité de ses prestations, de la rapidité de ses interventions et de l'efficacité de son action. Le Gouvernement, a-t-il précisé, investit d'importants moyens financiers pour assurer la mobilité opérationnelle des services de Sécurité civile, avec la dotation d'engins anti-incendie, de véhicules de liaison, d'ambulances, de moyens de sauvetage, etc.

GDS

IN MEMORIAM

18 décembre 2014 - 18 décembre 2019

Il y a cinq ans que le Seigneur a rappelé à Lui Abraham MBOSSA-OKANDZE, notre époux, père, oncle, grand-frère et grand-père. Pour commémorer sa disparition, la veuve, les enfants et toute la famille prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui. Des messes à son intention, seront célébrées samedi 21 et dimanche 22 décembre 2019, en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, à 6h30.

MESSAGE DU CHEF DE L'ETAT SUR L'ÉTAT DE LA NATION

(Suite de la page 3)

souligné.

Le président de la République a estimé que la lutte contre les antivaleurs ne peut que contribuer, de manière significative, au renforcement du climat des affaires au Congo. *«Nos ambitions de développement ne sauraient prospérer sans un environnement d'affaires dépouillé et préservé de tout acte de corruption, de concussion, de fraude. C'est pourquoi, une fois de plus, J'enjoins le Gouvernement de prendre des initiatives audacieuses et vigoureuses visant des réformes à impact mesurable à court, moyen et long termes, en matière d'affermissement du climat des affaires»,* a-t-il précisé.

Le chef de l'Etat a donné sa version de prisonniers politiques: *«Au Congo comme dans d'autres pays du monde, des hommes politiques sont jugés régulièrement et détenus pour des délits de droit commun. Cela ne fait pas, pour autant d'eux, des prisonniers politiques ou des prisonniers d'opinions. Ne faisons pas ici de l'amalgame inutile. L'étiquette d'homme politique ne confère ni immunité systématique, ni exonération quelconque pour faute commise. L'étiquette d'homme politique ne place personne au-dessus de la loi. Tout citoyen, qui a des ambitions pour le Peuple, doit se garder de mépriser ou porter atteinte à l'honneur de ce même Peuple. Lorsque, quelque part, on a causé préjudice au Peuple et à ses institutions, celui-ci est en droit d'en exiger légitimement le repentir le plus judicieux. Ce repentir s'appelle l'humilité. L'humilité est la grande vertu des sages. L'humilité est la sagesse des Grands. Alors, Je «nous» invite, Je dis bien «Nous», à l'humilité. La classe politique en tirera le plus grand bénéfice, la Nation aussi»*, a-t-il clamé.

Pour le chef de l'Etat, la question des antivaleurs ne peut pas être abordée en dehors de la sanction.

«Ceux qui veulent diriger en restant innocents n'ont pas leur place là où ils se trouvent. L'efficacité que nous recherchons inlassablement n'est pas dans le laxisme. Quand on veut toujours se faire applaudir, il faut aller ailleurs»

Cyr Armel YABBAT-NGO

CAMEPS

Les administrateurs ont adopté le budget 2020

Le conseil d'administration de la Centrale d'achat des médicaments essentiels et des produits de santé (CAMEPS) a tenu, vendredi 13 décembre dernier au ministère des Affaires étrangères, sa session ordinaire. C'était sous la présidence du Pr. Ange Antoine Abena et en présence du colonel Max Maxime Makoumba-Nzambi, directeur général de la centrale d'achat.

Un échantillon des médicaments

Etablissement public à caractère industriel et commercial, la CAMEPS a été créée en 2015. Ses missions: acquérir les médicaments essentiels et les produits de santé de qualité; approvisionner les formations sanitaires publiques et privées; rendre les médicaments essentiels et les produits de santé disponibles et accessibles à moindre coût sur l'ensemble du territoire national; accompagner l'action du Gouvernement dans la mise en œuvre des programmes de gratuité (sida, paludisme et tuberculose).

Son défi est de devenir leader dans l'acquisition ainsi que dans la distribution des produits de santé et couvrir 80% des besoins de la population congolaise d'ici 2024. La session ordinaire de la CAMEPS a examiné neuf affaires inscrites à son ordre du jour, dont le budget exercice 2020.

Après vote, le conseil a renvoyé l'examen du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2018 à la prochaine session. Par ailleurs, le plan stratégique 2020-2024 a été adopté avec amendements, ainsi que le programme d'activités, le budget exercice 2020, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 4.170.325.250 de F.Cfa.

Le conseil a en outre pris deux décisions: l'une portant mise en place du comité de pilotage du plan stratégique 2020-2024 et l'autre mettant en place un comité pour le plaidoyer au trésor public pour le payement des engagements de la CAMEPS. Et deux résolutions: l'une renvoyant l'examen des comptes annuels 2018 à la session prochaine, et l'autre donnant quitus au vénérable Mbachi pour l'élaboration sous forme de fiche technique de sa réflexion sur les financements innovants.

KAUD

APRÈS LE DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA NATION

Les sénateurs Inzoungou et Epouma taclent les commentaires d'Isidore Mvouba

La Constitution du 25 novembre 2015, en son article 94 dispose: «Les messages du président de la République au congrès ne donnent lieu à aucun débat». Or, après que le chef de l'Etat ait prononcé son discours sur l'état de la nation le 17 décembre dernier, Isidore Mvouba, président du Parlement réuni en congrès, n'a pas simplement pris acte; il a fait un exposé de près de 30 minutes, ce qui est contraire à la loi. D'où l'indignation des sénateurs Zely Pierre Inzoungou Massanga et Jean Marie Epouma.

Les sénateurs étaient en séance plénière le 17 décembre dernier lorsqu'à la fin de celle-ci, le vénérable Zely Pierre Inzoungou Massanga prend la parole. *«Je voulais simplement comprendre pourquoi, après l'adresse du président de la République, le président du congrès fait un exposé de près de 30 minutes, en commentant le discours du président. Est-ce que cela entre dans le cadre de la disposition de l'article 94 de la Constitution?»*, s'est-t-il interrogé.

«Le constat, il est vôtre. Il est partagé. Cela n'appelle aucun commentaire. Nous allons tirer les enseignements de l'exercice que nous faisons», a répliqué Pierre Ngolo, président du Sénat.

Pour le sénateur Jean Marie Epouma, cela pose un certain embarras. *«Est-ce qu'il n'y a pas lieu de revoir le règlement intérieur du Parlement réuni en congrès? Il ne devrait que prendre acte. C'est quelque chose qui dérange. Nous devrions trouver les voies et moyens pour corriger cela»*, a-t-il dit.

«Nous avons pris bonne note de vos observations», a dit Pierre Ngolo.

Isidore Mvouba

La deuxième information introduite par le sénateur Zely Pierre Inzoungou Massanga portait sur les absences répétées des membres du Gouvernement aux séances d'interpellation. *«C'est comme si le Gouvernement trouvait que c'était un exercice de trop. Pour preuve, à la dernière séance, sur 15 ministres concernés, 7 seulement se sont présentés. Comme de coutume, les questions posées aux 8 autres ministres absents sont abandonnées en dépit de leur importance. Et pourtant, la Constitution dispose dans son article 141, alinéa 2: lorsqu'ils sont invités par l'une ou l'autre chambre du Parlement, le Premier ministre et les autres membres du Gouvernement ont l'obligation d'assister aux séances de la chambre qui en a fait la demande et de fournir aux parlementaires toutes les explications en rapport avec leurs activités»*, a-t-il rappelé.

Et d'ajouter: *«Le règlement intérieur du Sénat renchérit en son article 157: le Gouvernement est tenu de fournir au Sénat toutes les explications qui lui sont demandées sur ses activités. Mieux, à son alinéa 2, du même article, le règlement intérieur du Sénat dispose: lorsque le Gouvernement est interpellé, il se présente impérativement toute affaire cessante».*

Face à ces dispositions, le vénérable s'est interrogé: *«Pourquoi le Gouvernement se complait-t-il dans la violation flagrante et répétée de la Constitution et des lois de la République? Pourquoi nous ne l'avons jamais rappelé à l'ordre et nous laissions faire comme si nous nous en accommodions?».*

*Répliqua*nt au sénateur, Pierre Ngolo a estimé que telles que les questions étaient posées, c'est tous les sénateurs qui étaient interpellés. *«De notre côté, nous faisons tout pour que chacun se tienne à sa place. Que le Gouvernement qui est appelé réponde. Nous faisons tout»*, a-t-il rassuré.

Il a néanmoins tenu à préciser: *«Quand un membre du Gouvernement est empêché, il n'est pas absent. La plupart des ministres visés n'étaient pas à Brazzaville. Ne prenez pas cette absence justifiée des membres du Gouvernement comme un manque d'intérêt qui serait toléré par le bureau du Sénat».*

Jean Marie Epouma

Signalons qu'au cours de cette séance plénière, quatre affaires ont été adoptées par les sénateurs. Il s'agit, entre autres, des projets de lois portant création et organisation du guichet unique du tourisme; création de la société congolaise d'ingénierie touristique; celui portant transformation de l'office de la promotion de l'industrie touristique, ainsi que le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Congo et la Banque africaine de développement (BAD).

KAUD

COOPERATION

Congo-Chine: les deux Parlements en coopération renforcée

A la tête d'une forte délégation, le vice-président de l'Assemble populaire nationale de Chine a séjourné à Brazzaville. Ji Bingxuan a été accueilli à sa descente d'avion le 11 décembre dernier par Léon Alfred Opimbat, premier vice-président de l'Assemblée nationale, et Ma Fulin, ambassadeur de la République populaire de Chine au Congo.

A Brazzaville, Ji Bingxuan a procédé au lancement de la Route de la soie, une initiative qui a un *«contenu vaste comprenant, non seulement des infrastructures, mais aussi la connexion des capitaux, du commerce et la coordination des politiques entre les différents pays. Pendant cette visite, la partie chinoise va également lancer l'action de la famille de la route de la soie qui se fera dans le cadre du renforcement de la coopération entre nos deux pays dans le secteur des ONG, afin d'entreprendre des projets utiles pour l'amélioration du bien-être du peuple»*, avait expliqué Ma Fulin, au sortir de son audience avec Isidore Mvouba, le 9 décembre 2019.

L'initiative *«Une ceinture et une route»*, est un outil diplomatique pour le développement économique des Etats au carrefour des civilisations du monde. *«Une telle initiative ne serait que bénéfique pour l'Afrique en général, et le Congo en particulier qui accuse du retard en matière d'infrastructures de base. C'est pourquoi, le Congo est résolument engagé à poursuivre sa politique de désenclavement de l'arrière-pays. Il est avéré que l'initiative «une ceinture, une route» a un impact considérable dans le secteur de l'agriculture et l'agrobusiness. Il est un levier de développement inclusif. C'est ainsi que, nous avons de façon enthousiaste adhéré à cette initiative salvatrice»*, a indiqué Isidore Mvouba, au cours de la séance de travail du 12 décembre dernier avec Ji Bingxuan.

Et d'ajouter: *«L'initiative «la famille des routes de la soie» que vous allez lancer dans notre pays, en votre qualité de président de l'Association pour la compréhension internationale de Chine est un hymne à l'amitié entre votre beau pays et le Congo pour la compréhension du monde».*

«L'amitié entre nos deux pays et nos deux peuples se renforce et se consolide chaque jour un peu plus face à l'épreuve du temps. La grande compréhension dont a fait montre la Chine dans le dossier de la restructuration de la dette congolaise a été un atout capital, un facteur déterminant dans la conclusion de l'accord du programme au titre de la facilité élargie de crédits entre le Congo et le Fonds monétaire International».

Pendant la séance de travail

Isidore Mvouba a redit que la coopération entre le Congo et Chine est au beau fixe: *«Elle s'aligne aujourd'hui sur la trajectoire de la route de la soie autrement dit une ceinture et une route qui a vocation à développer un corridor de liaisons multimodales connectant la Chine au reste du monde. Il s'agit d'un corridor dédié à l'amitié, la coopération et le développement des pays et, qui concilie les aspirations communes des Etats qu'il traverse. Je n'ose égrener ici les innombrables projets mis en œuvre conjointement et qui ont trait à l'éducation, au renforcement des capacités des cadres, aux infrastructures, au social, la santé, la science, la défense et la sécurité, j'en passe. La construction du siège du Parlement congolais, don de la République Populaire de Chine est un geste de grande générosité pour lequel nous tenons à exprimer nos sincères remerciements au peuple et au Gouvernement chinois».*

Il a estimé que la visite de Ji Bingxuan qui suit celle de M. Wang Yang, président du Comité national de la Conférence consultative politique du peuple chinois, impulse la dynamique d'une relation constructive entre les parlements chinois et congolais.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Coup d'oeil en biais

Brazzaville: un foetus retrouvé mort dans un bac à ordures

Un fœtus a été retrouvé mort dans un bac à ordures sur l'avenue Nelson Mandela, non loin de l'hôtel Michaël, au centre-ville de Brazzaville. La découverte macabre a été faite mercredi 18 décembre vers 11h par des agents de la société Averda à l'issue de leur collecte. Ils ont alerté la Police, qui a fait transporter le foetus par taxi vers une direction inconnue. Dans la capitale congolaise sévit un autre phénomène: de nouveaux-nés sont abandonnés, et les centres d'accueil se disent débordés.

Un hélicoptère en détresse près de Gamboma?

Si l'on en croit des témoignages, un hélicoptère s'est échoué au beau milieu de la route nationale n°2 cette semaine près de Gamboma, à environ 300km au nord de Brazzaville. Il aurait eu une panne sèche, et le pilote a fait un atterissage forcé sans trop de dommages. Mais l'incident a, dit-on, perturbé la circulation des automobiles pendant quelques heures.

Constant Ibara Péya sur VOA

L'analyste politique Constant Ibara Péya a été interviewé par le correspondant de la Voix de l'Amérique (VOA) à Brazzaville après le message prononcé par le Président Denis Sassou Nguesso mardi 17 décembre sur l'état de la Nation. Analysant la partie du message du chef de l'Etat sur la lutte contre la corruption que l'opinion attendait, il a parlé *«d'un aveu d'impuissance». «Tout système politique doit reposer sur un certain nombre de piliers sans lesquels le système s'écroule. Le nôtre, malheureusement, a utilisé la corruption et coercition, c'est à dire l'usage de la force et de la répresssion pour soumettre les individus. Cela se dit même dans l'expression des chansons populaires: Tosa olia (obéit et mange)»*, a-t-il déclaré.

A quand les laboratoires des sciences dans les collèges et lycées?

Annoncée au deuxième trimestre de l'année scolaire 2018-2019 à l'issue d'un entretien entre le ministre de l'Enseignement primaire Anatole Collinet Makosso et une délégation de la société française Jelin, spécialisée dans l'implantation et la maintenance des équipements de laboratoire, la mise sur pied des laboratoires des sciences dans les établissements tarde à se concrétiser. Ces laboratoires sont censés ''permettre aux apprenants de lier la théorie à la pratique pour une formation complète de l'élite'', comme sous d'autres cieux.

Après la pluie, le calvaire!

Plusieurs voiries sont impraticables après la pluie qui s'est abattue dans la ville dans la matinée du 18 décembre. C'est le cas de la deuxième sortie nord de Brazzaville, à l'arrêt Eglise à Ngamakosso. Automobilistes et piétons ont eu de la peine à circuler. Le goudron a disparu donnant place au sable et à la boue. L'option prise est celle de la marche le matin pour les habitants de cette partie de la ville pour qui la pluie devient un ennemi. La circulation est sérieusement menacée aussi sur la route nationale n°2, entre Léfini et Ngo, dans les Plateaux. Les camionneurs et les voyageurs vivent une vraie galère, certains depuis bientôt une semaine, selon des témoignages.

L'Assemblée nationale a adopté la loi portant statut de l'artiste

La proposition de loi sur le statut d'artiste a été faite par le député Léonidas Mottom Mamoni, de la deuxième circonscription de Ouesso et deuxième questeur de l'Assemblée nationale. Elle a été approuvée le 18 décembre 2019 après amendements. La loi vise à créer les voies et moyens pour l'inclusion de cette catégorie de travailleurs, dans le dispositif national de protection sociale, mettant en exergue leur contribution au développement de l'économie du pays. La disposition concerne l'artiste de spectacle, des arts visuels, graphiques et plastiques, de la mode, de la publicité, du technicien et de l'entrepreneur culturel et artistique.

Une enquête sur le financement de la santé au Congo

Le taux des coûts sanitaires supportés par la population congolaise est de à 32 %. Il est indiqué dans une étude réalisée par le Gouvernement et ses partenaires et révélé le 18 décembre dernier. Les données de l'analyse quantitative du financement de santé dans le pays indiquent que plus de deux cent mille individus font face à une dépense exorbitante de santé avec un taux d'incidence de 19,5 %. Les risques sanitaires sont deux fois supérieurs dans les couches les plus pauvres.

Deux malfaiteurs se passant pour des malades mentaux à Pointe-Noire

Les services de la gendarmerie et de la police militaire ont réussi à mettre la main sur deux présumés malfaiteurs, qui se passaient pour des malades mentaux à Mongo-Mpoukou. Les deux hommes seraient des sujets étrangers qui ont vécu pendant plusieurs années dans une cachette montée avec des matériaux de récupération. Cette cachette est située sur la nationale 1, au quartier Mongo-Mpoukou dans le cinquième arrondissement. Leurs stratagèmes ont été éventés par la police. La population n'y a vu que du feu.

ASSOCIATION CONGOLAISE DES ÉVALUATEURS ÉMERGENTS

Intéresser les jeunes à la pratique de l'évaluation

Coordonnateur de l'Association congolaise des évaluateurs émergents, Roger Angouono-Moké nous a accordé une interview dans laquelle il exprime l'ambition de son association d'intéresser les jeunes à la pratique de l'évaluation, un concept pas assez connu, notamment des Congolais qu'il définit comme une appréciation systématique et impartiale d'un projet, un programme, une politique.

Roger Angouono-Moké

Monsieur le coordonnateur, quelle définition donnez-vous au concept évaluation qui, disons-le, est assez peu connu de beaucoup de Congolais?

**D'une manière simple, en quelques mots, l'évaluation est une appréciation systématique et impartiale d'un projet, un programme, une politique. Mais toutefois, je pense que cette définition, tel que défini, ça ne permet pas, évidemment, aux lecteurs de comprendre ce que c'est réellement l'évaluation. Mais vous devez savoir que cette appréciation se fait sur la base certains critères comme par exemple la pertinence, qui veut dire quoi? Tout simplement, nous avons par exemple une situation et la réponse à cette situation, c'est un projet que nous mettons en place. Et évidemment, l'évaluation va nous permettre, par exemple, si nous nous basons sur le critère de la pertinence, de se poser la question de savoir si ce projet que nous mettons en place est pertinent. C'est-à-dire que c'est la réponse adaptée aux problèmes que nous avons identifiés.

Pouvez-vous nous parler, de manière succincte, de l'Association congolaise des évaluateurs émergents?

** L'Association congolaise des évaluateurs émergents est une initiative des jeunes amateurs de la pratique de l'évaluation, c'est-à-dire dans notre pays, nous avons ce problème que la pratique de l'évaluation n'est pas encore connue. Ce qui le contraire dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Ces jeunes amateurs de la pratique de l'évaluation ont bien voulu mettre en place une plateforme ici au Congo, pour booster un peu la pratique l'évaluation.

Et c'est quoi le Réseau francophone de l'évaluation?

**C'est une plateforme soutenue par la Francophonie. Elle regroupe l'ensemble des associations nationales d'évaluation. Elle a été créée pour permettre l'échange des connaissances et aussi le plaidoyer en faveur de la pratique de l'évaluation, dans la zone francophone.

Ceci dit, vous avez pris part récemment, à Ouagadougou, au Burkina Faso, au Forum international francophone de l'évaluation. Pouvez-vous nous en dire davantage?

** Le Forum international francophone de l'évaluation est une initiative du Réseau francophone de l'évaluation. Ce forum est une occasion d'échanges de connaissances. L'association congolaise des évaluateurs émergents a pris part à ce forum dans le but, évidemment, de se perfectionner. Il y avait un atelier qui nous a beaucoup plus intéressé, c'était la théorie du changement. Pourquoi la théorie du changement? Parce qu'il y a entre une situation identifiée, par exemple, nous sommes au point A et nous voulons aller au point B, il faut bien identifier la théorie du changement. Comment on va s'y prendre, pour aller au point B? Donc, cet atelier était très important pour nous et également sur la conduite de l'évaluation au niveau international. Vous savez, la pratique de l'évaluation, ce n'est pas seulement au Congo, mais ça se passe au niveau mondial. Donc, nous étions aussi intéressés de savoir comment cela se passe aussi dans d'autres pays.

Quelles sont décisions ou recommandations prises au cours de cette rencontre?

**Aujourd'hui, vous savez, dans la zone francophone, contrairement à la zone anglophone, la pratique de l'évaluation n'est pas encore très connue. Donc, l'objectif, aujourd'hui, c'est toujours un plaidoyer dans la zone francophone, chaque participant, chaque membre du réseau francophone de l'évaluation doit faire un plaidoyer dans son pays, afin que la pratique de l'évaluation soit mieux connue, mieux ancrée, mieux assimilée dans ces pays-là. Au Congo, nous constatons que l'évaluation n'est pas encore connue. Nous voulons, évidemment, contribuer à ce que la pratique de l'évaluation soit une logique ancrée dans notre nation.

Propos recueillis par
Véran Carrhol YANGA

Qui me répondra?

Quels cadeaux intelligents pour nos enfants pendant les fêtes de Noël et du Nouvel an?

APM (Moungali, Brazzaville)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

BOIS TROPICAUX

Impliquer le secteur privé forestier dans la mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire

Le secteur privé est au cœur de l'activité d'exploitation forestière. Cependant, l'engagement des entreprises forestières au Congo dans le processus de mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire (APV), qui œuvre pour la légalité du bois, demeure faible. C'est ainsi que l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) a mis en place le projet «Participation structurée du secteur privé congolais dans l'élaboration des textes réglementaires et des documents techniques de l'APV-FLEGT» pour renforcer les activités de plaidoyer du secteur privé de la filière bois. Ce projet, démarré en 2018 et arrivé à son terme, a fait l'objet d'un atelier de clôture vendredi 13 décembre 2019 à Brazzaville.

Photo de famille à la fin des travaux

Les travaux ont été clos par Bienvenu Christophe Babela, Conseiller administratif et juridique de la ministre de l'Economie forestière, en présence de Thechel Ekoungulou, chargé de programme à la représentation de la FAO au Congo, Mme Maylis Borelli, coordonnatrice adjointe des projets FLEGT, REDD+, représentante de l'ATIBT; Symphorien Azantsa, facilitateur de FLEGT au Congo et Alain Bertin Tiotop, représentant ATIBT au Congo.

L'atelier a regroupé les cadres de l'administration forestière, les représentants des entreprises forestières et de la société civile. Ce projet coordonné par Edouard Kibongui, ingénieur des forêts, a mené des actions multiples auprès des acteurs du secteur privé, du Gouvernement, de la société civile et d'autres partenaires.

Après 18 mois de mise en œuvre du projet, cet atelier a été une séance de restitution qui a offert aux participants une opportunité d'apprécier et d'analyser les résultats obtenus. Ce projet a renforcé la nécessité de l'implication du secteur privé dans les différentes étapes de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT. Cet accord ne peut exister sans l'implication du secteur forestier privé.

Armand Blaise Diamvindza, directeur administratif du Goupe Afriwood industrie s'occupant de l'exploitation, transport et transformation de bois à Pointe-Noire, a affirmé: *«L'ATIBT à travers ce projet a été réellement l'interface entre l'administration forestière et le secteur privé. Les forestiers congolais qui ont de petits permis, ont pu avoir l'occasion de discuter leurs prescriptions environnementales, sociales et fauniques par ce projet. C'est un gain. Un gros problème qui est encore pendant, c'est le code forestier. Le projet prend fin aujourd'hui, mais s'il n'y a pas de relai et de continuité, c'est une grosse défaillance pour le secteur privé, tant pour les grandes entreprises que pour les petites sociétés».*

Clôturant les travaux, Bienvenu Christophe Babela a lancé: *«Je vous enjoins de capitaliser les résultats de cet atelier et vous donne rendez-vous sur le terrain pour une amélioration de plus en plus amplifiée de la gouvernance forestière et de la pérennité de l'APV-FLEGT. J'encourage l'ATIBT à continuer de servir d'interface avec les sociétés forestières, notamment en les stimulant à entrer dans le processus de SIVL mis en place».*

L'Association technique internationale de bois tropicaux a obtenu un accord de financement de l'Union européenne à travers le programme U.E, FAO, FLEGT pour permettre au projet de mener ses activités.

Philippe BANZ

FESTIVAL

Informer les jeunes, futurs acteurs du secteur agricole au Congo

Dans le cadre du Festival alimentaire mis en place par l'ONG française FFI, deux films ont été projetés au profit des élèves du lycée d'enseignement professionnel agricole Amilcar Cabral (LPAAC), situé dans le 8e arrondissement Madibou, samedi 30 novembre 2019. Il a été suivi d'une conférence-débat. Organisée par le Projet PAMTAC-B II mis en place par l'organisation ESSOR, cette rencontre a été supervisée par Axelle L'Hostis, coordinatrice en transformation agroalimentaire de ce projet.

Axelle L'Hostis pendant l'échange...

Cette activité, a-t-elle dit, s'inscrit dans le cadre du Festival alimentaire qui a sélectionné huit films à projeter du 15 octobre au 30 novembre en France à travers des organisations, des écoles, des cinémas, etc. Avec pour but de montrer des vidéos sur l'agriculture et l'alimentation durable, mais aussi de promouvoir cette agriculture et cette alimentation durables auprès du public. Au LPAAC, a-t-elle poursuivi, l'enjeu était d'informer et d'expliquer aux élèves, futurs acteurs du secteur agricole au Congo, qu'ils peuvent faire des choses et qu'il existe des solutions aux problèmes agricoles qui se posent dans le pays.

Deux films ont été projetés, le premier est intitulé: *«Poulet morgue»,* réalisé au Bénin. Il parle de la filière avicole dans ce pays, et explique qu'elle est compliquée du fait de la concurrence déloyale du poulet congelé importé notamment d'Europe, des Etats-Unis avec le poulet local. Le poulet congelé qui arrive en grande quantité sur le sol africain est beaucoup moins cher que celui produit par les locaux. Pour la sécurité alimentaire, le problème consiste à informer la population sur le fait que ces poulets ne respectent pas la chaîne de froid. Ils arrivent sur le sol africain et sont revendus d'une manière assez aléatoire dans les marchés. L'idée générale de ce film est de montrer la problématique, mais aussi les solutions pouvant être mises en place, notamment l'organisation des producteurs, la mise en valeur de la production locale, mais aussi d'expliquer à la population qu'un poulet élevé au pays, bien nourri, est mieux qu'un poulet congelé dont on ignore quelquefois la provenance.

... avec les élèves

Le second film a porté sur *«L'agroécologie au Burkina Faso».* Il s'agit de faire la promotion sur la consommation des produits locaux. Au finish a souligné Axelle L'Hostis, *«les élèves ont appris beaucoup de choses dont ils n'avaient pas forcément conscience, et certains d'entre eux sont assez réceptifs sur ce qu'ils ont vu aujourd'hui. Je pense que c'est un premier pas, il faut continuer à informer cette jeunesse pour qu'elle soit partie prenante du développement économique, social et alimentaire du Congo. ESSOR, peut accompagner un élève une fois qu'il est installé, en lui donnant des outils pour faire de l'agroécologie. Il existe un partenariat entre ESSOR et LPAAC, et dans ce cadre, des choses sont faites. C'est donc aux élèves de montrer à leurs professeurs leur intérêt pour l'agroécologie pour qu'elle figure dans leur cursus».*

Dans le cadre du partenariat ESSOR-LPAAC, mais surtout sur la filière transformation agroalimentaire, l'établissement a bénéficié d'une aide notamment sur la remise en forme du laboratoire de transformation et de qualité, afin qu'il soit utilisé par les élèves pour une meilleure formation pour qu'ils deviennent des transformateurs agroalimentaires. Ils sont accompagnés pour promouvoir les filières agricoles qui ont besoin d'être plus dynamiques.

Alain-Patrick MASSAMBA

INTEGRATION

Validation de la réforme de la CEEAC

La réforme de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) a été validée mercredi 18 décembre 2019, à l'occasion de la 9e session extraordinaire des chefs d'Etat des pays membres de cette institution d'intégration régionale tenue dans la capitale gabonaise Libreville. Cinq chefs d'Etat sur onze de la Communauté ont fait déplacement, pour se joindre au président gabonais, Ali Bongo Ondimba.

Photo de famille des participants au sommet

Il y avait Félix Tshisekedi (République démocratique du Congo), Idriss Déby Itno (Tchad), Faustin Archange Touadera (Centrafrique), Evaristo Carvalho (Sao Tomé et Principe). Les six autres pays ont délégué soit un premier ministre, soit un membre du gouvernement. La République du Congo s'y est fait représenter par Jean Claude Gakosso, ministre des Affaires étrangères et de la coopération.

Le 9e sommet extraordinaire de la CEEAC avait pour but de valider les réformes de l'institution initiées depuis 2015 et conduites sous la houlette du président gabonais, Ali Bongo Ondimba, président en exercice de l'institution. Dans le déroulement du sommet, il a été question de modifier le traité instituant la CEEAC pour le moderniser et l'adapter au contexte actuel. Les onze pays membres ont six mois pour ratifier le nouveau traité. Le Secrétariat général de la CEEAC disparaît et se voit rebaptisé en *«Commission de la CEEAC».* Un engagement fort a été pris pour assurer l'autonomisation financière de l'institution. Les pays membres sont encouragés à collecter et à reverser à la Commission la taxe communautaire d'intégration (TCI). Durant la période de transition, tout le personnel actuel restera en poste.

Le prochain sommet du genre est prévu courant premier semestre de l'année 2020. Les documents adoptés à Libreville portent notamment sur le protocole du traité instituant la Commission de la CEEAC, le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), le règlement financier, le cadre organique, et le statut du personnel révisé de la Communauté. Tous ces documents ont déjà été soumis à tous les chefs d'Etat des pays membres à l'occasion d'une tournée régionale menée par Alain Claude Bilie By Nze en compagnie du Secrétaire général de la CEEAC, Ahmad Allam-Mi.

La CEEAC regroupe l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda, Sao Tomé et Principe et Tchad. Tous ces Etats représentent plus de 6,6 millions de km² et un marché de 187 millions de consommateurs.

Gaule D'AMBERT

ZIMBABWE

Epouse du vice-président, Marry Mubaiwa arrêtée pour corruption

Dans le cadre d'une enquête pour fraude et blanchiment d'argent d'un montant estimé à un million de dollars, l'épouse du vice-président Constantino Chiwenga, Marry Mubaiwa, a été arrêtée samedi dernier. A 38 ans, elle a été interpellée par la police, selon la Commission zimbabwéenne anticorruption, et devait être présentée à un juge en début de semaine prochaine. Selon un document de la Commission anticorruption, Marry Mubaiwa est

Marry Mubaiwa

accusée d'avoir transféré en 2018 et 2019 de l'argent de ses comptes du Zimbabwe vers des banques sud-africaines *«en cachant ou en maquillant leur véritable utilisation»,* en violation du contrôle des changes. Ces fonds auraient été utilisés pour l'achat en Afrique du Sud, avec des complices, d'une propriété dans la capitale Pretoria et de deux véhicules tout-terrain de luxe. L'épouse du général Chiwenga, ancienne mannequin, est par ailleurs accusée d'avoir menti à un juge sur la nature de son contrat de mariage.

L'ancien chef d'Etat-major de l'armée zimbabwéenne, est considéré comme l'architecte du coup de force qui a précipité la démission du président Robert Mugabe fin 2017, après trente-sept ans de règne sur le pays. Il est également considéré comme un proche de l'actuel président Emmerson Mnangagwa, qui s'est fait fort de relancer l'économie en pleine déconfiture du pays, en luttant notamment contre la fuite des capitaux et l'évasion fiscale.

Agé de 63 ans, Constantino Chiwenga est rentré le mois dernier dans son pays après un séjour médical de quatre mois en Chine. Son épouse était absente de la cérémonie d'accueil organisée quelques jours plus tard dans son village natal.

Azer ZATABULI

PRESSE

55 bougies pour Fraternité Matin

Le groupe de presse ivoirien Fraternité Matin a célébré ses 55 ans le 9 décembre 2019. A cette occasion, le groupe a tenu à «marquer un arrêt, faire un bilan, mener des réflexions profondes et faire une introspection en vue de booster ses activités». L'événement placé sous le parrainage du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, a permis également de raconter l'histoire de la Côte d'Ivoire à travers les colonnes de ce journal.

Le Directeur général Venance Konan

La volonté des organisateurs était de permettre aux Ivoiriens de se *«retrouver autour de leur journal»*, au cours de ces festivités ouvertes le 9 décembre, date anniversaire, au sein de l'entreprise, par une exposition photos qui retrace les faits marquants de la Côte d'Ivoire, une cérémonie de décoration des agents, ainsi qu'une remise de dons à la pouponnière Marie Thérèse Houphouët-Boigny d'Adjamé.

Les journées portes ouvertes ont démarré le mardi 10 décembre pour prendre fin deux jours après. Le public a eu l'occasion de «redécouvrir» son journal. Un évènement d'envergure pour Fraternité Matin qui a aussi un volet scientifique. Il s'agit d'un forum international qui se tient du 19 au 20 décembre au Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC), sis au Plateau. Une rencontre qui s'inscrit également, à en croire le patron de Fraternité Matin, dans le cadre des activités du Groupement des éditeurs de presse publique de l'Afrique de l'Ouest (Geppao). Nombre d'experts étrangers et ivoiriens, entre autres, l'ex-ministre sénégalais Tidiane Gadio, le Pr Tchétché N'Guessan et Boa Tiémélé (Ivoiriens) y sont conviés. Ils débattront du thème: *«Entre repli identitaire et panafricanisme, quelle place pour la zone de libre-échange continentale africaine?»*

Les réflexions devront aider probablement à une mise en place effective de la zone de libre-échange, freinée par des attaques terroristes sans précédent, des comportements xénophobes dans certains pays, la fermeture de frontières entre Etats…

Au soir du 20 décembre, ''Frat Mat'' entend exprimer sa reconnaissance à des lecteurs et annonceurs lors d'un dîner de gala qui leur sera offert, dans un grand Hôtel d'Abidjan. Les festivités s'achèveront le 21 décembre par une balade lagunaire et un concert au stade de l'Université Félix-Houphouët-Boigny de Cocody, avec à la clé la prestation des *«meilleurs artistes du moment et de grosses têtes d'affiche».*

D'après le directeur général de Fraternité Matin, Venance Konan, *«il faudra relever certains défis dont celui de la diversification».* Bonne fête et bon vent à notre consœur!

Alain-Patrick MASSAMBA

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

IN MEMORIAM

20 décembre 2015-20 décembre 2019

Cela fait quatre ans que notre frère, le juge Jean-Marie MABOUNDA MANGANDZA a rejoint par son décès à Rabat, au Maroc, tous les membres défunts de notre grande famille, *«qui nous ont précédés marqués du signe de la foi et qui dorment dans la paix du Christ… dans l'espérance de la Résurrection».*

Nous gardons en mémoire et nous nous souvenons encore de tout ce qui était dit et fait lors de ses obsèques le 30 décembre 2015 à Brazzaville. La parole finale de l'oraison funèbre de notre frère Charles-Emile Appesse raisonne encore dans nos oreilles et reste d'actualité:

«Adieu, Jean-Marie, et surtout merci, merci d'avoir contribué durant ton existence terrestre, à l'ordre, la justice, la paix et l'harmonie. Tu resteras longtemps pour nous un exemple».

Jean-Marie, ta présence-absence se matérialise bien par le fait que plusieurs de notre grande famille s'inscrivent dans des facultés de Droit et des Sciences juridiques, puis à l'ENAM, où tu donnais des enseignements, parce que tu leur as donné le goût des études, particulièrement, du Droit et des Sciences juridiques; nous y enregistrons déjà, des licenciés et des masters, bientôt des docteurs, et quelques-uns sont juges; à cela il y a des donations de ton nom total.

Matoondo ha yulu matoondo!

Pour la grande famille,
Ton frère Monseigneur
Daniel MIZONZO, Evêque de nkayi

19-20
Décembre 2019
Journées
Portes
Ouvertes
ISO 9001:2015
BUREAU VERITAS
Certification
PORT DE POINTE-NOIRE
1939 - 2019
80 ans
1939 — 2019
Port de Pointe-Noire
porte océane de l'Afrique Centrale
Merci à nos partenaires
BOLLORÉ
CONGO TERMINAL
POINTE-NOIRE
SOCOTRANS
NileDutch
Conseil Congolais des Chargeurs
Chevron
BSCA Bank
KPMG
erascom
BCH
ILOGS
SGMP
GUOT
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MARINE MARCHANDE
MAERSK

Ouverture des inscriptions à l'ESCIC.
Rentrée des formations professionnelles en Janvier 2020

- Bachelor of Business Administration (BBA) Troisième année (Licence professionnelle en Management en français / diplôme de IFAM de Paris.
- Master en Contrôle de Gestion (MCG) / diplôme de ITESCIA Paris.
- Master en Qualité – Hygiène – Sécurité – Environnement (MQHSE) / diplôme de ITESCIA Paris
- Master Management des Organisations/Entreprises (MMO) / (diplôme de ITESCIA Paris
- Master of Business Administration (MBA) / diplôme de ESLSCA Paris
- Master en Management des Ressources Humaines (MRH) / diplôme de ESLSCA Paris
- Master professionnel en Management de la Chaine Logistique (MMCL) / diplôme de ESLSCA Paris.

Inscrivez-vous à L'ESCIC, formez-vous tout en poursuivant vos activités professionnelles…. Et décrochez un diplôme de nos partenaires reconnus internationalement.

Contacts: (+242) 06 638 85 87 / 04 431 48 27
Site web: www.escic-cg.com
Email: escicinfo2013@escic-cg.com;
Facebook: @esciccg
Immeuble PBG, Ruelle ancienne Radio Pointe-Noire, Boulevard Loango, Centre-ville

OFFRE D'EMPLOI

ANNONCE NUMERO:
BRAZZAVILLE-2019-034

POSTE VACANT: STANDARTISTE/AGENT COURRIER
(TELEPHONE OPERATOR/MAIL CLERK)

Grade - FSN-04
Contrat à durée indéterminée

DATE D'OUVERTURE DE L'OFFRE:
13 Décembre 2019
DATE DE CLOTURE: 27 Décembre 2019

EXIGENCES DU POSTE:
• Avoir au moins un BEPC ou équivalent
• Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise et française (niveau 3)
• Justifier d'au moins un (1) an d'expérience professionnelle dans une administration

TACHES PRINCIPALES:
Sous la supervision directe du superviseur du service courrier, le/la titulaire du poste a la charge de gérer les communications téléphoniques internes et externes à l'ambassade américaine de Brazzaville et s'occupe de la réception et distribution du courrier. Il/elle doit pouvoir conduire et posséder un permis de conduire local valide.

COMMENT POSTULER:
L'Ambassade des Etats-Unis à Brazzaville a modernisé son processus de recrutement. Désormais, toutes les demandes d'emplois devront se faire au moyen de son outil de recrutement électronique dénommé ERA (Electronique Recrutement Application) disponible sur son site web : https://erajobs.state.gov/dos-era/cog/vacancysearch/searchVacancies.hms (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

Pour de plus amples informations sur cette offre d'emploi, prière de visiter le site web: https://cg.usembassy.gov/embassy/jobs/ ou contacter le bureau des Ressources Humaines (tél: 06-612-2000/06-612-2109/06-612-2073/06-612-2133, email: BrazzavilleHRjobs@state.gov)

N-B: Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

Merci de votre intérêt pour l'Ambassade des USA à Brazzaville.

Bonne chance!

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33
Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77
Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43
Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79
Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: www.lasemaineafricaine.net

APPELS A CANDIDATURE

Membre d'un Groupe International et important Etablissement financier de la place, recherche pour son siège à Brazzaville:

Deux inspecteurs juniors:
Sous la Direction du responsable de l'Audit Interne et Inspection, les inspecteurs juniors auront pour mission:
- Préparer et réaliser des missions d'audit interne et d'inspection;
- Rédiger des rapports d'audit et d'inspection;
- Formuler et faire suivre des recommandations.

Activités liées au poste:
- Contrôler la régularité et la sincérité des données comptables et des dossiers;
- Reporter les informations qui concourent à la fiabilité des résultats;
- Assurer une veille sur des domaines de gestion sensibles ou présentant un intérêt pour la banque notamment en matière de réglementation bancaire et de bonnes pratiques;
- Assurer la retransmission commentée des informations au sein des équipes;
- Assister les inspecteurs/auditeurs séniors et chefs de mission dans la réalisation des missions;
- Participer à la réalisation des plans de mission;
- Réaliser les travaux de recherche et d'investigation;
- Rédiger les premières synthèses de travail.

Profil:
De formation universitaire BAC+4/5 en Audit interne, finances et comptabilité ou diplôme équivalent avec une expérience d'au moins un an dans le métier d'audit idéalement dans un cabinet d'audit ou une banque.
Savoir: - Avoir des connaissances en audit et conseil en système d'information;
- Avoir des connaissances en gestion, comptabilité et finance;
- Avoir des connaissances en langage de programmation;
- Avoir des connaissances en gestion de projet;
- Connaitre les référentiels (COBIT, ITIL, CMMI, eSCM, …).

Savoir-faire:
- Avoir la maîtrise de MS office (connaissances approfondies de Excel et Access);
- Avoir la pratique de la réglementation CEMAC;
- Concevoir un programme de mission d'audit;
- Préparer les éléments nécessaires à un audit;
- Transmettre des éléments nécessaires à un audit;
- Avoir la connaissance de la norme ISO, ISAE, …

Savoir-être:
- Avoir l'esprit d'analyse;
- Être disponible;
- Avoir un bon sens organisationnel;
- Être rigoureux;
- Être intègre;
- Avoir le sens du questionnement.

Un Auditeur Système d'Information junior:
Sous la Direction du responsable de l'Audit Interne et Inspection, l'auditeur Système d'Information junior aura pour mission d'évaluer les risques liés aux systèmes d'information nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

Activités liées au poste:
- Faire la gouvernance des systèmes d'information;
- Faire l'audit informatique;
- Faire l'audit d'application du logiciel de l'entreprise;
- Faire l'audit de projet;
- Faire la revue de migration des systèmes;
- Faire l'audit de conformité réglementaire;
- Faire la revue de processus informatisés sous l'angle du contrôle interne métier;
- Gérer les accès, les habilitations et de la séparation des tâches dans les systèmes d'information;
- Faire de l'analyse des données.

Profil:
De formation universitaire BAC+4/5 en Audit avec une expérience d'au moins 1 an à un poste similaire.

Savoir:
- Avoir des connaissances en audit et conseil en système d'information;
- Avoir des connaissances en gestion, comptabilité et finance;
- Connaissance des métiers / produits / services bancaires;
- Avoir une maîtrise des techniques d'audit;
- Maîtrise de la réglementation bancaire;
- Avoir une vision transversale des métiers de la banque.

Savoir-faire:
- Avoir la maîtrise de MS office (connaissances approfondies de Excel et Access);
- Avoir la pratique de la réglementation CEMAC;
- Avoir la connaissance de la norme ISO, ISAE, …

Savoir-être:
- Avoir la Capacité de structuration et de restitution de l'information et d'analyse (esprit de synthèse)
- Être disponible;
- Avoir la capacité à travailler en équipe;
- Avoir un bon sens organisationnel;
- Être rigoureux;
- Être intègre;
- Avoir l'esprit de curiosité;
- Avoir le sens du questionnement.

Composition des dossiers de candidature:
- CV, lettre de motivation et diplôme.
- Les dossiers de candidatures doivent être envoyés, au plus tard le 31 décembre 2019, l'adresse suivante: frecrutement2018@gmail.com

Aucun dossier ne sera pris en compte passé ce délai.

Groupement d'Intérêt Economique pour
Le Service Commun d'Entretien des Voies Navigables
Congo-RCA G I E - S C E VN

Projet Appui au GIE-SCEVN

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 04-19/PI/VN

Pour le recrutement d'un Consultant en vue de la mise en œuvre du Plan de formation du GIE-SCEVN

Le Groupement d'Intérêt Economique pour le Service Commun d'Entretien des Voies Navigables de la République Centrafricaine et de la République du Congo (GIE-SCEVN) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), via la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) pour le projet «Appui au GIE-SCEVN», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre de renforcement de capacité des agents du GIE-SCEVN.

Les services du candidat auront pour objet la mise en œuvre des modules de formations (i) dans le domaine managérial, (ii) dans les métiers de la navigation fluviale, (iii) en hydrographie, (iv) en HSQE; (v) en assistanat de direction, (vi) en gestion de stocks, (vii) en finances et comptabilité et (viii) en ressources humaines.

Le GIE-SCEVN invite les Candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) s'adresse aux cabinets spécialisés dans le domaine de la formation et du renforcement de la capacité des professionnels.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers», disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD: http://www.afd.fr.

Les candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en groupement. Si un candidat (y compris le membre d'un groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le candidat est constitué en groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure:
- une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
ou
- une lettre d'intention de constituer un groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme sous-traitants.

Les références et qualifications des sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures. L'adjudicataire sera retenu suivant la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

Les candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction:
- de l'ampleur des marchés;
- de la nature des services (formation);
- du domaine et de l'expertise technique: justifier d'au moins trois (3) références datant chacune de moins de cinq (5) ans pour chacun des critères ci-après:
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation dans une structure d'au moins 100 agents;
- réalisation d'actions de formation: séminaires et ateliers, formation-action, formation «sur le terrain», voyages d'études, élaboration de manuels de formation, etc.;
- suivi et évaluation des actions de formation;
- fourniture de services de consultant en Afrique subsaharienne, avec le français comme langue de travail.

Le GIE-SCEVN dressera une liste restreinte de six (6) candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions (DDP) pour la réalisation des services requis.

Les manifestations d'intérêt en six (6) exemplaires doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 21/01/2020 à 10H00 (Heure de Brazzaville):

GIE-SCEVN
(sis dans l'enceinte du Port de Brazzaville)
BP 179, Brazzaville, République du Congo
Tél. (+242) 06 674 01 20 / 06 668 64 32
E-mail: dekalex2002@gmail.com /nge2015@yahoo.fr

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux jours et heures suivantes: du lundi au vendredi de 8H00 à 15H00.

World Health Organization
Regional Office for Africa

Organisation Mondiale de la Santé
Bureau Régional de l'Afrique

Organização Mundial de Saúde
Escritório Regional Africano

Facsimile: + 47 241 39501/39503 or + 242 83 95 01/83 95 03
or Direct Fax: + 47 241 39 508 or + 242 83 95 08

16 Décembre 2019

Chers potentiels soumissionnaires:

OBJET: Avis d'appel d'offres

Dans le cadre de ses activités, L'Organisation mondiale de la Santé, Bureau Régional pour l'Afrique à son siège à la cité du Djoué à Brazzaville en République du Congo, voudrais procéder au renouvellement de stock des différents articles pour les travaux d'entretien et de la maintenance de ses infrastructures. Pour ce faire, il désire conclure un accord à Long terme pour une durée de 4 ans avec les adjudicataires pour le marché de fourniture des biens
A cet effet, vous êtes cordialement invités à soumettre une proposition pour les marchés des fournitures de biens des lots suivants:
- ITB 023 2019 ASO LTA ARTICLES - REACTIFS POUR TEST
- ITB_024_2019_ASO_LTA_PRODUITS_REACTIFS_LABORATOIRE
- ITB_025_2019_ASO_LTA_ARTICLE_OUTILLAGE_ FLOTTE_ AUTOMOBILE
- ITB_026_2019_ASO_LTA_PRODUITS_DE LABORATOIRE
- ITB_027_2019_ASO_LTA_MATERIEL DU REGISTRY
- ITB_028_2019 ASO LTA ARTICLES - GROUPES ELECTROGENES
- ITB_029_2019 ASO LTA ARTICLES – ELECTRICITE
- ITB_030_ 2019 ASO LTA ARTICLES MATERIEL DE LABORATOIRE
- ITB_031_ 2019 ASO LTA MATERIEL – CATERING
- ITB_032_2019 ASO LTA ARTICLES - ACCESSOIRES DES EQUIPEMENTS DE LA SALLE CONFERENCE
- ITB_034_2019 ASO LTA EQUIPEMENTS - UNIFORMES DES HUISSIERS ET CHAUFFEURS
- ITB_035_2019 ASO LTA EQUIPEMENTS- ELECTROMECANIQUE FORAGE ET STATION D'EAU
- ITB_036_ 2019 ASO LTA EQUIPEMENTS- ELECTRIQUE POUR FORAGE
- ITB 2019 ASO LTA ARTICLES - CONSOMMABLES D'HYGIENE
- ITB_037_2019 ASO LTA ARTICLES - EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE
- ITB-038_2019 ASO LTA ARTICLES DE QUINCAILLERIE
- ITB_039_2019 ASO ARTICLES PRODUITS DE LABORATOIRE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE
- ITB_040_2019 ASO LTA ARTICLES DE PLOMBERIE
- ITB_041_2019 ASO LTA ARTICLES DE PEINTURE
- ITB_042_2019 ASO LTA ARTICLES – MENUISERIE
- ITB_043_2019 ASO LTA ARTICLES DE MACONNERIE
- ITB_044_2019 ASO LTA ARTICLES DE FOURNITURES DE BUREAU
- ITB_040_2019 ASO LTA ARTICLES DE CLIMATISATION

Toute structure ou entreprise intéressée/désireuse d'obtenir les documents de l'Appel d'offres, doit envoyer une intention de soumissionner à l'adresse suivante afrgoafrobids@who.int et préciser les numéros des lots du domaine pour lequel il désire soumissionner.

N.B.: Les soumissions doivent être conformes aux inscriptions portées aux documents d'Appel d'offres à la section 3.6 transmise à votre attention. Veuillez noter que toutes offres transmises via e-mail seront rejetées.

Par ailleurs, les documents de l'appel d'offres peuvent être obtenus en envoyant une intention de soumissionner à l'adresse suivante afrgoafrobids@who.int

Nos salutations les meilleures,

Unité des Achats et Approvisionnement
Division de l'Administration Générale (GMC)

ACADÉMIE CATHOLIQUE DE BRAZZAVILLE POUR L'ÉTHIQUE (ACABE)

Le siège social a ouvert ses portes au CIO

Les cadres chrétiens engagés dans la politique, l'économie et la culture ont désormais un espace de réflexion et de concertation. L'Académie catholique de Brazzaville pour l'éthique (ACABE) a été inaugurée le vendredi 13 décembre 2019 par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville. C'était dans une ambiance très conviviale que s'est déroulée la cérémonie d'inauguration de ce bâtiment entièrement rénové, un joyau architectural décoré aux couleurs nationales qui a officiellement ouvert ses portes dans les anciens locaux de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville. En présence de NN.SS Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala; Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma; Bienvenu Manamika Bafouakouahou, évêque de Dolisie et Jean Gardin, évêque émérite d'Impfondo. Il y a avait également plusieurs autres personnalités parmi lesquelles, une délégation du bureau de liaisons parlementaires de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) de la R. D. Congo conduite par Mme Flora Gina Mujinga, ainsi que des représentants de l'Eglise Orthodoxe et du Conseil islamique.

L'ACABE qui abrite également le bureau catholique de liaisons parlementaires (BLP), partage les mêmes locaux que les Œuvres pontificales missionnaires (OPM) pour diffuser le sens, les valeurs et le savoir-faire de foi, d'éthique et de compétence sociale auprès du citoyen. L'ACABE est une institution qui se veut solidement engagée dans le dialogue; un cadre de concertation des intellectuels: hommes et femmes politiques, société civile, économistes, magistrats, médecins, journalistes etc.

Deux principales allocutions ont été prononcées au cours de cette cérémonie. Celle de Mgr Anatole Milandou et de l'abbé Jonas Koudissa. Pour l'archevêque de Brazzaville, *«l'inauguration de ce siège est le symbole de l'engagement de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) de voir les cadres chrétiens, intellectuels congolais engagés dans la politique, l'économie et la culture trouver un espace de concertation pour échanger et dialoguer sur les problèmes de la société et de la nation. «J'éprouve une réelle joie et une grande fierté de célébrer cet événement que nous attendions depuis deux ans: l'inauguration des bureaux de l'Académie catholique de Brazzaville pour l'éthique (ACABE); le lancement des activités du bureau catholique de liaisons Parlementaires et la présentation du projet d'élaboration d'un manuel pour le renforcement de la cohésion sociale au Congo, projet initié en 2017 et qui bénéficie du soutien de l'épiscopat congolais. L'ACABE vise le renouvellement des valeurs morales, éthiques et sociétales au Congo, particulièrement au sein de ceux que nous appelons les Elites. L'ACABE est l'institution dont l'Eglise s'est dotée pour disséminer le sens, les valeurs et le savoir-faire auprès des citoyens, en premier lieu des dirigeants et faiseurs d'opinion, futurs contemporains du monde de la politique, de l'économie et de la culture. Le but principal de l'ACABE est d'accompagner l'action des commissions pontificales justice et paix d'une part, et établir un pont entre les épiscopats africains et les Assemblées nationales d'autre part, afin de favoriser le suivi des lois et des politiques de développement par l'Eglise en Afrique»*, a indiqué Mgr Anatole Milandou.

L'archevêque coupant le ruban symbolique

L'abbé Jonas Koudissa, directeur de l'ACABE et du BLP, a décrit la grande vision de Mgr l'archevêque: *«Le Congo connaît depuis quelques décennies une crise morale et éthique sans précédent qui, de l'avis de la plupart de nos compatriotes serait la racine de tous les autres maux dont souffrirait le pays: crise économique, sociale, politique, culturelle. C'est dans ce contexte que Mgr Anatole Milandou a signé un décret instituant l'ACABE, cadre de réflexion et de concertation des intellectuels. Le projet d'élaboration d'un manuel pour le renforcement et la cohésion sociale au Congo initié par l'ACABE s'inscrit justement dans cette perspective constructiviste. Il ne suffit pas de dénoncer, il faut s'efforcer de comprendre l'origine de toutes ces immoralités appelées abusivement «antivaleurs» et proposé des alternatives capables de recueillir l'adhésion du plus grand nombre, parce que garantissant à tous un bonheur partagé. Pour la mise en œuvre de ce projet, l'ACABE peut se réjouir d'avoir gagné la collaboration scientifique des chercheurs et étudiants du Département de sociologie de l'université Marien Ngouabi, ainsi que quelques-uns du grand séminaire de théologie cardinal Emile Biayenda. Ce siège a été rendu possible grâce aux diverses contributions des chrétiens du Congo, d'Allemagne et de France qui ont permis d'entreprendre les travaux de réhabilitation de ces locaux qui disposent d'un espace fonctionnel de travail avec une salle de réunion pouvant contenir 15 à 20 personnes, d'un secrétariat, d'un bureau administratif pour le directeur, d'une cuisine et des sanitaires»*. Puis, il a présenté le projet d'élaboration d'un manuel pour le renforcement et la cohésion sociale au Congo à tous les participants présents à cette cérémonie.

Les évêques présents à la cérémonie et les autres invités

La coupure du ruban symbolique par Mgr Anatole Milandou, la bénédiction des locaux par Mgr Louis Portella Mbuyu et la visite guidée ont marqué la fin de cette cérémonie d'inauguration, assortie d'un cocktail dinatoire.

Pascal BIOZI KIMINOU

Le décret instituant l'ACABE a été signé le 4 septembre 2014. Ces activités ont débuté le 7 mars 2015. Ce projet qui était diocésain est devenu national grâce à l'implication des évêques du Congo qui ont manifesté leur intérêt en nommant l'abbé Jonas Koudissa, aumônier national des Elites, des hommes et femmes politiques. Le bureau catholique de liaisons Parlementaires a pour mission de favoriser des contacts formalisés entre l'Eglise et le Parlement. Une structure qui existe déjà dans bon nombre de pays et organisations internationales, notamment à Berlin auprès du Bundestag; Bruxelles auprès de la Commission européenne; Cap Town auprès du Parlement Sud-Africain depuis 25 ans; Kinshasa depuis plus d'une décennie. Ces bureaux de liaisons qui sont en train de voir le jour en Afrique, notamment dans toutes les Eglises locales sont une recommandation de l'Assemblée plénière du Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) tenue en 2013 à Accra, au Ghana.

TEMOIGNAGE

Les 70 ans de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo

Bacongo est l'un des quartiers sud de Brazzaville la verte. En son sein, l'on trouve la paroisse Notre-Dame du Rosaire. Au départ, annexe de la paroisse Saint François d'Assise sise au quartier plateau sur la rive gauche du ruisseau «La Glacière», Notre-Dame sera érigée en paroisse autonome en 1949 à la rive droite dudit ruisseau. La première chapelle sera construite entre d'un côté le bar select de Jacques Bankaites au début de la rue Condorcet et de l'autre le temple des matswanistes-corbeaux au début de la rue Voltaire. L'actuelle église où nous avons commémoré ses 70 ans, sera, elle, construite en 1962 sur le terrain acquis auprès de Monsieur Martial Kongo, ancien président du Conseil municipal de Bacongo, le père de la religieuse, Sœur Angèle Marie Kongo, et entre temps ancien Stade Yougos où se jouaient, tous les dimanches après la messe chantée de 8 heures, les matchs de «football pelote alias mwana foot» entre les équipes Ouragan la Macumba, Terreur, Louvain la Squadra Azura, Reims, Olympic, Lille, Faucon Noir, Nice etc. Elle a été consacrée le 23 juin 1963 par son ancien curé, son initiateur, Mgr Théophile Mbemba, évêque coadjuteur de Mgr Michel Bernard.

Plusieurs prêtres y auront exercé ou y exercent leur ministère pastoral. Il s'agit: des révérends pères de la Congrégation du Saint-Esprit: Joseph Bonnefont alias Maboni, Jean Leduc alias Madika, Rameaux, Joseph Morvan, Joseph Lebadezet, Édouard Grossenhy, André Lemaire, Charles Masserey, René Lefranc, des prêtres coopérateurs: le père Pirola et l'abbé Cyrille Yves Yengo. De messieurs les abbés Galley, Voisin, Théophille Mbemba, Antoine Firmin Maloumbi, Barthélémy Batantu, Maurice Misère Mbindi, Isidore Malonga-Vouvouka, Firmin Bitsindou Locko, Jean Marie Pwati, Emmanuel Vindou, Sébastien Zoubakela, Denis Ngambanou, Jonas Koudissa, Joachim Babingui, Anselme Kiteholo, Brice Babakila, Jean Batsimba-Malonga, Donatien Djambou, Christian Onésime Milandou, Blaise Martin Makiza, Mesmin-Prosper Massengo, l'actuel curé de 2017 à nos jours, etc., Des révérends religieux et religieuses: Roger Nkounkou, Mathurin Mitsoukoudi, Marie André Nganga, Marie Alphonse Ndoudi, Praxède, Scholastique, Clotilde, Bernard, Marie Angela, Catherine *«Mama Catho»*, Marie Michèle Biyela etc.

La paroisse Notre-Dame du Rosaire a donné à l'Église de nombreux prêtres, religieux et religieuses parmi lesquels les abbés Théophile Mbemba (1er curé congolais de Notre-Dame du Rosaire et 1er archevêque congolais de Brazzaville), Barthélémy Batantu (3e curé de Notre-Dame du Rosaire et 3e archevêque de Brazzaville), Adolphe Ounounou et Alain Florent Gandoulou, pères Émile Bitsindou Mahoukou et Patrice Batantou, les Sœurs Angèle Marie Kongo et Paule Reine Massamba, etc.

C'est à Mgr Barthélémy Batantu, alors grand séminariste et simple prêtre que l'on doit:

A/ le recueil des proverbes des Balaris, rédigé sous la direction du père Marcel Diebold et de l'abbé Cyrille Yengo; B/ les cours d'alphabétisation pour adultes avec son livre *«Butsiélé»*; C/ Les Scholas Populaires avec l'introduction dans la liturgie, grâce à la bienveillante compréhension et à la vision de Mgr Michel Bernard, dernier archevêque européen de Brazzaville, les instruments de musique koongos jadis considérés par les premiers missionnaires européens, comme de musique de cultes sataniques ou fétichistes: Le Ngoma (tam-tam creusé dans un tronc monoxyle dont le haut est couvert de la peau de chèvre ou de mouton); Le kisansi (piano à pouce ou une petite caisse sur laquelle sont fixées des languettes qu'on pince avec les doigts pour produire des sons.); Les Ngongis (paire de cors en laiton sur lesquels on tape un morceau de bois pour produire des sons.); les M'kwangas (grelots); les Nsakalas (maracas jouant le même rôle que le m'kwanga). D/ Le missel en lari *«Lumeza» et les autres recueils des chants liturgiques laris, à l'instar de Dila Sambila».* E/ Les collèges populaires (collèges d'enseignement secondaire où les élèves titulaires du Certificat d'études primaires élémentaires (C.E.P.E) mais non admis au concours d'entrée en 6e au lycée, pouvaient poursuivre leurs études.

Une vue de l'église Notre Dame du Rosaire de Bacongo

F/ Les groupes vocaux:

En 1964, grâce au concours de l'abbé Larre, *«les cheveux crépus de Jacques Loubelo et Kinouani Kazis» «Les mains blanches».* C'est aussi à la paroisse Notre-Dame du Rosaire qu'est née des cendres d'Olympic de Bacongo et de l'A.S.M. (Association Sportive de la Mission), l'actuelle équipe de football *«Les Diables-Noirs».* En effet c'est suite à un différend avec les prêtres de la paroisse que Dominique Nzalakanda et Boniface Massengo alias *«Professeur»* donnèrent le 23 juin 1950 le nom de *«Diables-Noirs»* à la nouvelle équipe. Ce qui fut considéré comme un crime de lèse-majesté par les prêtres. C'est grâce à la laborieuse médiation de l'abbé Fulbert Youlou, alors vicaire à la paroisse Saint François d'Assise et de Mgr Paul Biechy, alors vicaire apostolique du vicariat de Brazzaville, que les prêtres acceptèrent ou tolérèrent, bon gré mal gré, le nom de ce nouveau club de football.

«Dire des vérités, aussi désagréables soient-elles à entendre, est le meilleur moyen de surmonter les malentendus» dixit Maurice Dorés. A ce propos, il sied de porter à notre connaissance les deux événements malheureux qu'a connus la paroisse Notre-Dame du Rosaire.

A/ le 11 décembre 1955, elle fut victime du boycott des offices religieux, suite au mandement de Mgr Michel Bernard, interdisant la candidature de l'abbé Fulbert Youlou à la députation; ce que les chrétiens avaient considéré comme un *«complot»* de la hiérarchie catholique contre l'abbé Fulbert Youlou. Aucune messe ne fut célébrée ce dimanche-là, les chrétiens étant restés terrés chez eux de peur d'être molestés par les initiateurs dudit boycott. Dans la foulée, le père Rameaux, ancien vicaire de Notre-Dame du Rosaire et curé de la nouvelle paroisse Saint Pierre-Claver de Bacongo (2e paroisse de Bacongo) fut molesté à coups de gourdin et eut l'auriculaire de la main gauche amputée par des voyous. C'est la première fois que le sang d'un religieux fut versé à Bacongo voire à Brazzaville.

B/ en 1956, un dimanche après-midi avant l'office du salut au Saint Sacrement, une altercation musclée eut lieu entre le père Le Badezet, vicaire à Notre-Dame du Rosaire et M. Fidèle Nzoungou, le chef des matswanistes-corbeaux. En effet le père Le Badezet ne supportant plus le tintamarre que faisaient, sciemment les corbeaux, tous les dimanches après-midis au moment du salut au Saint Sacrement, se rendit voir M. Fidèle Nzoungou qui pendant leur altercation, le séquestra dans son temple matswaniste. C'est en donnant un coup de pied violent sur la porte que le père Lebadezet en sortit au soulagement des chrétiens qui assistaient à la scène impuissants, ahuris et médusés. *«A quelque chose, malheur est bon»* dit l'adage populaire. C'est d'ailleurs suite à cette altercation que les autorités municipales octroyèrent l'immense terrain de Mpissa aux matswanistes-corbeaux pour y organiser leur culte tous les dimanches après-midi, en toute quiétude.

Enfin, la paroisse Notre-Dame et son école primaire Saint Joseph auront fait du quartier Bacongo *«Bac City»* un *«quartier latin»* et un terreau des cadres administratifs, politiques et religieux ainsi que des artistes musiciens. Elle nous a encadrés pendant notre jeunesse. En effet, à côté du presbytère, le père Edouard Grossheiny avait aménagé la *«cité Kisito»*, sorte de centre aéré où nous avions à notre portée une grande cour et une bibliothèque très riche. Nous y allions lire les aventures de Tintin, les ouvrages d'Alphonse Daudet, et les revues de la jeunesse catholique: Kisito, les aventures de Sylvain et Sylvette, les aventures de Banzouzi et Matingou (une bande dessinée écrite par David Satou, un paroissien de Notre-Dame du Rosaire) etc.; pour suivre les diapositives de Bambo que l'on nous projetait, le soir, après chaque cours de catéchisme; pour jouer au baby-foot, aux jeux de dames, aux billes, au jeu de la *«compteuse»* (jeu consistant au rebond de la balle sur le pied, chaque rebond étant compté comme un point); pour marcher avec les échasses.

Elle nous a élevés, nous a encadrés en nous prodiguant une bonne éducation. Elle nous a nourris à *«la table de nos différents curés»*. Elle a été, est et sera toujours notre paroisse-mère dont nous avons été servants de messe avec nos soutanelles rouges sur lesquelles l'on portait des surplis blancs bien propres et bien repassés par les religieuses, où nous avons fait notre première communion et reçu des mains de NN.SS Paul Biéchy, Michel Bernard, Théophile Mbemba, Émile Cardinal Biayenda et Barthélémy Batantu, le sacrement de confirmation et enfin où nous avons été mariés.

Beaucoup de notre génération lui doivent tout. En retour, il nous incombe de l'honorer et de l'aider. Bon et joyeux anniversaire, *«Maman»* paroisse Notre-Dame du Rosaire, notre paroisse mère.

Dieudonné ANTOINE-GANGA

ECHOS DES COMMISSIONS ÉPISCOPALES/CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO

La Conférence des Evêques du Congo et l'organisation de la Catéchèse

«La Catéchèse est l'ensemble des efforts entrepris dans l'Eglise pour faire des disciples, pour aider les hommes à croire que Jésus est le Fils de Dieu, afin que, par la foi, ils aient la vie en son nom, pour les éduquer et les instruire dans cette vie et construire ainsi le corps du Christ».

Fait historique de l'institution catéchétique

L'organisation de la Catéchèse dans l'Eglise particulière du Congo, comprend dans chaque diocèse, une Direction ou Commission du service de la catéchèse, conformément au décret *«Provido Sane Consilio»* du Pape Pie XI, publié le 12 janvier 1935, instituant l'office catéchétique diocésain 2.

Etat des lieux

Dans les premiers grands diocèses: (Brazzaville, Fort-Rousset (Owando) et Pointe-Noire), fondés en 1955, l'office catéchétique était voué à l'enseignement religieux (éducation, formation intellectuelle, humaine, morale et instruction religieuse) en milieu scolaire; la catéchèse des adultes et des enfants hors système scolaire se faisait en forme de catéchuménat à la mission catholique, aux bons soins des missionnaires (pères, frères, sœurs) et catéchistes laïcs permanents à plein temps et à mi-temps.

En 1965 eut lieu l'étatisation des écoles confessionnelles savamment menée par la plupart de ceux-là mêmes qu'elles avaient éduqués, instruits, aidés à croire en Jésus Christ et fait devenir des cadres et des élites. Le Congo, adopta les principes du régime socialiste dans une dynamique révolutionnaire. L'enseignement de la religion dans les écoles confessionnelles, qui par tradition était considéré comme le moment de la catéchèse fut prohibé.

En 1968, la République du Congo, débaptisée *«République Populaire du Congo»* optait la politique idéologique du système Marxiste-léniniste orthodoxe, tout en cédant à l'intérêt matériel au sein du *«premier parti marxiste au pouvoir en Afrique»*, non seulement les cadres et les élites que l'Eglise a formés ont nié l'Eglise, mais de surcroît, implicitement ou explicitement, se sont dressés contre celle-ci dans leur course effrénée au pouvoir. Nous avons entendu dire par exemple: *«la religion est l'opium du peuple»*. L'Eglise s'assommait les épines du buisson qu'elle avait elle-même planté.

A la suite de ce nouveau courant, l'office de l'enseignement religieux a été impliqué dans ce qui fut appelé *«le virage catéchétique»*, qui a amené la catéchèse et le catéchisme de l'école à la paroisse.

Mgr Louis Portella Mbuyu

Par le biais de leurs Excellences Nosseigneurs Théophile Mbemba, archevêque de Brazzaville, Jean-Baptiste Fauret, évêque de Pointe-Noire et Emile Verhille, évêque de Fort-Rousset (Owando); le Centre catéchétique interdiocésain donnait le ton aux paroisses catholiques du Congo à prendre la relève de la catéchèse et du catéchisme en Eglise; il y eut de l'engouement et du zèle apostolique des mouvements d'apostolat, qui offrirent à notre Eglise les premiers catéchistes paroissiaux, pour emboîter le pas aux missionnaires.

Dans chaque diocèse

La Direction ou Commission du service de la catéchèse appartient à la curie diocésaine, c'est donc le moyen dont l'évêque diocésain,

Frère Jean-Kombo-Boutsoki

garant pastoral et maître de la doctrine, se sert pour diriger et conduire l'ensemble de la mission évangélisatrice qui en est ou, en tout cas, devrait être l'axe, le pilier de tout premier plan pastoral diocésain.

Placée sous l'autorité de l'évêque diocésain, l'équipe du Service de la catéchèse reçoit mission de lui, pour organiser le catéchuménat des enfants, jeunes, adultes et enseigner le catéchisme en lien avec les paroisses, les aumôneries scolaires, universitaires, hospitalières, aux armées et des prisons.

Au niveau National

La Conférence des évêques dans son plan d'action pastorale a institué la Commission épiscopale de l'évangélisation et la catéchèse qui se définit comme l'espace d'entente et la plateforme de la mission évangélisatrice de tous les neuf diocèses du Congo. Les directeurs diocésains du service de la catéchèse, les formateurs des catéchistes et les rédacteurs des instruments de travail pour la catéchèse se regroupent au sein de cette Commission, présidée par Mgr Louis Portella-Mbuyu, évêque diocésain de Kinkala, délégué de la Conférence des évêques, secondé par le bureau exécutif dont le secrétaire est le révérend frère Jean Kombo-Boutsoki, religieux de la Congrégation des Frères de Saint Joseph, directeur diocésain de la catéchèse dans l'archidiocèse de Brazzaville.

La Commission épiscopale de l'évangélisation et la catéchèse est l'organe spécialisé de la Conférence des évêques du Congo en matière d'évangélisation et de catéchèse; elle se propose comme objectifs: - d'être au service des besoins catéchétiques qui concernent l'ensemble de la nation, se rapportent à cela les publications à l'intention de l'ensemble de la Nation; - d'être au service des diocèses pour diffuser les informations et projets catéchétiques, coordonner la formation des acteurs impliqués dans la catéchèse et apporter de l'aide aux diocèses moins avancés en matière de pastorale catéchétique; - d'identifier les changements, les besoins et les opportunités dans l'Eglise et la société qui touchent l'évangélisation et la catéchèse; - de mettre en œuvre les orientations qui concernent la catéchèse dans la mission évangélisatrice de l'Eglise, dégagées lors de l'Assemblée plénière des évêques et d'en faire des propositions nécessaires pour la pratique de la catéchèse; - de coopérer avec les autres services apostoliques: Commission de l'éducation catholique, doctrinale, liturgique, biblique, etc.

Notre Commission a accompli un remarquable travail en mettant en chantier une élaboration du Catéchisme national expérimenté dans quelques diocèses.

Nous exprimons de la manière la plus sérieuse, le désir que notre commission puisse obtenir toute l'aide et les encouragements nécessaires, de telle sorte que nous puissions continuer nos précieux services et étendre nos recherches pastorocatéchétiques.

Notes:

1Jean Paul I I, Catechesi Tradendae, no 1

2 Acta Apostolicae Sedis, AAS 27 [1935] p, 151.

Pour la Commission

Son Excellence
Mgr Louis PORTELLA-MBUYU
Evêque diocésain de Kinkala
Président de la Commission Episcopale pour l'Evangélisation et la Catéchèse

Révérend Frère
Jean-KOMBO-BOUTSOKI
Secrétaire

ANNÉE JUBILAIRE MGR BARTHÉLEMY BATANTU

Les temps forts de son épiscopat

Dans le cadre de l'Année Jubilaire Mgr Barthélemy Batantu, nous vous proposons les grands moments ou les temps forts de l'épiscopat de ce géant personnage qui a marqué l'Eglise du Congo de novembre 1979 à février 2001 date de sa renonciation à sa charge épiscopale.

Avant tout, c'est la réception du Saint-Père le Pape Jean Paul II à Brazzaville le 5 Mai 1980 qui tient la une, et viennent par ordre d'importance: - la commémoration du Centenaire de l'évangélisation du Congo en 1983; -l'ouverture du processus de Béatification et de Canonisation du Cardinal Emile Biayenda en 1996; - la tenue de l'Assemblée plénière des évêques de l'Afrique Centrale réunis dans l'ACERAC; - la création de l'Institut apostolique: les oblates de Notre-Dame de Lourdes; - la création du Groupe évangile et santé (G.E.S.). Outre, tout ce qui peut se dire autour de ces 22 ans d'épiscopat, il faut le reconnaître que beaucoup de choses ont été réalisées. A titre d'exemples il y a: - l'aménagement et la restauration de la Grotte mariale de Linzolo; - l'érection de la nouvelle église Sainte Rita de Moukondo; - l'agrandissement de l'église Saint Jean Marie Vianney sous l'impulsion de l'abbé Norbert MBunzu; - la transformation des annexes en paroisse: Saint André Kaggwa, Saint Benoît de Nganga Lingolo, Notre-Dame des Apôtres (Sangolo), Notre-Dame du Perpétuel Secours P.K.45 (Ignié), Les Saints Martyrs de l'Ouganda (Kingouari), Sainte Trinité de Kinsoundi-Barrage), Saint Jean Apôtre de Kinsoundi, Saint Augustin de la Tsiémé, Saint Louis Grignon de Montfort de Mikalou, etc.

- Une maison de retraite des prêtres a été lotie à Goma Tsé-Tsé, - la direction diocésaine de la Catéchèse a vu ses murs être élevés en R1; - certaines églises jugées trop étroites ont connu des nouvelles constructions: Saint Paul de Madibou, Saints Martyrs de l'Ouganda, Saint Jean Apôtre.

- Les Oblates ont une pierre où reposer la tête. - Le dispensaire de Linzolo transformé en un grand Centre hospitalier et éclairé par le courant de la SNE. - La maison des personnes du 3e âge (chez les Petites Sœurs des pauvres) a été réalisée sous lui, mais le projet a été initié par le cardinal Emile Biayenda.

- Les constructions des nouvelles églises: Mindouli, Kindamba, Mayama.

- Le Noviciat des Oblates à Goma Tsé-Tsé; - le Centre médical de Goma Tsé-Tsé; - l'extension du Palais épiscopal; - la pose de la 1ère pierre à Imvouba pour l'érection d'une église; - la réhabilitation de la paroisse et du Centre de santé de Mbé, suite aux entretiens que Mgr Batantu a eu avec le roi-Makoko ainsi que bien d'autres réalisations que nous ne pouvons énumérer.

Quelques moments de peine

- Durant ses 22 ans d'épiscopat, Mgr Batantu a connu plusieurs secousses, notamment: - l'affaire de Goma Tsé-Tsé. Une affaire qui avait failli faire tâche d'huile lorsqu'il procéda à l'affectation d'un autre prêtre à la place de l'abbé Michel Samba; - la tragédie de Saint Pierre Claver; - les années blanches répétées dans les maisons de formation; - la destruction de la majorité des églises catholiques dont la Basilique Sainte Anne du Congo et en particulier la maison de retraite des prêtres construite à Goma Tsé-Tsé sont-là des exemples parmi tant d'autres; - la monté du sentiment anticlérical observé pendant les guerres dans le pays l'a poussé à demander aux prêtres, religieux et religieuses ainsi qu'aux séminaristes de reprendre la récitation du Bréviaire et les laïcs la récitation quotidienne du chapelet.

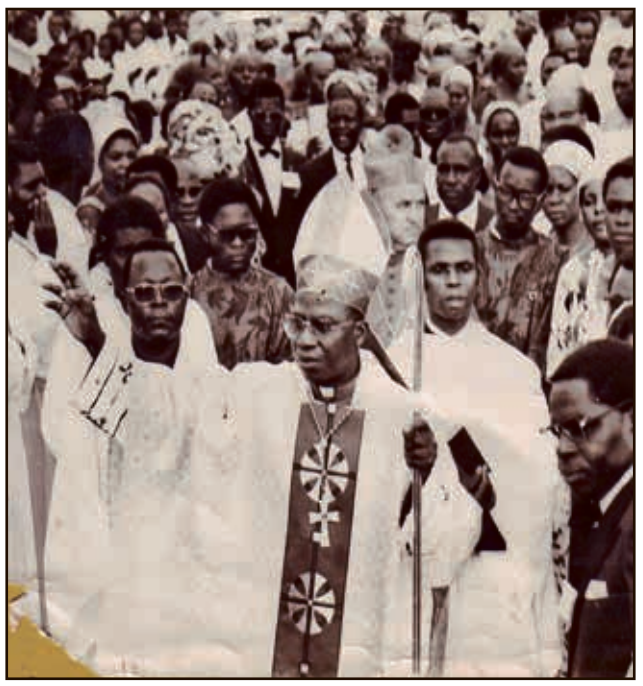

Mgr Batantu lors de sa première messe

Le désarroi dans lequel les politiciens ont plongé les chrétiens avec leurs guerres à répétition a laissé dans les mémoires collectives les scènes de vol, de pillage, de viol, des déplacements forcés de la population d'un quartier à un autre, etc. L'archevêque de Brazzaville n'a cessé de demander aux chrétiens et aux hommes de bonne volonté à chaque occasion qui s'offrait à lui, de se regarder, de regarder leur propre conscience et de voir ce qui se passe autour d'eux et dans la société. Tout fidèle chrétien doit toujours garder sa confiance en Dieu qui n'est jamais à court de miséricorde...

Sa contribution dans la vie nationale

Témoin des grands événements socio-politiques dans le pays, du 11 février 1979 au 1er février 2001, Mgr Batantu, durant les 22 ans qu'a duré son épiscopat, a su attirer l'attention de ses compatriotes, sur les dangers, menaçant la vie nationale. Malheureusement, ces appels à répétition n'ont pas été considérés par les politiciens et le Congo, en moins de cinq ans a connu trois guerres des plus meurtrières. Tenez, à titre d'exemples:

- En 1989, face aux bouleversements intervenus à travers le monde et lorsque dans le pays, un bras de fer entre les syndicats et le gouvernement pointait à l'horizon. Mgr Batantu, au mois de février 1989, invitait déjà le peuple congolais en général et les chrétiens en particulier, à surmonter autant que possible les barrières du péché, de la violence et de l'injustice sous toutes leurs formes. Là, les syndicalistes l'avaient compris et l'on a évité le chao au pays.

- En 1990-1991 et 1992, avant, pendant et après la Conférence nationale souveraine, Mgr Batantu, toujours lui, demanda à plusieurs reprises au peuple congolais en général et aux chrétiens en particulier de ne pas céder au désespoir ni de regarder la situation s'embraser. Mais hélas! Il n'a pas été compris et la première guerre éclata.

- En 1994, tous traumatisés par les violences et les troubles socio-politiques qui avaient endeuillé et attristé le pays, Mgr Batantu, dans une Lettre pastorale de février 1994, invita une fois de plus le peuple à sortir de la psychose de la violence en ces termes:- En démocratie, on résout les problèmes non pas par la violence, mais par le dialogue et le respect de l'opinion d'autrui; - la violence n'engendre que la violence; -la politique ne doit pas être une tyrannie, mais un service; - l'homme sans Dieu et sans loi devient plus méchant, plus féroce qu'une bête sauvage; - que jouer avec les armes, c'est hâter la mort d'un pays; - une jeunesse qui vit dans la haine et la vengeance n'a pas d'avenir; - les hommes politiques appelés à servir le bien commun, n'excluent personne de leurs préoccupations; - les journalistes considèrent les grandes responsabilités que porte leur profession et qu'ils ne diffusent jamais des messages marqués de haine, de violence ni de mensonge; - les jeunes, qui nourrissent de grandes aspirations dans leurs cœurs, apprennent à vivre ensemble en paix les uns les autres, sans mettre de barrière qui les empêchent de partager les richesses d'autres cultures; - les partis politiques, dans notre pays qui sont tellement liés à des tribus et à des régions, commettent souvent des erreurs politiques, partisanes, qui détruisent l'entente entre tribus et entre régions. Là-aussi, rien à faire, le prélat n'a pas été compris, la deuxième guerre éclata, le 5 juin 1997.

- En 1998, plus précisément le 3 février 1998, sur l'esplanade du Palais du Parlement, Mgr Batantu, supplie les hommes politiques pour qu'ils renoncent à acheter les armes en vue de décimer leurs propres frères. Et ceux qui les détenaient illégalement, les rendent à la Force publique, pour garantir la sécurité et l'intégrité territoriales. Aussi, à l'endroit de ceux qui sont hors du pays, Mgr Batantu, leur avait demandé de se taire et même s'ils parlaient que personne de nous qui vivons les réalités et les conséquences d'après-guerre ne les écoute. A-t-il était compris? Non! Il a donc suffit au pays onze mois seulement pour qu'un 18 décembre 1998, la troisième guerre se déclenche, pour entraîner des milliers et des milliers de vies humaines.

A chacun de nous donc de voir et de juger, si Mgr Barthélemy Batantu a fait de la politique politicienne ou le vieux a été un régulateur de la vie nationale, mais incompris des siens. Comme quoi dirait-on, nul n'est prophète chez-soi.

Sa participation à l'œcuménisme

Dès son arrivée à la tête du siège métropolitain, il est président de cette Institution, car ce poste revenait à l'Eglise catholique et le Cardinal Biayenda en était le président jusqu'à sa mort. Pendant ses 22 ans, il a tout fait pour que la flamme œcuménique allumée par les pères fondateurs ne s'éteigne. A chaque occasion, Mgr Batantu, ne cessait d'attirer l'attention des chrétiens à se surpasser et se pardonner mutuellement, afin de bannir tout sentiment de haine envers ceux qui nous font du mal. Enfin disons que le Cèdre de l'œcuménisme congolais quitte cette institution pendant qu'il assume la présidence. Au revoir Excellence.

Mgr Batantu, homme d'expérience, de sagesse, calme, penseur et nullement agité. Voilà, le parcours du combattant et du fidèle Pasteur.

Grégoire YENGO DIATSANA
(Ya Grey)

CÉLÉBRATION DES 70 ANS DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DU ROSAIRE DE BACONGO

La fête a été belle et totalement réussie

Les 70 ans de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo couplés avec ceux de la Chorale Notre-Dame du Rosaire ainsi que des 40 ans du groupe d'enfants Yambote ont été célébrés avec faste, ce dimanche 15 décembre 2019 au cours d'une célébration eucharistique présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, avec la concélébration de Mgr Francisco Esalante Molina, nonce apostolique au Congo et au Gabon, et de plusieurs prêtres. L'église Notre-Dame du Rosaire n'a pu contenir la foule, venue prier et fêter. Les participants à cette célébration étaient tous ou presque vêtus de l'uniforme de couleur bleue, couleur de la paroisse, uniforme réalisé pour la circonstance par les responsables de la paroisse. Parmi les invités de marque, on a noté la présence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, M. Clément Mouamba, du deuxième secrétaire de l'Assemblée nationale, M. Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou, représentant le président de l'Assemblée nationale, de la présidente du Conseil économique et sociale, Mme Emilienne Raoul, de l'administrateur-maire de Bacongo, Mme Simone Loubienga, et bien d'autres.

L'archevêque, le nonce apostolique entourant le premier ministre

Trois temps forts ont marqué cette célébration eucharistique: le mot de bienvenue de la vice-présidente du Conseil pastoral paroissial, Mme Isabelle Massamba; l'homélie de Mgr Anatole Milandou et le mot de remerciements du curé de la paroisse, M. l'abbé Mesmin-Prosper Massengo qui a été aussi l'artisan de la réussite de cette belle et splendide fête.

Prenant la parole en premier lieu, au début de la célébration après la salutation de l'évêque, Mme la vice-présidente du Conseil pastoral paroissial, tout en souhaitant la bienvenue aux invités et aux fidèles chrétiens, a fait une brève présentation de la paroisse Notre-Dame du Rosaire septuagénaire. *«En effet, notre paroisse, a-t-elle dit, vit un moment historique de sa vie: la célébration des 70 ans depuis sa création officielle, par Mgr Paul Biechy, vicaire apostolique de Brazzaville, le 22 novembre 1949. C'est donc depuis le 22 novembre dernier que la paroisse est entrée dans sa 70e année. C'est un bel âge, eu égard à ce que révèle le psalmiste: «Sous tes fureurs tous nos jours s'enfuient, nos années s'évanouissent dans un souffle. Le nombre de nos années? Soixante-dix, quatre-vingts pour les plus vigoureux!»* (Psaume 89, 10).

Le deuxième temps fort a été la prédication de l'archevêque qui est intervenue après la proclamation des textes liturgiques. Dans son exhortation, Mgr Anatole Milandou a souligné entre autres: *«C'est dire qu'avec ce 70e anniversaire, vous êtes invités à accueillir cette nouveauté, mieux ce nouveau départ qui s'offre à vous, dans la patience et la responsabilité. En effet, le temps messianique, tout en étant merveilleux, n'est pas une exubérance paresseuse. C'est un temps de responsabilité, un temps de maturation qui ne s'obtient que par la patience au labeur et à l'effort. On aura compris que l'espérance inébranlable dans le Seigneur ou la foi tout-terrain ne nous soustrait pas aux défis et aux exigences de la vie présente. Des aveugles qui voient, cela veut dire que nous les avons vraiment pris en charge et soignés. Des sourds qui entendent, cela signifie que nous avons largement contribué à améliorer leurs conditions de vie. Des boiteux qui marchent, cela inclut le fait que nous les avons respectés. Des prisonniers qui sont libérés, cela traduit que des hommes et des femmes épris de justice ont lutté en leur faveur.»* Ensuite, Mgr Anatole Milandou a invité les paroissiens et paroissiennes à deux attitudes fondamentales devant orienter leur agir futur: la prière et l'ouverture. C'est autour de la prière qu'il faut réaliser tous les projets pastoraux et l'ouverture est une exigence, pour cette paroisse aujourd'hui, dans la mesure où elle est devenue cosmopolite. Et, il faut tenir compte de cette réalité.

Une vue des participants

Par ailleurs, avant de donner la bénédiction, l'archevêque de Brazzaville a loué les efforts entrepris par la communauté paroissiale rassemblée autour de son pasteur, l'abbé Mesmin-Prosper Massengo. Il l'a encouragée à poursuivre les travaux initiés: la construction du bâtiment à l'entrée de la Grotte Mariale, la construction du siège de la Radio Maria dont les fondations sont quasiment terminées. A cela, il faut aussi ajouter la construction du nouveau presbytère pour les prêtres de la paroisse ainsi que ceux qui sont de passage à Brazzaville. Profitant de l'occasion, il a stigmatisé le comportement de certains curés qui ne se donnent pas la peine de fructifier l'héritage paroissial légué par les prédécesseurs. Ils arrivent et quittent la paroisse telle qu'ils l'ont trouvée sans le moindre changement.

Le dernier temps fort a été le mot de remerciements de M. l'abbé Mesmin-Prosper Massengo, le grand artisan de la réussite de cette grandiose fête. Tout en remerciant ses invités de marque et de façon spéciale: le Premier ministre, le représentant du président de l'Assemblée, Mme la présidente du Conseil économique et sociale, Mme le Maire de Bacongo. Il n'a pas oublié ses confrères prêtres qui y étaient aussi présents et nombreux, sans oublier tous les donateurs et bienfaiteurs. Il a par ailleurs dit un grand merci à ses paroissiens qui ont contribué à la réalisation des travaux de la paroisse et à la rénovation de la peinture de la maison de Dieu. C'est en agissant ainsi, a-t-il souligné, que nous rendons hommage et exprimons notre reconnaissance méritée et due aux pionniers qui ont été à l'origine de ces œuvres dont nous sommes bénéficiaires aujourd'hui.

De l'apothéose après la messe

Comme dirait-on, *«après l'office divin, c'est l'office du vin»*. Sans flatterie aucune, nous pouvons nous accorder que: l'après messe à Notre-Dame du Rosaire a été aussi une réussite, tout au moins sur le plan organisationnel. Plus d'un millier de personnes ont pris part au repas familial qui a eu lieu derrière l'église. Aucune personne n'est repartie mécontente. La bouffe et la boisson, il y en a eu. Un orchestre de circonstance a tenu en haleine les participants avec une chanson dédiée à l'évènement: *«Septuagénaire Ya Notre-Dame»* et des interprétations telles que, Para Fifi, Mbemba Mayakamba, etc. Abordé par la presse au cours du repas, M. l'abbé Mesmin-Prosper Massengo de dire: *«si cette fête a été une réussite, c'est grâce aux paroissiens qui se sont pleinement investis aux côtés bien sûr des autres bienfaiteurs»*. A titre d'exemple, il a affirmé: *«nous avons commencé la réhabilitation de la peinture de l'église et à badigeonner le mur de la concession paroissiale sans un sou. Nous avons bâti une stratégie en plaçant déjà les échafaudages. Au vu de cela la spontanéité des uns et des autres a fait que des boîtes de peintures et même des dons en espèces ont fait qu'en moins d'un mois nous avons pu repeindre la maison de Dieu, de l'intérieur comme de l'extérieur»*. A la question de savoir à qui souhaiterait-il les vœux les meilleurs de joyeux Noël et de nouvel an? Il a répondu simplement et de façon courtoise: *«A mes paroissiens que je salue de tout cœur car au pire moment de la cabale orchestré contre ma modeste personne à travers les réseaux-socio. Ces derniers m'ont soutenu et encouragé. Certains d'entre eux m'ont même demandé de garder le calme. Père Curé, nous sommes avec toi!»*. Et, c'est ce que j'ai fait en respectant leurs paroles.

Grégoire YENGO DIATSANA
(Ya Grey)

REMERCIEMENTS

Les Sœurs de Saint Joseph de Cluny et la famille Semo expriment leur reconnaissance à l'égard de Mgr Anatole Milandou, Archevêque de Brazzaville, la Conférence épiscopale du Congo et toute la chrétienté, pour leur soutien multiforme lors du décès de leur chère Sœur, tante Sœur Solange LOZI.

Que Dieu nous bénisse!

QUATRIÈME DIMANCHE DE L'AVENT-A-

«Ne crains pas de prendre chez toi Marie»

***Textes**: Is 7, 10-16; Ps 23 (24); Rm 1, 1-7; Mt 1, 18-24*

Chers Frères et Sœurs,

Le Psalmiste met sur nos lèvres cette antienne dominicale: *«Qu'il vienne, le Seigneur: c'est lui, le roi de gloire!»*. Avec cette antienne du psaume responsorial de ce quatrième dimanche de l'Avent de l'année liturgique A, nous décelons toute l'attente inassouvie du saint Peuple de Dieu à recevoir celui qui vient pour nous sauver. C'est comme si le Seigneur tardait à venir d'où l'impatience qui se mêle à une insistance cantatrice qui veut hâter la venue de Dieu: *«Qu'il vienne, le Seigneur»*. Oui, le Seigneur vient, il vient pour nous sauver, lui le roi de gloire qui vient pour assouvir notre faim et étancher notre soif de Dieu.

Ce Seigneur qui vient a été annoncé par un signe. En effet, dans la première lecture de ce dimanche, Dieu veut que le roi Acaz lui demande un signe. Dans son humilité royale, Acaz refuse de mettre Dieu à l'épreuve. Finalement, c'est Dieu Lui-même qui donnera un signe en ces termes: *«Voici que la vierge est enceinte, elle enfantera un fils, qu'elle appellera Emmanuel (c'est-à-dire: Dieu-avec nous)»*. Ce signe retiendra toute l'attention d'Israël au regard des promesses messianiques délivrées par de nombreux prophètes. Par ailleurs, ce signe que Dieu donne au roi Acaz trouvera sa révélation plénière avec l'évènement Jésus-Christ, dont l'évangile de ce dimanche nous donne un aperçu.

Dans l'Evangile, Matthieu retrace le récit de l'engendrement de Jésus. Marie, mère de Jésus, était accordée en mariage à Joseph. Or, avant qu'ils aient habité ensemble, elle tomba enceinte sous l'action de l'Esprit Saint. Joseph, qui était un homme juste, ne voulait pas la dénoncer publiquement comme le prévoyait la Loi (Dt. 22, 20-21). Il décida donc de la répudier en secret. Pendant qu'il s'apprêtait à le faire, l'ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit: *«Joseph, fils de David, ne crains de prendre chez toi Marie, ton épouse, puisque l'enfant qui est engendré en elle vient de l'Esprit Saint; elle enfantera un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus (c'est-à-dire: Le Seigneur-sauve), car c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés»*. L'évangéliste déduit que tout cela est arrivé pour que soit accomplie la Parole du Seigneur prononcée en Is 7, 10-16 que nous lisons, ce dimanche, comme première lecture.

Prophétie accomplie, signe réalisé! Au-delà de tout ce récit, il y a un enseignement théologique à retenir. Tout d'abord, Jésus a été conçu de l'Esprit Saint; ce qui revient à dire que Joseph-le Juste et Marie-Vierge n'ont pas connu de commerce charnel pour que Jésus naisse. Marie est d'ailleurs vierge avant la naissance de Jésus; une virginité biologique et spirituelle qui fait comprendre que Dieu s'est préparée une demeure digne de lui à partir de laquelle il vient au monde pour devenir Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. Ensuite, la mission de Jésus est clairement définie en termes de Sauveur; Jésus vient pour sauver son peuple de ses péchés. Il va sans dire que, déjà, à l'incarnation, la rédemption de l'homme et de tout l'homme (la croix, signe de notre salut et de notre victoire sur les forces du mal) se profile comme enjeu majeur de notre salut. Enfin, devant toute la complexité de cette œuvre de Dieu, bien que ne comprenant probablement pas grand-chose au message de l'ange dans son rêve prémonitoire, Joseph n'a plus eu peur de prendre Marie chez lui. Il se réveilla et fit ce que l'ange lui avait prescrit: il prit chez lui son épouse.

Une lecture spirituelle et pastorale de cette page d'évangile dominicale nous invite, à l'instar de Joseph, à prendre Marie chez nous. Mais comment prendre Marie chez nous? Trois choses. Premièrement, un chrétien doit avoir une image ou une statuette de la Vierge Marie à domicile, dans son bureau ou dans sa voiture.

Deuxièmement, il faut se promener dans la poche avec un chapelet, encore faut-il le réciter quotidiennement.

Troisièmement, il nous faut chanter les louanges ou les litanies de la Vierge Marie puisque désormais tous les âges lui diront ou lui chanteront bienheureuse (Lc 1, 48). Ces trois aspects qui ne sont pas exhaustifs peuvent nous aider à prendre Marie chez nous et l'inviter à marcher avec nous sur les chemins de nos vies pour qu'elle enfante en nous le Sauveur à telle enseigne que, configurer au Christ, nous pourrons clamer avec Saint Paul, *«ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi»* (Ga 2, 20). Marie enfante Jésus dans la vie d'un chrétien dans la mesure où elle nous invite à obéir sans conditions au Seigneur *«Faites tout ce qu'il vous dira»* (Jn 2, 5). Il en résulte qu'un chrétien doit faire naître le Christ dans sa vie et dans celle des autres, par Marie sa mère et notre mère, ce au moyen de l'obéissance. C'est ce que Saint Paul écrit en substance aux Romains dans la deuxième lecture: *«Pour que son nom soit reconnu, nous avons reçu par lui grâce et mission d'Apôtre, afin d'amener à l'obéissance de la foi toutes les nations païennes»*.

Notre prière en ce quatrième dimanche de l'Avent sera de demander au Seigneur de répandre dans nos cœurs la grâce de l'obéissance à la foi parce que par le message de l'ange, il nous a fait connaître l'incarnation de son Fils bien-aimé, notre Seigneur Jésus-Christ, par Marie sa mère et notre mère, sous la garde de Saint Joseph, Redemptoris custos, le gardien du Rédempteur. Que ce Christ-Rédempteur nous conduise maintenant, par sa passion et par sa croix, à la gloire de sa résurrection.

Abbé Mathias Cédric LOUHOUAMOU
Vicaire à Saint Augustin de la Tsiémé

IN MEMORIAM

20 Décembre 2014 – 20 Décembre 2019

5 ans déjà, que l'Eternel Dieu a rappelé à Lui notre frère aîné, père, oncle et grand-père N'GOTENI André. Les familles OSSELE et N'GOTENI informent les parents, amis et connaissances qu'une messe d'action de grâces est prévue ce Vendredi 20 Décembre à 6h15m en l'église Notre Dame des Victoires (Sainte Marie de Ouenzé).

Que tous ceux qui ont connu le Vieux Crot" aient une pensée pieuse en sa mémoire.

Faute d'une classe politique à la hauteur, le bateau Afrique prend l'eau; l'Eglise ne peut-elle pas suppléé à la défaillance des politiques?

Par Dominique NGoïe-Ngalla

A l'abordage des indépendances, l'africanisation des cadres comme projet social fut sur les lèvres de toutes les élites.

Inspiré par un racisme primaire, le régime colonial, esclavage des Nègres à peine assoupli, devenait chaque jour un peu plus lourd sur le coeur et la conscience des élites révoltées. Celles-ci exultèrent lorsque l'heure de la libération fut venue. Dans leur naïveté, les gens du petit peuple des bidonvilles malodorants portèrent les élites en triomphe.

Jamais, pensaient ces petites gens, le salut n'avait été plus près. Le colonisateur, hurlaient ces petites gens, leur avait fait ces conditions d'existence épouvantables parce qu'ils sont noirs.

Maintenant que le Noir lui-même avait pris la place du méchant blanc, comment leurs conditions sociales ne s'en trouveraient-elles pas améliorées, dans la justice et une fraternelle compassion entre les autorités et le petit peuple? Puisque, enfin on serait «entre nous». Trois générations après le retrait du colonisateur honni, les conditions d'existence de l'Afrique indépendante ont certes changé, mais dans le sens du pire. Dans certains pays, les frustrations sont-elles que les survivants de l'époque coloniale en regrettent la fin? Pour eux, l'Afrique coloniale était plus douce que maintenant l'Afrique indépendante. L'explication à tant de misère? L'arrivée aux affaires d'une classe politique qui s'amuse, au lieu de travailler au bonheur des peuples que les politiciens avaient promis de venger contre les cruautés du colonialisme. Tout ce que produit le pays, ne profite qu'à ces fêtards tout le temps occupés à rien d'autre qu'à faire bombance. Dans ces conditions, l'Afrique peut-elle se construire et le continent noir devenir un continent qui compte? En désespoir de cause, il serait peut-être temps que les Eglises africaines suppléent à la défaillance de la classe politique.

Dans l'histoire du christianisme et du monde, ce ne serait pas la première fois que les chrétiens voleraient au secours d'une société aux abois. Aux IIIe et IVe siècles de ses débuts, prêchant d'exemple,

l'intervention de l'Eglise revigora la société romaine ramollie et percluse de vices.

A la tête de cette Eglise apparurent des personnalités exceptionnelles par l'étendue du savoir, la force de caractère et la dignité des moeurs. Elles insufflèrent à l'Occident alors doutant de son avenir, l'énergie qui allait le porter de sommet en sommet, pendant près de deux millénaires. Et ces hommes de l'Eglise Primitive portent bien la belle et glorieuse appellation de Pères de l'Eglise que les historiens plus tard leur donnèrent. Ils furent vraiment le sel de la terre; la vocation du chrétien et sans doute d'abord la vocation de ceux-là

qui rentrent dans les ordres. Et devenir prêtre est vocation faite de tellement d'exigences qu'il n'y a pas de place pour les mous, les tièdes et les imbéciles qui deviennent vite les piliers sur lesquels les ennemis du Dieu de Jésus-Christ prennent appui pour faire oeuvre de destruction.

Si donc sérieuse l'Eglise africaine se dote d'un clergé puissant par le caractère et le savoir, il n'y a pas de doute que, comme l'Eglise es Pères de l'Eglise, qui aida l'Occident à se remettre dans la bonne direction, l'Eglise africaine aidera l'Afrique à grandir. Il lui suffira à cette Eglise africaine d'avoir ses Tertullien, ses Cyprien, ses Ambroise de Milan, ses Jérôme de Jérusalem, ses Augustin d'Hipone, ses Grégoire de Nazianze, ses Grégoires de Nysse, ses Jean-Chrysostome. Des prêtres qui respiraient l'Evangile et dans le domaine du savoir et de la culture, faisaient autorité. Et puis une telle Eglise, ce n'est pas seulement l'Afrique qu'elle aiderait à grandir, mais bien elle-même aussi. On rencontre, en effet, aujourd'hui en son sein des sujets dont on se demande pourquoi ils sont là. Tant l'Evangile de Jésus-Christ est loin d'être leur souci.

Renforcer la connaissance des proverbes

Le proverbe est une *«formule figée exprimant une vérité d'expérience, un conseil et connue de tout un groupe social»* (dictionnaire Hachette). L'adage et le dicton en sont les synonymes. Le proverbe condense une pensée et ainsi évite de discourir longuement.

Les proverbes sont encore largement utilisés dans les milieux traditionnels par les groupes ethniques de notre pays, le Congo, comme par exemple les Kongos. C'est le cas lors des mariages coutumiers, singulièrement par les maîtres de cérémonie encore appelés *«Nzonzi»*, dans l'ethnie Kongo. Les juges des tribunaux coutumiers fleurissent leur argumentation de figures proverbiales. Malheureusement, les jeunes générations dont la tendance à l'occidentalisation est manifeste échappent, de plus en plus, à ce savoir.

Dans certaines circonstances, le proverbe, telle une parabole de l'Evangile, nécessite d'être explicité pour une meilleure compréhension. Par exemple: *«Une poule noire ne pond pas des œufs noirs»* (l'enfant ne ressemble pas nécessairement à sa mère).

Le proverbe rapporte de manière imagée des faits avérés, découlant de l'expérience des hommes et des femmes de l'époque. Exemples: *«A trop sautiller, la puce finit par tomber au feu»* (l'instabilité est source d'ennui) ou encore: *«Quand deux éléphants se battent, c'est l'herbe qui est écrasé»* (quand les puissants se battent, ce sont les petits qui en pâtissent).

Le proverbe prodigue des conseils et qui découlent des faits vécus. Exemple: *«En allant au domicile conjugal, n'emmène pas tes oreilles emmène tes yeux»* (dans le mariage, n'écoute pas les on-dit, exige de voir), ou encore *«Si tu ne sais pas où tu vas, mieux vaut rester là où tu es»*

En concevant ces proverbes aïeuls et ancêtres ont voulu mettre à la disposition de leurs descendants un outil, une boussole susceptible de leur éviter les mêmes errements qu'eux. Ce sont des préceptes dont la connaissance est source de sagesse, une valeur cardinale dans une société. Elle est entendue comme *«une conduite de quelqu'un qui allie modération et connaissance.»* (Hachette). Un autre adage considère que *«une connaissance sans sagesse est sans importance»*. Enfin, à Dieu qui lui promettait intelligence et sagesse, le roi Salomon répondait: *«Seigneur, donne à ton serviteur un coeur plein de jugement»* (1 Rois, 3 :4-12).

L'importance des valeurs traditionnelles véhiculées, entre autres, par les proverbes, n'est plus à démontrer. C'est pourquoi nous pensons qu'il est judicieux d'organiser leur transmission aux jeunes générations, victimes d'un déracinement culturel, d'une occidentalisation rampante.

Cette transmission s'effectuerait en intégrant dans les programmes scolaires, l'enseignement d'une partie de notre héritage culturel. Ceci pourrait intervenir progressivement dès la fin du cycle primaire.

La connaissance et surtout l'observance de l'enseignement contenu dans les proverbes doivent également concerner les personnes plus âgées.

Cette revisitation de notre héritage culturel contribuerait à nous préserver des antivaleurs des violences de tous ordres. Ici, nous interpellons les dirigeants politiques, les autorités ecclésiastiques, les responsables associatifs et tous ceux qui dans la société ont une parcelle d'autorité en vue d'une réappropriation de notre legs culturel. *«La vie est une leçon qu'on a jamais fini d'apprendre».* ·

Pr Prosper SENGA

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÖTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO
N° 101/19/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

INSERTION LEGALE

Le chef de Bureau de la Conservation Foncière de Bacongo-Brazzaville

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Bacongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N° d'ordre	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis / Département	Requérants
1	N° 4609 du 28/12/18	Section -, bloc -, Plle -, Sup.390, 00 m2	Case Barnier	Mfilou	KITOMBODI Simon
2	N° 5068 du 19/09/19	Section B, bloc 2, Plle 7, Sup.293, 45 m2	277, Avenue Placide Lenga (Qtier ex Télé)	Makélékélé	MAKITA Jean
3	N° 4924 du 09/07/19	Section B2, bloc 109, Plle 4, Sup.361, 80 m2	158-A, Rue Mbila (Qtier Diata Batignolles)	Makélékélé	MOUANGA Cyr Gildas
4	N° 4979 du 09/08/19	Section B2, bloc 129, Plle 10, Sup.354, 88 m2	15, Rue Mont Fouari (Qtier Diata)	Makélékélé	KOMBO PACKOU Lydene
5	N° 4982 du 13/08/19	Section AN2, bloc 182, Plle 2, Sup.256, 81 m2	14, Rue Mboulou(Q. Kahounga)	Mfilou	KYMBASSA NIANGUI Véronique Lesly
6	N° 5023 du 27/08/19	Section B2, bloc 33, Plle 1, Sup.338, 40 m2	32, Rue Emile Biayenda (Diata)	Makélékélé	MABOUMBA Bernard; MABOUMBA YENGO Guy Haïlet
7	N° 3425 du 08/07/16	Section B2, bloc 55, Plle 3, Sup.12100, 00 m2	Diata	Makélékélé	KOULABITILA Eugène
8	N° 5181 du 11/10/19	Section G, bloc 135, Plle 1 bis, Sup.140, 34 m2	76, Rue Berthelot	Bacongo	BATOTA Guy Bertrand
9	N° 5065 du 18/09/19	Section G, bloc 125(ex52), Plle 1, Sup.265, 23 m2	50, Rue Mafouta Sébastien	Bacongo	ITOUA APOYOLO Chantal Maryse
10	N° 4332 du 04/06/18	Section AE, bloc 3, Plle 3, Sup.1823, 43 m2	Rue Félix Bikounkou (Qtier Mansimou)	Madibou	BIANGA Prosper
11	N° 4882 du 14/06/19	Section AP(ex AQ), bloc 204(ex 01), Plle 11 bis(ex 16), Sup. 212, 90 m2	13 bis, Rue Mouyabi (Qtier 73 Indzouli)	Mfilou	NTSOUMOU Fall Edgar Michel
12	N° 4849 du 28/05/19	Section AM, bloc 14, Plle 9, Sup.417, 98 m2	7, Rue Kibossi	Mfilou	NGANGOULA Aimée Mayouma
13	N° 5195 du 18/10/19	Section E, bloc 19, Plle 4, Sup.324, 67 m2	Quartier la Glacière	Bacongo	ISSA Mariam
14	N° 5208 du 23/10/19	Section G, bloc 35, Plle 6 (ex 7), Sup.276, 80 m2	15, Rue Condorcet	Bacongo	BOUKOULOU MOUSSANGA Sylvie Annie Chimène
15	N° 5188 du 17/10/19	Section B2, bloc 16, Plle 39-40, Sup.1032, 22 m2	Rue de la source (Diata)	Makélékélé	Assemblée Chrétienne Tabernacle de Sion
16	N° 4953 du 24/07/19	Section F, bloc 119, Plle 5, Sup.154, 65 m2	48, Rue Jeanne d'Arc	Bacongo	MPETO Rossie Faustine
17	N° 4948 du 22/07/19	Section AB, bloc 30, Plle 107, Sup 972, 42 m2	17, Rue Monseigneur Batantou (Qtier Mafouta)	Madibou	BIAKOU Daniel
18	N° 4946 du 22 /07/19	Section AP, bloc 32, Plle -1, Sup.405, 69 m2	15, Rue Loukouangou (Qtier Indzouli)	Mfilou	Mr MOUYOUNGA Ulrich et Mme MOUYOUNGA née KAYA BANGA Francelie Mireille Vercy
19	N° 4462 du 13/08/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.5030, 35 m2	Mayala	Madibou	MIANKOUIKILA Joséphine
20	N° 5090 du 02/10/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.907, 47 m2	08, Rue Kinzonzi Antoine (Qtier Kombé)	Madibou	NZONZI Jean Paul
21	N° 5004 du 21/08/19	Section AL, bloc 90, Plle 4, Sup.697, 28 m2	34, Rue Madingou Kayes (Qtier Moutabala)	Mfilou	MIZONZA NZAYOULOU Gilbert et Enfants
22	N° 4476 du 17/08/18	Section -, bloc -, Plle -, Sup.540, 00 m2	Nganga Lingolo	Pool	MACK ETIENNE LeNoble Divin; MACK ETIENNE Rolland Junior Moise; MACK ETIENNE Noham Le Prince
23	N° 5182 du 15/10/19	Section AL2, bloc 42, Plle 6, Sup.299, 62 m2	117, Rue Moutabala	Mfilou	MASSANGA Privat Triburce Martin
24	N° 5219 du 29/10/19	Section AW, bloc 81, Plle 13, Sup.379, 02 m2	Qtier Kimpouomo 1	Madibou	LOUZIZILA Geoffroy Amour
25	N° 5241 du 07/11/19	Section C, bloc 6, Plle 2(ex 724 ter), Sup.539, 22 m2	724 ter, Avenue de l'OUA	Bacongo	TA- LIANE- TCHIBAMBA Ignace
26	N° 11433 du 08/01/19	Section A2, bloc -, Plle 6, Sup.166, 40 m2	31, Rue Sita Jérôme (Château d'eau)	Makélékélé	BAKANA Ella Mariette
27	N° 5087 du 1er /10/19	Section AB, bloc 81, Plle 7, Sup.623, 38 m2	24, Rue Mabaya Joseph (Qtier Mafouta)	Madibou	NDALLA KIKADIDI Discy Gerdaven
28	N° 4445 du 30/07/18	Section -, bloc -, Plle -, Sup.400, 00 m2	Nganga -Lingolo	Madibou	MPOUDI Mafouta Clément
29	N° 5214 du 30/10/19	Section D3, bloc 2, Plle 2, Sup.500, 00 m2	Diata	Makélékélé	EBATA NGALEFOUROU Victoria Joséphlaine
30	N° 5202 du 21/10/19	Section C3, bloc 174, Plle 10(ex 323), Sup.323, 40 m2	323, Rue Fila Jean Baptiste	Makélékélé	Successsion MALEKA NZONZA Martine représentée par MIASSOUAMA Noëlle
31	N° 4842 du 23/05/19	Section -, bloc - , Plle - , Sup.400, 00 m2	Rue Bité Jérôme (Qtier Ntsangamani)	Madibou	MAKITA Reich Melvia
32	N° 5226 du 06/11/19	Section A4(ex C3, bloc 75, Plle 5(ex 4), Sup.446, 31 m2	04, Rue Eugène Baléola (Q. Bifouiti)	Makélékélé	N'ZINGOULA Charlotte Blanche
33	N° 5069 du 19/09/19	Section B2, bloc 128, Plle 1(ex 384..K.), Sup 400, 00 m2	44 bis, Rue Mbongui (Diata)	Makélékélé	KIBONGUI Antoinette
34	N° 4576 du 06/12/19	Section G, bloc 87, Plle 6, Sup.281, 00 m2	Logement 32D, jardin de Bacongo	Bacongo	MOUKOUYI Evelyne
35	N° 5242 du 07/11/19	Section BJ(ex AU), bloc 28, Plle 1, Sup.340, 15 m2	Quartier Massissia	Madibou	MAHOULOUBA Carole Claudia
36	N° 5070 du 19/09/19	Section B2, bloc 128, Plle 1 bis (ex 384 K), Sup.183, 91 m2	44, Rue Mbongui (Diata)	Makélékélé	MOUSSAYANDI MILANDOU Nicole
37	N° 5071 du 23/09/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.3052, 15 m2	Quartier Mabi (kinkala)	Pool	BAHOUNGAMANA Mélanie
38	N° 5096 du 09/10/19	Section AD2, bloc 14, Plle 5, Sup.382, 19 m2	Kinsoundi Barrage	Madibou	LISSOSSI Franz Sidoine
39	N° 9580 du 06/03/14	Section C3, bloc 175, Plle 6, Sup.343, 50 m2	259, Rue Jacques Mayassi	Makélékélé	ZALA Victorine
40	N° 20743 du 27/09/19	Section AT, bloc 29, Plle 23, Sup.342, 09 m2	96, Rue Loulendo David	Mfilou	MOSSONGO MOUDZANGA Cyriac Abdon
41	N° 5094 du 04/10/19	Section AM, bloc 211, Plle 08, Sup.246, 59 m2	10, Rue Nkoué (Q. 71 Kibouéndé)	Mfilou	NGAVE MAPALOU
42	N° 5198 du 21/10/19	Section C4(ex C3), bloc 101, Plle 1(ex 28), Sup.423, 40 m2	28, Avenue de Fulbert Youlou	Makélékélé	BAFOUETELA LOUBASSA Auguste Auxence Jean Loup et BAFOUETELA LOUBASSA Jean Raymond
43	N° 20814 du 30/09/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.800, 00 m2	Village Moutoh	Pool	JOHNSON Clarence Koffi
44	N° 20815 du 30/09/19	Section - , bloc - , Plle -, Sup.800, 00 m2	Village Moutoh	Pool	MATISSA KIMPOLO Mehita Emma Christelle
45	N° 5286 du 05/12/19	Section AD3 , bloc 33 , Plle 4 bis, Sup.365, 36 m2	Rue Boukaka Victor (Qtier Mafouta)	Madibou	MASSENGO NKOUKA Delpech Bartissol Freddy

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière

Fait à Brazzaville, le 13 décembre 2019

Pour l'Insertion légale
Brigitte OKOLA
Inspecteur Principal des Impôts

World Health Organization
Regional Office for Africa

Organisation Mondiale de la Santé
Bureau Régional de l'Afrique

Organização Mundial de Saúde
Escritório Regional Africano

Facsimile : + 47 241 39501/39503 or + 242 83 95 01/83 95 03 or Direct Fax: + 47 241 39 508 or + 242 83 95 08

In reply please refer to:
Prière de rappeler la référence :
Favor citar a referencia:

le 10 Décembre 2019

Cher potentiel soumissionnaire :

OBJET: AVIS D'APPEL D'OFFRES RFP AFRO 071 2019 - TITRE - FOURNITURE DES SERVICES DE LOCATION DES CHAPITAUX ET CHAISES AU BUREAU REGIONAL DE L'OMS/AFRO

Vous êtes cordialement invité à soumettre une proposition pour **le service de location de Chapiteaux et chaises,** au département des achats et approvisionnement conformément aux documents joints :

Annexe 1	Formulaire d'accusé de réception
Annexe 2	Engagement de confidentialité
Annexe 3	Formulaire de confirmation du caractère complet de l'offre
Annexe 4	Modèle pour les questions des soumissionnaires
Annexe 5	Formulaire d'acceptation
Annexe 6	Formulaire d'auto-déclaration
Annexe 7	Engagement de confidentialité

CHRONOGRAMME

1) Les offres doivent être reçues ou expédiées par courrier express au Service des achats et des approvisionnements de l'OMS / AFRO aux l'adresses spécifiées dans l'avis d'appel d'offres au plus tard le 17 Janvier 2020 à 14 : 30 (heures de Brazzaville).

2) Les Annexe 1; 2 ; et 3 de l'appel d'offre RFP AFRO 071 2019 ci-joint devraient également être signés.

3) Le soumissionnaire potentiel qui souhaite obtenir des éclaircissements sur des questions techniques, contractuelles ou commerciales peut le notifier par courrier électronique à l'adresse afrgoafrobids@who.int (utiliser la référence : **RFP AFRO 071 2019**. Les demandes de clarification devraient nous parvenir au plus tard **le 17 Décembre 2019.**

L'équipe du Service des achats et des approvisionnements de l'OMS / AFRO répondra par écrit (par courrier électronique uniquement) à toute demande de clarification de la demande de propositions qu'elle recevra avant la date butoir de soumission des offres. Un document consolidé des réponses de l'OMS à toutes les questions posées (y compris une explication de la demande mais sans identifier la source de l'enquête) sera envoyé à tous les soumissionnaires potentiels ayant reçu le dossier d'appel d'offres

3) L'évaluation des offres et la sélection du fournisseur seront effectuées conformément aux termes de références de l'appel d'offres.

Nos salutations les meilleures,

Unité des Achats et Provisionnement
Division de l'Administration Générale (GMC)

Cabinet d'Avocats Roldia MALONGA & Jean NGOUEBO
Avocats à la Cour
B.P.: 4607, Pointe-Noire - République du Congo-Brazzaville
Téléphone: (242) 05.543.47.06 / Email: contact.avocatsassocies@gmail.com

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE

INSERTION LEGALE

Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, B.P.: 4607, Tél.: 05.543.47.06, à Pointe-Noire.
Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.
En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences, à 10 heures.
L'adjudication aura lieu le samedi 11 Janvier 2020, à 10 heures.

Fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra:

En vertu de la grosse d'un acte notarié revêtu de la formule exécutoire, année 2010, Rép. N°A03, portant Convention de Crédit avec affectation Hypothécaire conclue, entre LCB BANK et Monsieur Valéry Marcel Enagnon ADJAHI, majeur, pour être né le 21 mars 1963 à Porto Novo, de nationalité béninoise, République du Bénin, Titulaire d'une carte de résident n°000021100 délivrée à Brazzaville, en date du 06 février 2009, demeurant et domicilié au n°2, rue Loubetsi, quartier OCH, Pointe-Noire, en date à Pointe-Noire du 23 avril 2010, en l'Office Notarial de Maître Raymond ASSAH, sis à Pointe-Noire, derrière la Bourse du Travail, vers l'entrée de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), B.P.: 5005, Tél.: 05.553.15.07/06.675.15.15, République du Congo; acte publié à la conservation foncière de Pointe-Noire Centre, le 30 avril 2010, sous dépôt n°15/820, Extrait n°820;
Et par la suite d'un commandement de Maître Rock Dieudonné LANDZE MBERE, Huissier de Justice, Commissaire-Priseur près la Cour d'Appel et les Tribunaux de Pointe-Noire y demeurant soussigné, en date du 31 juillet 2019, enregistré, publié et inscrit au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Pointe-Noire en date du 09 septembre 2019;
Et à la requête, poursuite et diligence de LCB BANK, Groupe BMCE BANK, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de 10.000.000.000 F. CFA, immatriculée au RCCM sous le n°06B58 (ancien n°04B 779), NIU: M2005110000294157, dont le siège social est sis, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, Congo, B.P.: 2889, Tél.: (00242) 22 281.09.78/05/06, Fax.: (242) 22 281 09 77, République du Congo, site WEB: www.lcbbank.com, représentée par son Directeur Général, en la personne de Monsieur Mohamed Essaid BENJELLOUN TOUIMI, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, créancière saisissante;
Ayant pour Conseil Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, B.P.: 4607, Tél.: 05.543.47.06, à Pointe-Noire;

En présence de:

Monsieur Valéry Marcel Enagnon ADJAHI, majeur, pour être né le 21 mars 1963 à Porto Novo, de nationalité béninoise, République du Bénin, Titulaire d'une carte de résident n°000021100 délivrée à Brazzaville, en date du 06 février 2009, demeurant et domicilié au n°2, rue Loubetsi, quartier OCH, Pointe-Noire, République du Congo, débiteur personnel hypothécaire;
Il sera, le samedi 11 janvier 2020, à 10 heures, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit:
La propriété est située à Pointe-Noire, dans l'Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, quartier MPITA (WHARF), cadastrée parcelle n°08, bloc: 111, section B.P., superficie 1000m2, objet du Titre Foncier n°12642;
Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.
Mise à prix: 250.000.000 F. CFA, augmentée de 12% du montant d'adjudication
Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocats ou par les enchérisseurs eux-mêmes;
Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au greffe civil du Tribunal de Grande de Pointe-Noire, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.
Cette somme lui sera restituée dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et dans le cas contraire, elle s'impliquera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.

Conditions de vente:

-Inscription au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire ;
-Vente strictement au comptant.

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 10 décembre 2019.

Maître Roldia MALONGA

(Avocat poursuivant)

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

BANQUE MONDIALE

MINISTERE DU PLAN DE LA SATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
PROJET DE RENFORCMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
Unité de Coordination du Projet
Courriel: pstatcongo@gmail.com

APPEL A PROPOSITION DE PROJET D'ARTICLE SCIENTIFIQUE :

Analyses approfondies des données de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS 2015)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour le financement des activités du « Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit récompenser les meilleures propositions d'article scientifique : Analyse approfondies des données de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS 2015).
2. L'objectif global visé par ces analyses est de disposer des informations approfondies sur la situation sociodémographique et économique du Congo afin d'aider au suivi-évaluation des politiques, programmes et projets de développement.
3. Les candidats intéressés sont invités à soumettre une proposition de recherche selon les thématiques ci-dessous :
- Mortalité maternelle, néonatale, infantile et juvénile ;
- Education, emploi des jeunes et travail des enfants ;
- Pauvreté multidimensionnelle, migration et conditions de vie des populations ;
- Santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes.
4. Un comité technique sélectionnera les meilleures propositions en tenant compte des aspects suivants :
- La maîtrise du sujet par le postulant ;
- La définition de la question de recherche, des objectifs et des hypothèses ;
- La qualité de la revue théorique et empirique envisagées ;
- Les modèles d'analyse proposés (NB : les modèles de type probit / logit /logistique simple ne seront pas acceptés)
5. Les propositions de recherche ne doivent pas dépasser 5 pages et doivent contenir les points ci-après :
- Contexte et justification ;
- Problématique, objectifs et hypothèses ;
- Revues théorique et empirique ;
- Méthodologie de la recherche
- Les variables à utilisées (endogènes et exogènes)
- Les éléments de bibliographie
6. Les candidats retenus bénéficient des avantages suivants :
- Prise en charge pendant les ateliers ;
- Une prime de six cent mille (600 000) francs CFA à l'acceptation du papier.
7. Les candidats/candidates recruté (e) par appel à candidature lancé au niveau national doivent remplir les conditions suivantes :
- Etre titulaire au moins d'un master, DEA, DESS ou d'un diplôme jugé équivalent en économie, démographie, statistique, sociologie ou géographie ; ;
- Avoir publié au moins un article scientifique ou avoir rédigé un livre traitant des sciences sociales dans une revue scientifique nationale ou internationale ;
- Excellente maîtrise de la modélisation et de la programmation statistique et économétrique au moyen des logiciels SPSS, STATA, R ou SAS ;
- une maîtrise de la langue anglaise ;
- une aptitude à travailler sous pression et dans une équipe multiculturelle ;
- Etre disponible pendant toute la durée de la mission (janvier 2020-mars 2020).
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission à l'adresse ci-dessous ou par courriel: pstatcongo@gmail.com , de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales) du lundi au vendredi.
9. Les propositions d'articles doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci- dessous ou par courriel au plus tard le 26 janvier 2020 (à minuit heure locale) et porter clairement la mention de la thématique choisie.

A l'attention du Coordonnateur
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES_UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO Tél : +242 22 613 31 08 : pstatcongo@gmail.com.

Fait à Brazzaville, le 17 décembre 2019

Patrick Valery ALAKOUA

VEUVAGE

Faire évoluer la situation des veuves au Congo

L'organisation ''Cercle uni des droits de l'homme et culture de paix (C.U.D.HO.C.)'', partenaire de l'Association dignité féminine (A.D.F.), a organisé mercredi 4 décembre une conférence de presse, au siège de la Fondation Niosi à Brazzaville. Animée par Gaspard Mienantima, président du C.U.D.H.O.C., avec des femmes veuves de Brazzaville, membres de l'Association congolaise des veuves, cette conférence de presse a présenté le plaidoyer des veuves à l'endroit des pouvoirs publics aux fins d'insérer des mesures qui y sont contenues dans le nouveau projet du Code des personnes et de la famille, initié par le Gouvernement.

Les veuves posant après les travaux

Le Code congolais de la famille a beaucoup de manquements. Il doit être amendé pour qu'il prenne en compte tous les aspects conjugaux, aux fins de faire évoluer la situation du veuvage au Congo, ont affirmé les veuves. Celles-ci, dans leur plaidoyer, ont proposé, entre autres, que l'Etat règlemente la contribution de la veuve aux frais des funérailles qui devraient être fixés à 25 ou 30 % du montant total du devis établi par les services de la morgue, tout comme il doit interdire les amendes injustifiées dont on taxe abusivement la veuve.

L'Etat doit par ailleurs réduire de plus de la moitié le montant du coût des pièces constituant le dossier des funérailles, y compris le prix du cercueil. Il doit cesser de créer ou d'encourager des usages dispendieux qui sont sources d'inégalités, comme les morgues VIP, les cercueils VIP, les cimetières VIP, les messes VIP, les corbillards et motards VIP. Ces innovations inutiles, aux coûts exorbitants, asphyxient la veuve qui voit sa contribution s'alourdir au-delà de ses capacités financières. Le concubinage, qui ne jouit d'aucune légitimité conjugale, selon la tradition congolaise, a été décrié comme une injustice. Puisque la tradition refuse le droit d'inhumation à celle qui a vécu avec le défunt pendant des années. Seul le mariage coutumier confère cette légitimé à la belle-fille ou au beau fils et à sa famille En l'absence du mariage coutumier, aucun droit n'est reconnu au conjoint ou à la conjointe.

Concernant le volet économique et matériel, 13 veuves sur 20 à Brazzaville ont été victimes d'amendes imposées par la belle-famille. Ces amendes varient entre 100.000 et 300.000 F.CFA. Aussi les veuves estiment-elles que l'Etat se doit d'initier une réforme visant l'abolition de tous les rites de veuvage et des pratiques coutumières néfastes mises en œuvre par la belle-famille contre la veuve, en vue de garantir l'égalité des droits entre homme et femme.

Selon les témoignages recueillis, l'analyse de la situation des veuves dévoile des conflits entre la coutume et les textes protégeant les veuves. *«Nous nous sommes retrouvées ici pour conscientiser et savoir comment nous pouvons vivre le temps qu'on passe dans le veuvage. Après la mort du mari, très souvent on souffre, on est maltraitée, on est jetée avec les enfants hors du domicile conjugal. La belle-famille ne tient même pas compte des enfants laissés par son défunt parent. Moi, mon beau-frère me repoussait à la mort de mon mari. On m'avait demandé une somme de 500.000 francs Cfa pour l'inhumation de mon mari. Que l'Etat pense à nous»*, a expliqué Nzalamouana, née Célestine Loufouma, veuve. *«Je suis veuve depuis six ans. Le veuvage est une période difficile. Il y a des familles qui récupèrent même les cadeaux de mariage après la mort du conjoint. J'avais subi cela. On a récupéré la maison que nous avons construite ensemble et les cadeaux de mariage. Voilà pourquoi, nous sommes en train de lutter pour que d'autres veuves ne vivent pas ces supplices»*, s'est plainte Mme Nkounkou, née Alphonsine Nsona, veuve.

Gaspard Mienantima a expliqué: *«nous sommes une organisation de défense des droits de l'homme. Nous avons reçu un projet qui nous oblige à accompagner les veuves pour atteindre deux objectifs: le premier, les veuves doivent connaitre en tant que femmes leurs droits. Le deuxième, une fois maitriser leurs droits, elles doivent se tourner vers les autres pour les sensibiliser afin qu'elles forment une opinion publique forte qui leur permettra de lutter contre les coutumes négatives qui les ajustissent aux mauvais traitements. Ensemble, elles constitueront une force capable de gagner des luttes.»*

Philippe BANZ

LUTTE CONTRE LE SIDA

Un dépistage communautaire démédicalisé au profit des populations

Placé sur le thème: *«Les communautés s'engagent dans l'atteinte des objectifs 90-90-90 de l'ONUSIDA»*, l'atelier sur le dépistage communautaire démédicalisé a eu lieu du 10 au 13 décembre 2019, à Brazzaville. Organisé par l'Association des jeunes positifs du Congo (AJPC), avec l'appui technique de la Plateforme Afrique centrale et de l'Est (PACE), et celui financier de l'Agence française de développement (AFD), il a réuni une trentaine de participants venus de l'AJPC et des associations intervenant auprès des femmes suivies dans les cadre de la PTME communautaire, des populations clés, des jeunes et adolescents.

Vue partielle du présidium

Contribuer à l'amélioration de l'offre du dépistage du VIH par le renforcement des capacités des pairs éducateurs des Organisations de la société civile (OSC) intervenant à Brazzaville et mener un plaidoyer auprès des partenaires gouvernementaux, techniques et financiers pour lever les barrières juridiques et politiques du dépistage communautaire et la délégation des tâches ont été les objectifs généraux de cet atelier.

Cet atelier, a dit Cornelie Gabrielle Adou-Ngapi, la représentante de la ministre de la Santé, est arrivé à point nommé, car le plan de rattrapage du Congo, élaboré en 2018, pour accélérer l'atteinte des objectifs 90-90-90, met en évidence une offre de services de dépistage très insuffisante, des services très peu utilisés suite à un faible accès aux services de dépistage, une insuffisance des activités de dépistage pour les populations clés ainsi qu'une faible organisation de la réponse communautaire. L'engagement dans l'approche innovante de dépistage communautaire démédicalisé, pour ceux qui sont au plus proche des communautés, aidera à coup sûr le pays à renverser la tendance actuelle sur l'accès au dépistage, a-t-elle poursuivi, en rassurant les participants du soutien du Gouvernement dans l'accompagnement de ce chantier.

L'atelier a eu également pour objectifs de renforcer les capacités des pairs éducateurs pour qu'ils soient habiles à assurer le dépistage rapide des pairs éducateurs au VIH-SIDA; à rendre le dépistage du VIH plus accessible aux populations clés; à renforcer la synergie d'interventions des acteurs associatifs dans le dépistage démédicalisé…

D'après le coordonnateur de l'AJPC, Fleury Passaka, *«la démédicalisation du dépistage est une stratégie concrète qui permettra à nos associations de Brazzaville de capitaliser en profitant de la présence des bénéficiaires dans les sièges des associations ou lors des activités communautaires pour effectuer le dépistage par les pairs. (…) Cette formation est la concrétisation de la délégation des tâches médicales aux organisations communautaires pendant le mois de décembre rouge, décrété par le ministère en charge de la Santé.»* Par cette formation, les organisations communautaires auront les capacités de faire la différence dans l'atteinte des objectifs 90-90-90 de l'ONUSIDA au Congo, a-t-elle conclu.

Leurs capacités ont été en effet renforcées à l'issue de l'atelier puisqu'elles ont assimilés l'utilisation du matériel mis à disposition pour le dépistage, maîtrisé les techniques, les gestes et attitudes de dépistage rapide ainsi que les techniques de counseling pré et post test…

Une conférence de presse animée conjointement par Fleury Passaka (AJPC), Jeanne Gapiya Niyonzima (PACE) et Jean-Claude Pongault Elongo, représentant des populations clés et 1er Kipemosso a clos l'atelier le 13 décembre dernier. Les animateurs y ont reprécisé les missions et surtout les avantages du dépistage démédicalisé qui permet notamment de désengorger les centres retenus. Un appel a été lancé également aux populations d'adhérer à cette initiative salutaire de proximité.

L'AJPC a obtenu son accréditation, le 13 décembre dernier pour réaliser le dépistage et la dispensation des ARVS aux patients stables dans la communauté en vue d'atteindre les objectifs 90-90-90 de l'ONUSIDA. Elle est l'une des premières organisations à mettre en musique les nouvelles lignes directrices nationales, validées par le Congo en mars 2018, lesquelles mettent un accent sur la délégation des tâches en matière de prévention, de dépistage et de prise en charge des patients infectés par le VIH.

Alain-Patrick MASSAMBA

FRANCOPHONIE

Pour la construction de la relation université-école-entreprise

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF), représentée par Achille Benjamin Sompa, responsable du Campus du nouvel espace universitaire francophone (CNEUF), en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises (ESGAE), a organisé du 10 au 11 décembre dernier à Brazzaville, au bénéfice des universités membres de l'AUF et des chefs et/ou représentants d'entreprises, un séminaire de formation visant à construire une université-école-entreprise. Placé sous les auspices de Bruno Jean Richard Itoua, ministre de l'Enseignement supérieur, ce séminaire a connu la participation des enseignants-chercheurs et des cadres des universités membres de l'AUF.

Après la cérémonie d'ouverture

A l'ouverture de la formation, le responsable de l'Agence universitaire de la francophonie a indiqué que cette activité s'inscrivait dans la stratégie quadriennale 2017-2021 dont s'était dotée le 10 mai 2017 l'institution à Marrakech. La stratégie a pour ambition d'*«apporter des réponses à trois défis auxquels sont confrontés l'espace universitaire francophone et les établissements du supérieur au Congo»*, a souligné Achille Benjamin Sompa.

Trois axes sont à explorer pour cela: la qualité, l'employabilité et le devenir socio-professionnel et social des diplômés. Le rôle des établissements universitaires dans le développement global et durable est plus que jamais sollicité.

Le ministre Itoua qui ouvert les travaux a déclaré que ce séminaire entend *«mettre ensemble trois grandes entités de formation et de création de richesses: université-école-entreprise autour d'un objectif commun, en vue de contribuer au développement du pays»*.

Parmi les thématiques abordées: l'environnement externe commun aux trois acteurs; l'approche par compétences comme instrument pédagogique de professionnalisation de l'enseignement supérieur; l'amélioration des compétences des entreprises; l'entrepreneuriat à la recherche développement et l'innovation, etc.

Les conclusions du séminaire ont penché vers la professionnalisation de l'enseignement supérieur en vue d'une meilleure insertion des diplômés dans le monde du travail. L'ambition de construction de la relation université-école-entreprise doit être d'apporter des réponses aux défis du moment dans l'espace universitaire francophone, en général, et dans les institutions de formation et de recherche, en particulier, a fait savoir le ministre de l'Enseignement supérieur. Ces défis sont: la qualité de la formation; la recherche en lien avec les thématiques de développement du pays et l'employabilité des jeunes.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

CONCOURS DE PLAIDOIRIE

Les droits de l'enfant et de l'environnement mis en relief

En partenariat avec l'ambassade de France au Congo et l'Université Marien Ngouabi, la délégation de l'Union européenne près la République du Congo sous l'égide de son délégué l'ambassadeur Raoul Paula Mateus, a organisé le 13 décembre dernier à Brazzaville la 5e édition du concours de plaidoirie et de l'éloquence. Dans le cadre d'une campagne dénommée *«La quinzaine des droits de l'homme»*, que l'Union européenne tient chaque année, du 20 novembre au 10 décembre. Période où la communauté internationale et/ou l'Union européenne célèbre la Convention des droits de l'enfant. La délégation de l'Union européenne et ses partenaires institutionnels, mais également l'ensemble des organisations de la société civile organisent des activités mettant en exergue les *«Droits de l'homme»*, dans toute leur diversité.

Les lauréats du concours de la 5e édition

Les thématiques de cette 5e édition ont porté sur les droits de l'enfant et l'environnement. La finale a opposé l'Université Marien Ngouabi à l'Université de Loango de Pointe-Noire. La particularité de cette année est que la compétition a été ouverte non seulement aux étudiants de la faculté de Droit, mais aussi à ceux d'autres filières des universités. Pourvu qu'il y ait au moins un juriste dans le groupe. C'est ainsi qu'au nombre des 24 demi-finalistes et finalistes, on a pu compter des étudiants en médecine, en géologie, en littérature, en sciences de gestion, etc.

En présence des représentants du Système des Nations Unies, du Corps diplomatique en poste au Congo, du Pr Jean Maurille Ouamba, vice-recteur de l'Université Marien Ngouabi chargé des affaires académiques, du doyen de la faculté de Droit, d'un parterre d'invités et d'étudiants devant un jury présidé par la juge Natalie Makani Nka, présidente du tribunal pour enfant de Brazzaville, les candidats ont rivalisé de talent. En finale, la thématique abordée était celle qui concerne les droits de l'enfant. Cette thématique a coïncidé avec la célébration, cette année, du 30e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

A l'issue de la compétition, l'équipe 2 de l'Université Marien Ngouabi, compose d'Andris Boudzoumou, Exhaussé M'Finath et de Chris Mvouama Nzonzi, a remporté pour la 5e fois consécutive cette dernière édition. Le prix de l'éloquence, composé d'ordinateurs, de livres et des sacs, a été décerné à Chris Mvouama Nzonzi.

Entre autres critères qui ont présidé à la désignation du groupe vainqueur, et du candidat le plus éloquent: la clarté de l'argumentation, le recours aux textes législatifs et leur pertinence dans le cadre du sujet à défendre, le recours à la jurisprudence, la manière dont les ailiers se distribuaient le rôle, l'éloquence, la capacité à convaincre, la richesse du vocabulaire, la gestion du temps, l'attitude, l'occupation de l'espace, la gestuelle.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

COMMUNIQUE DE PRESSE
ANNONCE RELATIVE A L'OUVERTURE DE LA PREMIERE CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LA NORME DE CERTIFICATION DE GESTION DURABLE ET LA NORME DE CHAINE DE CONTROLE DE PAFC BASSIN DU CONGO

DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2019 AU VENDREDI 14 FEVRIER 2020

Le premier atelier régional du Forum d'élaboration des normes de certification PAFC Bassin du Congo a été tenu à Libreville du 25 au 29 Novembre 2019. Au terme de cet atelier, les membres du Forum ont de façon consensuelle arrêtés les premières versions des normes de gestion durable des forêts et de chaine de contrôle. Le processus d'élaboration de ces normes prévoit l'organisation et la tenue de deux consultations publiques pour recueillir les commentaires et propositions des parties prenantes sur les versions de normes soumises à consultation publique.

L'ATIBT informe donc les parties prenantes de la gestion des ressources forestières dans le Bassin du Congo de l'ouverture de la première consultation publique, le Vendredi 13 Décembre 2019.

Les normes soumises à cette première consultation publique des parties prenantes sont:
- la norme de gestion durable des forêts;
- la norme de chaine de contrôle.

Les commentaires des parties prenantes peuvent se faire par:
• Transmission par email des commentaires portant sur les deux normes ci-dessus en remplissant le formulaire de commentaires dédie;
• Obtention de versions papiers des deux normes et du formulaire de commentaires auprès des PAFC nationaux du Cameroun, Congo Brazzaville et Gabon puis dépôt ou transmission du formulaire de commentaires rempli à l'un de ces PAFC nationaux.

Les parties prenantes désireuses de contribuer à l'élaboration des normes de certification PAFC Bassin du Congo au travers de cette consultation publique sont invitées à prendre connaissance des modalités et informations y relatif sur le site internet de l'ATIBT en suivant le lien https://www.atibt.org/fr/consultation-publique-sur-les-normes-de-certification-pafc-bassin-du-congo/ ou le site internet de PAFC: http://www.pafc-certification.org/pafc-bassin-du-congo/actualites-pafc-bassin-du-congo/

Il est à noter que les formulaires de commentaires sur les deux normes ainsi soumises à consultation publique seront reçues jusqu'au Vendredi 14 Février 2020 au plus tard.

Le 13 Décembre 2019

Benoît Jobbe-Duval

SOCIETE BROMETO IMPORT SA, société Anonyme
Avec conseil d'administration, dont le siège social est sis 19, Avenue Stéphane Tchitchelle,
B.P.: 688, Pointe-Noire
Liquidation judiciaire

AVIS DE PUBLICATION

Conformément au jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 16 octobre 2019, répertoire n°452, rôle commercial n°451, Année: 2019, dont la teneur suit:
«PAR CES MOTIFS»
«Statuant publiquement, sur requête, en matière commerciale et en premier ressort;
«En la forme: Reçoit Monsieur BARON Sylvain en sa requête;
«Au fond: Prononce la dissolution de la société BROMETO SA;
«Nomme Monsieur AMBOULOU Arnaud, Greffier au Tribunal de commerce de céans, en qualité de liquidateur;
«Dit et juge que le liquidateur déposera son rapport de liquidation à la fin des opérations de liquidation au Greffe du Tribunal de céans;
«Ordonne l'exécution provisoire du présent jugement sans caution, nonobstant toutes voies de recours;
«Met les dépens à la charge de la société BROMETO SA en liquidation.

Le liquidateur ainsi désigné est Maître AMBOULOU Arnaud, Greffier Principal au Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, Tél.: 06-673-14-66/05-551-39-28.

Fait à Pointe-Noire, le 25 Octobre 2019.

Le Liquidateur

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI Notaire
Sise à Brazzaville, 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans
1 er Etage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P.: 14 745 – Tél.: 06 605 32 71//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

CONGO INVESTMENT FUND-CONGO BRAZZAVILLE
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 10 000 000 de Francs CFA
Brazzaville (République du Congo)
RCCM CG-BZV-01-2019-B-14-00020

Suivant acte authentique reçu le 04 décembre 2019 par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville, 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans, 1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», enregistré à Brazzaville à la recette des Impôts de Ouenzé, le 05 décembre 2019, sous le Folio 219/3 n° 3907, il a été constitué une Société Anonyme et dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination sociale: «CONGO INVESTMENT FUND-CONGO BRAZZAVILLE».
Forme: Société Anonyme avec Conseil d'Administration.
Objet: la société a pour objet essentiel la levée et le financement des investissements en République du Congo;
Siège social: le siège est fixé à Brazzaville (République du Congo), 76, Avenue Amilcar Cabral, bureau n 0 407, 4eme étage, Tours jumelles.
Durée: la durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de la date de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.
Capital: le capital de la société est fixé à la somme de dix millions (10 000 000) de Francs CFA, divisé en 1000 actions de 10 000 Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 1000 toutes souscrites et libérées intégralement ainsi qu'il résulte de la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement établie le 04 décembre 2019 par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 12 novembre deux mil dix-neuf, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, le 04 décembre 2019, enregistré à Brazzaville, le 05 décembre deux mil dix-neuf, sous le Folio 219/12 n o 3916, le conseil d'administration a désigné comme premiers Administrateurs de la société, pour une durée de deux ans:

* Monsieur Mohamed ALBIRA;
* Madame Nyvia Faida AKIERA
* Monsieur Didier PEIRERA;
* Monsieur Joshua NXUMALO;
* Monsieur Aymard EBIOU;
* Monsieur Eric GONGARAD.

L'assemblée a désigné pour la durée des deux (2) premiers exercices sociaux (2019 et 2020):
- le Cabinet Ernst & Young en qualité de Commissaire aux comptes titulaire;
- Monsieur Ludovic NGATSE en qualité de commissaire aux comptes suppléant.
Aux termes des délibérations du premier Conseil d'Administration en date à Brazzaville du 12 novembre deux mil dix-neuf, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGIJI, Notaire à Brazzaville (Congo), le 04 décembre de la même année, enregistré à Brazzaville à la recette des impôts de Ouenzé le 05 décembre deux mille dix-neuf, sous le Folio 219/12 no 3916, le Conseil d'Administration a nommé:
Monsieur Joshua NXUMALO en qualité de Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Maixent Raoul OMINGA en qualité de Directeur Général, pour une durée de deux (2) ans.
Dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le treize décembre deux mille dix-neuf.
RCCM: la société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2019-B14-00020 du 13 décembre 2019.

POUR AVIS
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUECO

Chers Parents, chers étudiants, vous qui cherchez un cadre idéal pour les études : les inscriptions et réinscriptions sont ouvertes à Suéco pour :

- **Les Bacheliers, les filières suivantes : BTS & Licence Pro :** – Management des Ressources Humaines - Banque et Finance - Génie Logistique et Transport – Marketing et Action Commerciale – Comptabilité et Gestion des Organisations – Assistant de Direction – Réseau et Télécommunication.
  - ***Durée de la formation BTS : 20 mois + 2 mois de stage en entreprise***
  - ***Durée de la formation Licence pro : 10 mois + 2 mois de stage en entreprise***
- **Les non-bacheliers, les filières suivantes : CAP** : Pâtisserie – Hôtellerie – Cuisine – Secrétariat Bureautique.
  BP : Secrétariat Bureautique – Maintenance Informatique et Réseaux

  - ***Durée de la formation : Pâtisserie = 6 mois – Hôtellerie = 12 mois dont 2 mois de stage pratique – Cuisine = 11 mois dont 2 mois de stage en entreprise – Secrétariat Bureautique = 6 mois – Filière B.P = 9 mois***

Rentrée Académique 2019-2020 : Lundi 07 Octobre 2019

Suéco offre aussi des formations à la carte

- **Informatique (Word – Excel – Publisher – Power Point et autres logiciels à la demande)**
- **Anglais (Beginner level – Intermediate level – Advanced level)**
- **Musique (Piano – Guitare)**

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 06.679.12.91 / 06.654.51.93
« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

IN MEMORIAM

WELLOT - SAMBA née LONDA Brigitte
23 décembre 2014 - 23 décembre 2019

«Ya WELLOT, n'attends pas qu'on t'aime avant d'aimer, au risque de mourir sans avoir aimé…» Extr. des volontés dernières de celle que Dieu nous avait choisie pour épouse, mère, grand – mère, et qui, jusqu'au seuil de sa fin, hélas, toujours attentive, ne cherchait à semer que sourire, et que paix, LONDA ou, en traduction littérale de sa langue source, LA RESTAURATRICE.

Cinq ans déjà de vide, dans l'absolue solitude, d'absence totale de vie affective, sans approche de consolation. *«On ne sait jamais ce qu'on a jusqu'à ce qu'on perde»*.

Temps, ô signe insondable d'impuissance et de puissance ! d'impuissance pour le mortel que je suis qui ne peux ni te remonter, ni te devancer, ni t'accélérer…; de puissance, pour Dieu seul.

Bibi, Maman, Mamie, l'artisanne spécialiste qui savait si bien remettre en état *«les fractures»* et dont les actes ne furent que respiration de ta foi, en attendant de nous revoir dans la maison du Père, puisque, comme tous les morts, *«continues à vieillir avec nous»*, *«sic»* Pablo PICASSO, te supplions de dire à Maman Marie, *«Notre Dame de la Confiance»*, d'intercéder auprès de son cher Fils pour qu'il fasse de nos cœurs de pierre, de chair, des fours à thermostats d'amour, de pardon, de fraternité, patrie qui manque au ressentiment, à la délation, à la cupidité. Puisse Dieu notre Père de Miséricorde calmer son courroux et faire briller sur vous tous nos chers disparus, les âmes abandonnées du purgatoire, sa lumière sans déclin.

«Requiescant in pace, que vos âmes reposent en paix . Amen».

François WELLOT - SAMBA

Conservateur en Chef des Bibliothèques Universitaires, à la retraite.

PROJETS TECHNIQUES CONGO SARL
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 5.000.000 F. CFA
Siège social: Rue Pili-Kondi, Immeuble Nana
5e Etage, appartement 503
B.P.: 627, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE RELATIVE A LA NOMINATION D'UN GERANT ADJOINT

Sur décision de l'associé unique, Monsieur Adriano DECARLO, occupant actuellement le poste de Contrôleur de gestion senior, est nommé Gérant Adjoint, à compter du 04 Janvier 2020. Ce dernier assurera l'intérim, en cas d'absence de Monsieur CLAUDIO CONTI, Gérant Statutaire.

Fait à Pointe-Noire, le 18 décembre 2019.
PROTECO
PROJETS TECHNIQUES CONGO SARL
B.P.: 627, POINTE-NOIRE
TEL.: 06 938 19 09
REPUBLIQUE DU CONGO

POTENTIEL

RESSOURCES HUMAINES

Nous recherchons pour le compte de notre client acteur majeur dans l'exploration et la production pétrolière:

FISCALISTE SENIOR (H/F) – Réf : F01-12

JURISTE (H/F) – Réf: J02-12

Vous souhaitez connaître les détails du poste et candidater?

Merci de postuler à l'offre
avant le 25 décembre 2019 en consultant notre site dans la rubrique DERNIERES MINUTES:

http//www.potentielrh.com

OFFICE NOTARIAL DE
Maître Bedel KAMBA
12, allée des Acacias, Centre-ville, Brazzaville
A côté du marché Plateau,
E-Mail: office.bedelkamba@gmail.com

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DU RCCM DE LA SOCIETE «CABINET MS AUDIT & CONSEIL»

Société à Responsabilité Limité Unipersonnelle, au capital d'un million (1 000 000) francs CFA, dont le siège social est fixé à Djiri, Brazzaville, 01, rue Mvouma Albert, République du Congo.

Aux termes d'un acte du Procès-Verbal de la décision de l'Associé Unique tenant d'Assemblée Générale Extraordinaire déposé au rang des minutes de Maître Bedel KAMBA, notaire, titulaire d'un office sis au centre-ville de Brazzaville, 12, allée des Acacias, en date du 05 décembre 2019, enregistré aux impôts de Mpila, le 05 décembre 2019, folio 219/18 numéro 392/21. L'associé unique a pris la décision, conformément à l'acte uniforme relatif au droit de sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, de transférer le siège social de la société de Djiri Brazzaville, 01, rue Mvouma Albert, à Kintélé, Brazzaville, République du Congo.

PAR CONSEQUENCE: le siège de la société est fixé à Kintélé-Brazzaville et la société est Nouvellement immatriculée sous le numéro CG/BZV/15 B 6029.

POUR INSERTION LEGALE.

Maître Bedel KAMBA
Notaire.

OFFICE NOTARIAL DE
Maître Bedel KAMBA
12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville A côte du marché plateau
E-Mail: office.bedelkamba@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE «WAN LI KUANYE YOUXIAN ZHE GEN KONXI»

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bedel KAMBA, en date à Brazzaville du 06 novembre 2019, il a été constitué une Société à responsabilité limitée Unipersonnelle (SARL) dénommée «WAN LI KUANYE YOUXIAN ZHE GEN KONXI» dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de Bacongo, le 08 novembre 2019 Folio 197/1 Numéro 1622.

Objet:
- Exploitation Minière; - Exploitation Forestière;
- Import-export; --Travaux publics; - Bâtiment.

Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la société.

Capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA, divisés en 100 parts sociales de 10.000 Francs CFA, toutes souscrites et libérées en numéraire.

Le siège social est établi au centre-ville de Brazzaville, 220 bis, Avenue Nelson Mandela, République du Congo.

Durée: 99 ans.

Registre du commerce: N°: CG-BZV-01-2019-B12-00198

Gérance de la société: Monsieur WAN YOUCAI.

POUR INSERTION LEGALE.

Maître Bedel KAMBA,
Notaire.

OFFICE NOTARIAL DE
Maître Bedel KAMBA
12, allée des Acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché Plateau.
E-Mail: office.bedelkamba@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bedel KAMBA, Notaire Titulaire d'un office notarial sis, 12, allée des Acacias Centre-ville Brazzaville, à côté du marché Plateau, en date à Brazzaville du 11 novembre 2019, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dénommée (CONGO MAINTENANCE SERVICES» SARL, au capital d'un million (1.000.000), RCCM CG-BZV-01-2019-B12-00155, dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de Mpila, Brazzaville, le 19 novembre 2019, Folio 205 Numéro 3671.

Objet:
La Maintenance, Installation et Vente des équipements électriques, groupes électrogène, climatisation et de plomberie;
L'Electricité Bâtiments, les Installations industrielles, les Infrastructures;
Le Traitement, la Canalisation et l'Evacuation des eaux usagées;
L'Adduction d'Eau potable;
Le Forage et Carottage;
La Vente et le Transport des produits pétroliers et des marchandises;
La Construction et la Vente de Matériels de construction; La Quincaillerie; L'Import-export.
Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la société.

Le siège social: est fixé à Moungali-Brazzaville (République du CONGO) 93, rue Djambala.

Durée: 99 ans.

Gérant statutaire: Monsieur Prince Aladdin NGOUEMBE NDINGA

POUR INSERTION LEGALE.

Maitre Bedel KAMBA, NOTAIRE

OFFICE NOTARIAL DE
Maître Bedel KAMBA
12, allée des Acacias, Centre-ville Brazzaville A côté du marché Plateau
E-Mail: office.bedelkamba@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE ONYX MANPOWER SERVICES CONGO»

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bedel KAMBA, en date à Brazzaville du 02 novembre 2019, il a été constitué une Société à responsabilité limitée Pluripersonnelle (SARL) dénommée (ONYX MANPOWER SERVICES CONGO» dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de Mpila la Plaine, le 12 novembre 2019 Folio 204/2 Numéro 3643.

Objet:
- Gestion de la main d'œuvre dans tous les secteurs d'activités.

Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la société.

Capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA divisés en 100 parts sociales de 10.000 Francs CFA, toutes souscrites et libérées en numéraire.

Le siège social est fixé à Moungali, Brazzaville, 37, rue Loby, République du Congo.

Durée: 99 ans.

Registre du commerce: N°… CG-BZV-01-2019-B12-00156.

Gérance de la société: Monsieur Wilfried NKPWALLA.

POUR INSERTION LEGALE.

Maître Bedel KAMBA
Notaire

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
Don n° TFOA4666
Unité de Coordination du Projet
B.P 14564 Brazzaville, République du Congo, Tel: 05 616 95 74/06 817 06 33, Courriel: pfdecongo2011@yahoo.com

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°004/MEF-CAB/PFDE/AMI/19

"Recrutement d'un Cabinet, chargée de réaliser l'audit des exercices comptables 2019,2020 et 2021 du Projet Forêt et Diversification Economique".

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un don du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), exécuté par la Banque mondiale et affecté au PFDE sous forme de Financement Supplémentaire (GEF 6 Nord Congo) et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Don pour financer les services de consultants ci-après : "Recrutement d'un Cabinet, chargé de réaliser les audits des comptes du Projet Forêt et Diversification Economique, exercices 2019,2020 et 2021".

2. L'Unité de coordination du PFDE, chargée par le Ministère de l'Economie Forestière de la mise en œuvre dudit projet, invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus et à fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.).

3. L'auditeur qui sera retenu aura à donner son avis sur les états financiers, les relevés des dépenses et les comptes désignés de toutes les ressources reçues par le Projet Forêt et Diversification Economique de la Banque Mondiale, de celles générées par le projet (intérêts créditeurs, ventes des DAO etc.). Aussi, l'auditeur aurait-il à réaliser les différentes activités spécifiques liées aux résultats attendus tels que précisés dans les Termes de références.

4. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivantes:
- Les qualifications générales et expérience du cabinet dans son domaine de spécialisation choisi,
- L'expérience du Cabinet dans la réalisation de missions similaires (dotée d'un plus grand poids), et
- Le personnel permanent du Cabinet dans le cadre de sa gestion normale.

5. Un Cabinet sera sélectionné en accord avec les procédures de la Sélection basée sur la Qualité et le coût défini dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, de janvier 2011.

6. Les Cabinets d'audit financier désireux d'obtenir des informations complémentaires peuvent s'adresser à l'Unité de Coordination du PFDE, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables. Les Termes de Références peuvent être consultés à la même adresse.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé et en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard 06 janvier 2020 à 16 heures 00 minutes à l'adresse ci-après:

Le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE) («le Client»), à Brazzaville, Quartier Plateau des 15 ans, numéro 1807, Rue Nkô; Téléphone 06 817 06 33 / 05 616 95 74 Courriel: pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 10 décembre 2019

Corine Victorine ONDZE DICKELET

Coordonnatrice du PFDE

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°004/2019/OUESSO
INSERTION LEGALE

N° d'ordre	N° de réquisitions	Références cadastrales	Quartiers	Arrondissements	Requérants
01	2485 du 02/08/2019	Section D, bloc / ; Plle 9 ; Sup.: 400,00m²	Quartier Ngongo (Zone Stade)	Arrondissement n°2 Mbindjo	OSSOUALA LAO Prince Thierry
02	2498 du 03/09/2019	Section C, bloc 91 ; Plle 688 ; Sup.:200,00 m²	Quartier Birham-Kiem (Hpiotal Général)	Arrondissement n°2 Mbindjo	EGNALI BASSEWENI Chance Clare
03	2199 du 25/04/2016	Section E, bloc / ; Plle 12,13 ; Sup.: 800,00m²	Quartier Ancienne Piste	Arrondissement n°1 Nzalangoye	KOMA Colette
04	2489 du 07/08/2019	Section A, bloc 144 ; Plle 1 ; Sup.:1692,91 m²	Quartier Poto-poto Centre ville	Arrondissement n°1 Nzalangoye	M.I.D (D.D. Surveillance du territoire Sangha)
05	2416 du 24/07//2018	Section I, bloc 56 ; Plle 542 ; Sup.:400,00 m²	Quartier Mindongo	Arrondissement n°1 Nzalangoye	MORANGA Chrysostome Janvier
06	2494 du 28/08/2019	Section /, bloc / ; Plle / ; Sup.:80.000 m² soit 8 ha	Village Elogo	Sous-préfecture de Souanké	La Société MAC CONGO
07	2459 du 04/04/2019	Section A, bloc 180 ; Plle 6 (ex 180) ; Sup.:400,00 m²	Quarier Ancienne Piste	Arrondissement n°1 Nzalangoye	MBAN AGATOUO Marina
08	2322 du 09/03/2017	Section F, bloc 47 ; Plle 7-8; Sup.:1.107,41 m²	Quartier ANAC	Arrondissement n°1 Nzalangoye	MOBALI BANDA Jean Claude
09	2316 du 27/02/2017	Section B, bloc10 ; Plle 5 ; Sup.: 860,70m²	Avenue Pierre Nze	Arrondissement n°2 Mbindjo	MOBALI BANDA Jean Claude
10	2506 du 31/10/2019	Section H, bloc 43 ; Plle 1 ; Sup.:462,00 m²	Quartier Faisceaux	Arrondissement n°1 Nzalangoye	NGUILA OKOFOUE Donal Odilon
11	2502 du 22/10/2019	Section F, bloc 60 ; Plle 7 ; Sup.:330,32 m²	Quartier Mometa	Arrondissement n°1 Nzalangoye	OCKONDZI Emma Blandine
12	2509 du 18/11/2019	Section E, bloc 65; Plle 10 ; Sup.:480,00 m²	Quartier Mboma	Arrondissement n°2 Mbindjo	KISSANGUI NGBA Cyprien
13	2508 du 08/11/2019	Section B, bloc 38 ; Plle 8 ; Sup.: 470,67m²	Quartier sans fil	Arrondissement n°2 Mbindjo	BOUYA Prosper Alain
14	2315 du 24/02/2017	Section C, bloc /; Plle 2 ; Sup.: 540,30m²	Quartier Birham-Kiem (Ouesso village)	Arrondissement n°2 Mbindjo	IBARESSONGO AurélienHurliel
15	2507 du 08//11/2019	Section H, bloc 49 ; Plle 3 ; Sup.: 404,90m²	Quartier faisceaux (Ancienne Piste)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	MANYRWIFUNA FURA Willy
16	2500 du 12/09/2019	Section I, bloc / ; Plle 5; Sup.: 400,00m²	Quartier Mindongo (Route de Maboko)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	ELENDE Albert Gilbert
17	2504 du 24/10/2019	Section E, bloc 113 ; Plle 4 bis; Sup.: 220,00m²	Quartier Ngongo (Zone 4 mars)	Arrondissement n°2 Mbindjo	BOULINGUI JurestineDolereche Laura

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Ouesso, le 27 novembre 2019.

Le Chef de Bureau
Alban Pie X OTORO

THÉÂTRE

Le parcours du général Alfred Raoul passé au peigne fin

Prélude à la commémoration du 81è anniversaire de la naissance de l'officier-général des Forces armées congolaises (FAC) Alfred Raoul, homme politique qui a aussi occupé les fonctions de chef de l'Etat et de Premier ministre à la fin des années 60, et décédé en 1999, une pièce de théâtre intitulée «Des traces à la prospérité'' a été jouée par la troupe Nouvel Horizon, le samedi 14 décembre 2019, à l'auditorium du ministère des Affaires étrangères, à Brazzaville. Cette pièce est extraite du livre à paraître du colonel Cyr Patrick Morapenda et est réalisée par le dramaturge Pacifique Turatsinzé, dit Tura, avec l'encadrement de Jacques Nkéoua Oumba.

Le couple artistique Raoul et leur bébé sur scène

Jouée devant un public de tous âges très attentionné, cette représentation théâtrale a réveillé le souvenir du

Alfred Raoul

général Alfred Raoul sur scène. Elle avait pour objectif de présenter cet ancien chef de l'Etat par intérim comme un modèle pour la génération actuelle, en s'appuyant sur les réalisations qu'il a impulsées. Figure emblématique du Congo au parcours élogieux, le général Alfred Raoul est né le 15 décembre 1938 à Pointe-Noire. Après ses études secondaires au lycée Victor Augagneur, et au lycée Savorgnan De Brazza, il quitte le Congo pour s'engager dans l'armée. Il est le premier Congolais à intégrer l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. De retour au pays, et en sa qualité de spécialiste du génie, il impulse la construction du Boulevard des armées en 1968 par la section génie civil

Emilienne Raoul et d'autres invités posant avec les artistes

des Forces armées congolaises. A la suite d'une dispute entre un soldat et le personnel de l'hôpital général de Brazzaville, il fit transformé le célibatorium des sous-officiers en salle d'accouchement, ce qui est actuellement la maternité de l'hôpital central des armées. Il est à la base de plusieurs autres réalisations dans le pays. Il devient chef d'Etat-major adjoint à seulement 27 ans. Le 4 septembre 1968 à la suite du renversement du Président Alphonse Massamba-Débat, le Conseil national de la révolution avait supprimé la fonction de président de la République. Premier ministre, Alfred Raoul avait été désigné Président de la République par intérim du 5 septembre au 31 décembre 1968, soient pendant 144 jours.

La pièce de théâtre a dévoilé les différentes facettes d'Alfred Raoul : l'officier, le chef d'Etat, l'homme politique, le chef d'entreprise, l'époux et le père dans la vie de tous les jours. Elle a aussi égrainé son penchant pour la culture et les arts, lui qui raffolait des œuvres picturales, chantait et jouait avec brio de plusieurs instruments de musique, comme le saxophone, le piano, la guitare… Il était un homme de défis quand l'occasion de servir son pays se présentait. A chaque problème, il savait trouver des solutions. La modestie, l'honnêteté, l'innovation, l'excellence, le respect, la bravoure, l'humilité sont autant de qualités qu'on gardera de cette personnalité.

Sur les motivations qui l'ont poussé à travailler sur cette pièce, le metteur en scène Pacifique Turatsinzé a confié : *«Il fallait qu'on présente un homme qui peut servir de modèle pour les jeunes générations, les adultes, etc. Comme un modèle pour la société. Voilà un peu le message qu'on a voulu faire passer. Alfred Raoul a accompli énormément des choses que cette pièce n'a pas du tout détaillées. L'objectif n'était seulement pas de représenter le texte sur les planches, mais surtout de faire vivre l'homme sur scène. Il s'agit pour nous de deux mois de dur labeur récompensés par les ovations du public que je salue pour sa chaleureuse participation ».*

Son épouse, Emilienne Raoul, ancienne ministre et actuelle présidente du Conseil économique et social, a salué la reconstitution d'une partie de l'histoire du Congo : *«Lorsque je vois cette troupe qui est si jeune, je me dis, la jeunesse est en train de s'approprier l'histoire de notre pays. Par ce qui a été présenté, c'est bien sûr Alfred Raoul, mais à travers les actions qui ont été menées dans notre pays. Le plus important reste la traçabilité de l'histoire pour éduquer la société, et il faut pérenniser de telles initiatives sur les différentes personnalités remarquables de notre pays, tant à travers des pièces de théâtre que des ouvrages».*

Alain-Patrick MASSAMBA

PUBLICATION

Roland Bembelly a présenté son «Code des hydrocarbures du Congo»

Avocat au barreau de Pointe-Noire, docteur en droit et assistant à l'École nationale de l'administration et de la magistrature (ENAM), Roland Bembelly a présenté, le 30 novembre dernier, à la Chambre de Commerce de Pointe-Noire, son ouvrage: «Code des hydrocarbures du Congo». C'était en présence de maître Jean-René Gomez, avocat au barreau de Brazzaville et maître assistant à l'Université Marien-Ngouabi, spécialiste en droit OHADA.

Roland Bembelly

Paru aux éditions Edilivre, à Paris, l'ouvrage compte 366 répartis en sept chapitres. Il constitue un outil précieux de travail pour les professionnels du droit et de l'administration des sociétés pétrolières. Et cette première édition est à jour de la loi de 12 octobre 2016, dans l'attente de ses décrets d'application.

Le code des hydrocarbures du Congo concourt à l'édification du droit des hydrocarbures congolais. Par cet ouvrage, l'auteur apporte sa pierre à l'édifice et se livre à un vrai exercice de droit avec ses notes, commentaires, jurisprudences et éléments de droit comparé.

«Dans le cadre de ce travail, nous avons fait des commentaires article par article de cette nouvelle loi. Nous avons trouvé quelque rare jurisprudence qui existe dans le secteur d'hydrocarbure et également fait beaucoup des droits comparés par rapport à la loi 2016 et nous avons pris des exemples, des meilleurs pratiques qui se fait dans les pays voisins, des pays producteurs de pétrole que nous avons insérés dans cet ouvrage. Écrire un ouvrage sur des hydrocarbures, ce n'est pas facile, parce que la matière des hydrocarbures étant complexe et sensible», a dit l'auteur.

A noter que Roland Bembelly est déjà l'auteur de nombreuses autres publications, notamment en droit OHADA. Il a publié, en 2015, un ouvrage intitulé *«Essentiel du droit minier au Congo»,* aux Editions Droit Afrique.

Madocie Déogratias MONGO

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles.

L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.

Nos services:

* impression de toutes cartes confondues
* impression des calendriers
* conception des logos
* impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
* reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:
Contactez: 06 672 45 27
Attaché de Direction commerciale:
Blaise BIKINDOU
Tél: (242) 05 560 39 11 ou 06 666 43 09

Imprimerie Saint Paul:
80 ans de savoir-faire à vous plaire.

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

DEVOIR DE MÉMOIRE

Emmanuel Damongo-Dadet, musicien, parlementaire, diplomate…

Né le 18 août 1914 au village Mariage, terrain où a été construite la BNDC, à Brazzaville, M. Emmanuel Joachim Damongo-Dadet s'est éteint le 14 mars 1973 à l'hôpital A. Sicé de Pointe-Noire, terrassé par une maladie. Son inhumation s'est faite la même année, au cimetière du Centre-ville, après la célébration d'une messe de requiem en la Cathédrale du Sacré-Cœur à laquelle le Gouvernement congolais était représenté par M. Sianard, ministre de l'Intérieur.

Emmanuel Dadet Damongo (à g.) avec le président John Kennedy

Artiste, grand musicien, footballeur et dirigeant très connu, M. Damongo-Dadet était instituteur de profession.

En sa qualité d'enseignant, il devait sentir bientôt naître en lui une nouvelle vocation, celle du journalisme. C'est ainsi qu'avec un certain nombre d'évolués, terme consacré à l'époque, M. Damongo-Dadet se lança dans le journalisme, en collaborant très étroitement à la publication de la revue ''Liaison'' diffusée dans les territoires de l'Ex-Afrique Equatoriale Française.

A la fin de son premier mandat politique, il reprend sa plume pour écrire de nombreuses chroniques dans les journaux brazzavillois et cette action journalistique fera éclore en lui une nouvelle vocation radiophonique. Il devient, bientôt, l'un des principaux animateurs de Radio AEF, puis Directeur adjoint de la Radio AEF.

Après l'accession à l'indépendance du pays, M. Damongo-Dadet réintègre l'univers politique. Il deviendra, tour à tour, ministre des Travaux publics, puis ambassadeur du Congo aux Etats-Unis et représentant permanent du Congo à l'Organisation des Nations Unies (ONU), poste qu'il occupera jusqu'en 1963.

Revenu à Brazzaville, M. Damongo-Dadet va préparer calmement sa retraite, en assurant les fonctions de Préfet dans la région de la Lékoumou.

Il était Commandeur de l'Ordre du mérite congolais.

A Brazzaville, et plus précisément dans les quatrième arrondissement Moungali, au croisement de l'avenue de la Paix-rue Madingou, il existe un petit marché au nom de Damongo-Dadet.

A.-P.M.

UNION NATIONALE DES ÉCRIVAINS ET ARTISTES CONGOLAIS (UNEAC)

Don d'une sculpture chinoise

«Dancer» (danseuse en anglais), tel est le nom d'une sculpture numérique en inox que Yi Shan, sexagénaire artiste-peintre et sculpteur chinois mondialement connu, a offerte en don à l'Union nationale des écrivains et artistes congolais (UNEAC). L'œuvre a été offerte, officiellement, au ministre d'Etat Henri Djombo, président de l'UNEAC, par Mmes Xu Gaisheng et Rolande Djombo, représentantes de l'artiste chinois. C'était au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le mardi 3 décembre dernier, dans le futur site des Archives nationales, en présence du ministre de la Culture et des arts, Dieudonné Moyongo.

Les deux ministres devant la statue

Photo de famille après la remise du don

Yi Shan, par la voix de Mme Xu Gaisheng, se dit très honoré d'offrir une sculpture à la République du Congo. *«Bien que mon cœur se soit longtemps envolé vers ce mystérieux continent, je regrette de ne pouvoir m'y rendre cette fois pour des raisons physiques, et m'en excuse profondément auprès de toutes les personnalités. L'art est sans frontières et l'art africain est également un joyau de l'art mondial, où les échanges humains sont actifs. Le but du don de cette sculpture est de promouvoir les échanges artistiques Chine-Afrique»*, confie-t-il.

«Il s'agit d'un don de l'artiste à l'UNEAC. En fait, d'un don au Congo, au peuple congolais. Nous estimons que ce geste qu'il vient de réaliser contribue à la promotion des échanges déjà fructueux sur le plan artistique entre nos deux pays et à renforcer également la coopération entre ces deux pays. Le Congo et la Chine cheminent ensemble depuis plus de 50 ans. 50 ans de dialogue ininterrompu, 50 ans ponctués de nombreuses réalisations notables, 50 ans de rapprochement des deux peuples, à travers une commune vision de l'avenir, c'est-à-dire bâtir un monde nouveau, riche de toutes les expériences et de toutes les promesses. L'UNEAC remercie, par conséquent, Mmes Xu Gan et Rolande Djombo d'avoir accepté d'être son interprète auprès de Yi Shan pour lui dire tout le bien qu'elle pense de lui, de son art et de sa notoriété… Ce don est une opportunité pour sceller ce lien profond entre la jeunesse congolaise et la jeunesse chinoise, entre les artistes congolais et les artistes chinois», a déclaré le président de l'UNEAC.

Pour Dieudonné Moyongo, ce don est la preuve du renforcement des relations culturelles entre la Chine et le Congo, qui existent depuis un peu plus de 50 ans.

«Cette statue symbolise les peuples du village Yi. C'est un garçon et une jeune fille en train de danser. C'est très dynamique et vivant. Parce qu'au Congo, on chante et on danse beaucoup. Cette culture ressemble un peu à la culture des peuples Yi. C'est pour promouvoir les échanges culturels et artistiques entre les deux pays», a expliqué Mme Xu Gaisheng. Qui s'est vu remettre, de la part du ministre de la Culture, une statuette en ébène à transmettre à Yi Shan, en signe de reconnaissance à son don.

A signaler que l'UNEAC n'ayant plus de siège, la sculpture offerte en don a été mise à la disposition du ministère de la Culture et des arts.

Outre le Congo, Yi Shan a aussi offert en don des sculptures numériques au Sénégal, et à la République Démocratique du Congo.

Véran Carrhol YANGA

JOURNÉE MONDIALE DU CHANT CHORAL

Trois chorales étaient en vedette au Centre culturel russe

A l'occasion de la Journée mondiale du chant choral, les chorales Emile Biayenda, Jubilates et Néo-apostolique se sont produites le samedi 14 décembre dernier, au Centre culturel russe de Brazzaville. Pendant un peu plus de deux heures, ce concert aux allures d'un concours a permis aux trois chorales à l'honneur de se mettre en vedette.

Après le concert, les chorales à l'honneur posent pour la postérité

Des spectateurs. On reconnaît à droite M. Sergey Belyeav

C'est la chorale Jubilates, composée de 19 personnes et dirigée par Paulin Nsankanda, qui a ouvert le bal. En exécutant les chants «Jubilate der», «Noël d'Ukraine», «Alleluia Jubilate», «Béto ku gâta» et «Nzambi wa bonga».

Après, c'était au tour de la chorale Emile Biayanda, dirigée par Olga Batchy, de se mettre en exergue.

Plus applaudie que la première chorale, celle-ci a proposé au public «Chez nous, soyez reine», «Pour toi qui porte la bonne nouvelle», «Santa Maria de la mère», «Louange baluba», etc.

Livrant sa toute première prestation publique, la chorale Néo Apostolique, composée d'une quarantaine de membres et dirigée par Evariste Massamba et Narcisse Ossalé, a fait exploser l'applaudimètre. En faisant déguster au public «Confiance en Dieu», «Ton nom Seigneur», «Le maître a parlé», «Tika to sandzola lelo», «Biloko nionso ekumisa yo», «Tshianga balunda ba nzambi», etc.

«Nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale du chant choral. Donc, l'attente particulière est tirée vers l'entente, l'harmonie, la paix. Aujourd'hui, nous sommes appelés, avec tout ce qui se passe dans le monde, à vivre ensemble, à repartir à zéro. Donc, grâce au chant choral, nous dénonçons… Voilà, c'est la polyphonie qui est un rassemblement. Et donc, dans la société aussi, nous devons vivre en polyphonie, que chacun se regarde, quand on avance, qu'on se tienne main dans la main, qu'on avance, et que nous nous soutenons. Merci au Centre culturel russe de nous avoir permis d'organiser cette deuxième édition», a affirmé Ghislain Pambou, le principal organisateur du concert. Avant de prendre rendez-vous avec le public pour un autre show de chorales, le 20 décembre prochain à l'Institut français du Congo.

«Je les trouve vraiment professionnels. Ils chantent comme des chorales qu'on voyait quand on était jeunes, qui passaient à la télé et on avait l'impression que ce sont des gens qui avaient fait des écoles de chant. On sait que ce sont des gens qui n'ont pas été spécialement dans les écoles… C'est magnifique. Il y a eu la chorale Emile Biayenda qui a chanté le ''Avé Maria'', j'ai eu des larmes aux yeux. Et la dernière chorale, c'est magnifique. Le message véhiculé, évidemment, il est profond, et en plus, dans ces chorales, il y a des personnes de tous les départements du Congo. Et c'est ça aussi qui est le socle de l'unité nationale. Effectivement, ce sont des ensembles qu'on devait soutenir. C'est vrai que c'est difficile, parce qu'ils sont nombreux, il n'y a peut-être pas une fédération qui pourrait faire le lobbying pour leur trouver des sponsors, mais je pense qu'il faut qu'on travaille pour que ces chorales soient soutenues, financièrement et aussi moralement, qu'il y ait du monde, quand ils se produisent, c'est magnifique», a, pour sa part, commenté Edith Laure Itoua.

Ce concert s'est déroulé en présence de Mme Edith Laure Itoua, conseillère du Président de la République, du représentant de l'UE, Raoul Mateus Paula, et du directeur du Centre culturel russe, Sergey Belyaev.

V.C.Y.

POESIE

«Hérésiarque toute la lyre», le coup d'essai d'Emeraude Kouka

«Hérésiarque toute la lyre» est le premier recueil de poèmes de 46 pages d'Emeraude Kouka, publié en septembre dernier, aux Edifions Le Lys Bleu. Un livre dans lequel l'auteur exprime son positionnement, son tempérament poétique et son engagement en tant qu'écrivain.

Emeraude Kouka, à droite

La cérémonie de présentation-dédicace du nouvel opus a eu lieu le 12 décembre dernier, à l'Institut Français du Congo (IFC).

Devanciers dans le monde littéraire, parents, amis et connaissances de l'auteur à l'honneur ont répondu présent à ce rendez-vous littéraire.

«Hérésiarque toute la lyre» est un recueil de 30 poèmes écrits en vers libres, en alexandrin et en prose. Dans un style marqué par l'usage d'un vocabulaire rare, d'archaïsmes et de tropes. Et la syntaxe souvent complexe, le ton lyrique et quelque peu ironique.

Dans ce recueil, Emeraude Kouka rapproche ses textes de l'écriture des classiques du romantisme et du symbolisme français; rapprochement qu'il assume, puisqu'il veut se démarquer de ce qu'il estime être les «poncifs» de la poésie contemporaine. Il aborde des sujets comme l'indépendance de l'écrivain (dans son approche de l'écriture), les conflits armés dans le Pool, la mélancolie, le deuil, l'amour, la nature et le tribadisme. Il s'interroge aussi sur son africanité et le prisme par lequel est vu le poète africain.

Dans *«Hérésiarque toute la lyre»,* on trouve des poèmes comme *«Chute d'un baobab»,* dans lequel il est question de réveiller le baobab et lui donner sa dimension noble, parce qu'il a un rôle très capital à jouer dans la société.

Dans *«Fatum»*, l'auteur rend hommage à son père, décédé suite à un Accident vasculaire cérébrale (AVC).

«Le morfondu» est un poème dans lequel Emeraude Kouka explique le sentiment de vanité de la vie d'une personne emportée par l'ennui, la solitude, l'abattement physique et qui, finalement, au bout, se rend compte que sa vie n'a pas changé.

L'auteur dédie aussi un poème à sa mère: «La confession». Il s'agit, en fait, de la nostalgie du sein maternel. «*Face aux problèmes qui nous traversent au quotidien, il y a un lieu où l'on peut se réfugier, retrouver une espèce de béatitude. Ce lieu c'est le sein maternel tant sur la psychologie humaine»,* a expliqué l'auteur. L'ouvrage est vendu au prix de 7000F à FNAC casino, librairie des manguiers au dépêches de Brazzaville.

De nationalité congolaise, Emeraude Kouka est né le 27 novembre 1993 à Brazzaville.

Il est détenteur d'un Baccalauréat, série A2, et d'une licence en droit des affaires.

Pendant trois années, il enseigne le français en Terminale A, dans des établissements privés et centres d'encadrement.

En septembre 2017, il collabore au blog Africulturelle.com, où il publie notamment des critiques littéraires et artistiques.

En juin 2017 et 2019, il travaille pour l'Institut français du Congo, à Brazzaville, en tant qu'assistant à la communication et à la production; il s'occupera aussi principalement de la programmation littéraire.

Depuis juillet 2019, il est administrateur adjoint aux Dépêches de Brazzaville, pour le compte du Musée Galerie du Bassin du Congo et de la librairie Les Manguiers et attaché au département de la Culture, des arts et du tourisme de la Présidence de la République du Congo

Diachiley MASSAMBA
(Stagiaire)

FECOFOOT

Mayolas secoue (enfin) le cocotier!

En entretenant le vendredi 13 décembre dernier les sélectionneurs nationaux après leur confirmation ou leurs nominations à leurs postes par le Comité exécutif, le président de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT), Jean-Guy Blaise Mayolas, leur a carrément intimé l'ordre de cesser d'être complaisants, et de faire preuve d'honnêteté dans le choix des joueurs appelés à défendre les couleurs de l'équipe nationale.

Au sujet de plusieurs entraîneurs congolais, ou même étrangers, courent en effet beaucoup d'histoires. Jean-Guy Blaise Mayolas a marqué son étonnement que des joueurs ne jouant même pas en club se retrouvent soudainement en équipe nationale: *«Comment?»* Et de poursuivre, en fixant ses interlocuteurs droit dans les yeux: *«Il faut cesser avec cette pratique»*. Puis il les a mis en garde de la manière la plus ferme. *«J'y veillerai personnellement»,* a-t-il dit.

Les férus de football congolais n'en ont pas cru leurs oreilles. Leurs visages se sont déridés. Parce qu'ils ont trouvé en Jean-Guy Blaise Mayolas, leur porte-voix. Un mauvais choix de joueurs ne peut nullement garantir la victoire de l'équipe nationale qu'ils aiment. *«Le Sénégalais aime le kola»*, comme dirait l'autre. Ils ont peut-être raison.

Les membres des staffs techniques nationaux attentifs à la communication du président de la FECOFOOT

Il est difficile pour certains sélectionneurs nationaux de justifier des choix visiblement de complaisance. Un observateur évoque la *«banalisation d'un phénomène qui dure depuis des décennies. C'est une gangrène qui tue l'équipe nationale et tout le football congolais à petit feu»*, déplore-t-il. Il énumère ensuite plusieurs cas de joueurs approchés par un sélectionneur pour qu'ils intègrent l'équipe nationale *«en contrepartie du reversement d'une partie de leurs primes»*. Et de footballeurs qui *«paient pour être sélectionnés»*.

Les conséquences de ce fléau sont visibles au sein des différentes sélections nationales *«de plus en plus mauvaises»,* avec des joueurs peu côtés, s'indigne un confrère. *«Certains joueurs alignés sont peu performants. Ils sont là parce qu'ils ont un bon tuyau au niveau de la fédération ou dans le staff technique».* Ceux des joueurs qui osent dénoncer le phénomène, *«en payent le prix»*. Ils sont freinés dans leur ascension, parce qu'écartés systématiquement de la liste des Diables-Rouges chaque fois qu'elle est publiée.

Les entraîneurs qui se reconnaissent dans ces faits tourneront-ils désormais le dos à toute cette vie de combines? Bien naïf qui pourrait croire que de telles pratiques disparaîtront du jour au lendemain. Toutefois le ton a été donné. Les filets sont tendus. La chasse aux entraîneurs nationaux mafieux et bidouilleurs est désormais ouverte si le président de la FECOFOOT veut bien dépasser la phase du simple coup de menton.

Jean ZENGABIO

MICHEL RITSCHARDS, INSTRUCTEUR FIFA

Former des formateurs pour mettre fin à l'éternelle dépendance

Le Suisse Michel Ritschards, instructeur FIFA, a séjourné du 25 au 30 novembre dernier à Brazzaville où il a assuré l'encadrement des futurs instructeurs du football congolais. Il revendique un encadrement de qualité pour les jeunes Africains qui passe par la formation de formateurs de qualité.

**M. Michel, qui êtes-vous et dans quel cadre vous retrouvez-vous à Brazzaville?*

**Je suis d'abord professeur de psycho-pédagogie, avant de devenir entraîneur. J'ai 35 ans d'expérience derrière moi dans le métier d'entraîneur et suis instructeur de la FIFA. Ma tâche consiste à former les formateurs. C'est aussi l'objet de ma mission au Congo. Il est impérieux de former des gens capables d'enseigner à des futurs jeunes entraîneurs.

**En quoi cela est-il important?*

**Toute volonté de développement du football passe entre autres par la redynamisation de la formation des cadres. Il est anormal de ne pas se soucier de la formation des instructeurs nationaux, sinon vous continuerez d'importer chaque fois des experts.

**Ces entraîneurs étaient-ils réceptifs?*

**Tout à fait. Ce sont des gens d'une certaine expérience. Il faut de l'expérience pour enseigner à des futurs entraîneurs, avoir un vécu d'entraîneur et beaucoup de connaissances. La majorité de ces gens avaient cette expérience. Les connaissances, certains en avaient plus que d'autres, donc il faut les renforcer, parce que pour transmettre de la matière il faut la connaître. Bref, ils ont été vraiment très réceptifs. Le travail que nous leur avons demandé sur le terrain a été bien. Je suis pleinement satisfait de ce stage de formation; pareil pour les stagiaires.

Michel Ritschards avec Gaston Tsiangana (DTN)

**Quels sont les principaux thèmes que comportait votre cours?*

**Nous avons insisté sur l'aspect psycho-pédagogique, c'est à dire sur l'homme instructeur et l'homme entraîneur: quelles sont les caractéristiques importantes d'un homme pour diriger une équipe de football et former des entraîneurs. Ensuite le deuxième point, c'est de travailler bien sûr sur la formation technique, sur la formation tactique du jeu, sur aussi les dominantes physiques et mentales. On a insisté aussi beaucoup sur le cognitif, c'est-à-dire sur l'intelligence du joueur: comment acquérir les principes de jeu plus rapidement que les autres. Donc on a touché tous les domaines du football, et en plaçant chaque fois l'importance du futur entraîneur dans ces concepts technique, physique et tactique.

**Que faut-il attendre d'eux?*

**Avoir des instructeurs capables de former des entraîneurs ne suffit pas. Il faut maintenant leur donner les moyens de travailler. Le président a mentionné qu'il y a beaucoup de bonnes volontés et de disponibilités à l'intérieur du pays, avec des jeunes entraîneurs mais qui n'ont aucune formation, qui n'ont que le vécu de joueur de région. C'est là qu'il faut les envoyer, organiser des cours de quatre cinq jours sur place dirigés par les instructeurs qui ont suivi cette formation. Ils sont faits pour ça; il faut leur donner du travail. La fédération doit organiser une planification de cours de tel ou tel autre niveau, et ensuite mandater les entraîneurs de la direction technique, ceux qui ont reçu cette formation pour aller former ces entraîneurs.

**Un dernier mot?*

**Mon souhait pour la fédération, c'est de lancer un plan de formation d'entraîneurs, mais il faut surtout former les entraîneurs pour la formation des jeunes. Je souhaite pleine chance à ces entraîneurs pour qu'ils s'engagent dans ce type d'action, sinon cette formation n'aura servi à rien.

Propos recueillis
par Guy-Saturnin MAHOUNGOU

ATHLÉTISME

Une importante saison athlétique à Brazzaville

Parler de l'athlétisme brazzavillois en ce dernier mois de l'année, c'est nécessairement parler du planning de la saison 2019-2020 dévoilé par le président de la Ligue départementale, Antoine Sydney Dandou, au cours d'une conférence de presse, le 11 décembre dernier.

La longue impatience des athlètes et des dirigeants des clubs a été vaincue. La saison sportive 2019-2020 s'ouvre en janvier. Elle sera marquée par des réformes au niveau du fonctionnement et de la structuration des compétitions. Deux divisions ont été créées: la Ligue 1, dite d'Elite, composée d'athlètes figurant dans le Top 16 des performances, et la Ligue 2, dite Relève, composée des autres athlètes. Chaque division a son calendrier ponctué par un championnat.

Une course de relais

Les rendez-vous sont nombreux et divers. Une série de réunions est prévue. D'abord la Coupe de la Ville, les 11 et 12 janvier 2020. Puis la deuxième édition du Master Green (15 et 16 février), le Red Line (29 février et au 1er mars), le Maxi-perf (14 mars), les Pointes d'or (28 et 29 mars), le Championnat de la jeunesse (11 et 12 avril), le Championnat Elite (18 et 19 avril).

Fin avril et mai verront se disputer la série des meetings ''Globe d'or'': l'Open de Brazzaville (29 avril), le Challenge Jean-Baptiste Ossé (2 mai) et le Sprint Gala (31 mai). Par ailleurs, les championnats départementaux se tiendront le 6 juin.

Ces compétitions serviront de tremplin aux athlètes brazzavillois qui auront la mission de représenter la Ligue aux championnats des zones et nationaux qu'organisera la Fédération.

Enfin, le sommet de la saison athlétique sera bien entendu les championnats d'Afrique seniors à Oran (Algérie), les championnats du monde des u20 à Nairobi (Kenya) et les Jeux olympiques de Tokyo (Japon), pour les athlètes qui atteindront les minima exigés par la Confédération africaine et Fédération internationale.

On le voit, *«c'est une année pleine et entière»* commente le président de la Ligue. Mais ce programme ne pourra être tenu que si les moyens financiers le permettent. D'où l'appel qu'il a lancé aux partenaires et sponsors à même d'apporter leur soutien pour sa réalisation

G-S.M

Coup d'arrêt au dopage d'Etat russe

La Russie est dans la tourmente. La plus sérieuse, semble-t-il, de son histoire. L'agence mondiale antidopage (AMA) l'a exclue de la scène sportive internationale pendant quatre ans, en raison d'un scandale de dopage. On ne la verra pas non seulement aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2020, mais aussi aux compétitions internationales de football, comme la Coupe du monde de 2022. Sa participation à l'Euro de football est aussi menacée. La mise au ban de la Russie prévoit que seuls des sportifs russes triés sur le volet pourront participer aux compétitions, mais sous drapeau neutre et sans que l'hymne national ne soit joué. Moscou a dénoncé ces nouvelles sanctions, après un premier scandale de dopage en 2015, parlant d'une «hystérie anti-russe».

Pas de vainqueur dans un Barcelone-Real Madrid très politique

Le grand choc du championnat d'Espagne entre le FC Barcelone et le Real Madrid a vu les deux équipes se séparer sur un score nul et vierge, mercredi 18 décembre. Pas de vainqueur mais beaucoup d'occasions dans un «Clasico» marqué aussi par des manifestations de défiance et de violences sur fond de crise indépendantiste en Catalogne.

#avotresoif
International Organization for Standardization
ISO
22000
Vival®
Eau Minérale Naturelle
Nouvelle
et Meilleure !
Vival
info@itecongo.com
www.itecongo.com
+242 06 606 11 11
vivalcongo
vivalcongo
eauvival